COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 1er OCTOBRE 1970

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 31. — Excusés : 3.

REMERCIEMENTS. — M. et Mme Bernard Cocula, MM. Robert Laporte et Stéphane Rials.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Le Périgord et son histoire à pile ou face !*, article non signé sur quelques monnaies du Périgord, découpé par M. le Président dans « Sud-Ouest » du 1er septembre 1970.

Ville de Périgueux. Documents relatifs à l'acquisition des anciennes arènes (Périgueux, Bounet, 1867); don de M. et Mme Brasier, qui offrent également un exemplaire broché du tome II des *Antiquités de Vésone.*

Maisons individuelles, n° de juin 1970, offert par M. et Mme Bonnaud. Ce périodique contient un article de J. Calmus, *Les maisons du Périgord renaissent à la vie et sont rendues aux hommes;* il y est question notamment de demeures restaurées sises à Saint-Sulpice-d'Eymet, Saint-Laurent-des-Bâtons et Falgueyrat.

René Larivière, *Enquête sur la truffe en Dordogne en 1835* (extr. de notre « Bulletin », t. XCVII, 1970); hommage de l'auteur.

14 photographies offertes par Mlle Desbarats. L'une d'elles représente une clé de voûte dans la galerie Sud du cloître de Saint-Front, à Périgueux, trois autres montrent la belle cheminée du XVIIe siècle qui subsiste dans la maison sise au n° 5 de la rue du Plantier, les autres clichés illustrent nos deux promenades de cette année (Issigeac, Eymet et Brantôme).

M. le Président remercie les divers donateurs.

COMMUNICATIONS. — M. Jean Secret, revenant sur le vœu émis par notre Société, à propos du goudronnage des allées de Tourny, a noté dans *Périgord actualités*, n° 487 du 26 septembre, la rubrique « Grains au vent », signée par « Petrocorix », qui malmène quelque peu les archéologues.

Il fait circuler différentes photographies qui représentent le buste-reliquaire de sainte Alvère récemment retrouvé (bois polychromé et doré), la statue en pierre de saint Météo (XVIe siècle) et une colonne gallo-romaine qui se trouvent à Sencenac-Puy-de-Fourches; la coupole à demi effondrée de l'abbaye de Boschaud, à Villars, un pigeonnier circulaire au château de Verdeney, commune de Coulaures, ainsi qu'une maison à galerie du XVIIe siècle sise à Sainte-Alvère.

M. Yves de Tessières a relevé dans le catalogue 71 de Roux-Devillas, libraire à Paris, une lettre d'Antoine de Tounens adressée à un rédacteur de journal (Paris, 5 janvier 1864, prix 250 francs), ainsi qu'un contrat littéraire signé par Léon Bloy le 25 octobre 1913 pour la publication de son ouvrage « Sur la tombe de J.-K. Huysmans » (prix 200 francs).

M. le Président a retrouvé dans nos collections un rapport de l'abbé Cheyssac sur les richesses d'art de l'église de Lamonzie-Montastruc; ce document fut présenté en 1880 au Congrès des Beaux-Arts des départements, il signale différents tableaux qui existent encore.

M. Secret a encore noté, au fil de ses lectures, divers détails peu connus se rapportant au Périgord : dans « Un poète regarde la croix », de Paul Claudel, un jugement de valeur sur Léon Bloy, « chrétien qui coupe l'oreille de Malchus pour défendre le Christ »; dans les « Lettres et entretiens », de Péguy, un passage où le même Léon Bloy, qualifié d' « idiot », est dit « ne rien comprendre au patronage, le pauvre homme » (il s'agit des patrons de la ville de Paris); enfin, dans « Les Guêpes », d'Alphonse Karr, une citation de l'*Echo de Vésone* du 4 août 1846 qui rapporte l'inauguration des forges de Coly, près de Montpon, cette usine étant montée par l'ingénieur Eugène Karr, frère de l'auteur des « Guêpes ».

M. Becquart a relevé dans le catalogue n° 204 de Saint-Hélion, libraire à Paris, trois pièces relatives au Périgord : un blason peint de la maison de Fayolle (n° 490, prix 40 francs); une charte de 1479 concernant Raymond de Salignac (n° 572, 120 francs); un manuscrit du XVIII[e] siècle sur Montaigne (n° 729, 120 francs).

Il a pris également connaissance du livre récent de M. Guy de Lanauve, *Castelnau et ses vassaux (cinq cents ans de batailles en Périgord)* (Paris, A.L.A.P., 1970). L'auteur a utilisé des archives privées en sa possession et fournit des détails inédits sur les grandes familles de la région de Berbiguières et Castelnaud, malheureusement il n'a pu éviter de donner à son propos un tour quelque peu romancé.

M. Jean Secret signale la mise au jour à Léguillac-de-l'Auche, non loin du château du But, de nombreux fragments d'époque gallo-romaine (tegulae, briques, débris de jarres, tessons de vases).

M. Fournier de Laurière s'est penché sur l'étymologie du mot « truffe », que l'on s'accorde généralement à faire dériver du latin « tuber ». Il pense qu'un rapprochement pourrait être fait avec l'ancien verbe « treuver » (trouver).

M. et M[me] Delluc ont étudié les curieuses gravures pariétales de l'abri du Trou Noir, à Saint-Cyprien. Elles comportent six têtes humaines, dont l'une semble coiffée d'un casque à deux pointes, un phallus et les lettres EU en majuscules. Il est très difficile de dater ce singulier ensemble, qui constitue en toute hypothèse une composition patiemment élaborée.

M[lle] Desbarats a retrouvé dans notre photothèque un amusant montage de Dorsène tiré en carte postale. C'est la « dissection d'un délégué sénatorial », d'après la « Leçon d'anatomie » de Rembrandt, scène où figurent des hommes politiques locaux ayant participé à l'élection du 7 janvier 1912.

Notre Secrétaire adjointe présente, d'autre part, la cheminée de l'immeuble sis au n° 5 de la rue du Plantier, à Périgueux (voir aux *Entrées*). Restaurée par les Bâtiments de France qui occupent la maison, cette cheminée en pierre de la seconde moitié du XVII[e] siècle comporte un socle droit dont la base s'adoucit d'un cavet et d'un listel, un entablement mouluré et une hotte barlongue couronnée d'une corniche; la hotte s'orne, sur la face principale, d'un élégant ovale déterminé par deux tores concentriques.

M. J.-E. Giraudel résume un texte qu'il a rédigé sur deux fragments d'os trouvés par lui en 1934 à la caverne du Roc Rouge, près de Domme. L'un d'eux surtout est particulièrement intéressant : une gravure de 30 × 84 mm. y est inscrite dans la partie bombée, elle représente un homme debout et coiffé,

brandissant un fouet de la main droite, un renne silhouetté de profil, un quartier de lune, un soleil et un quadrillage irrégulier. Notre collègue a mis au point une minutieuse « analyse décryptographique » de cette figuration par les sciences exactes, à l'aide de tables calculatrices spéciales. M. le Président fait remarquer que cette interprétation, si ingénieuse soit-elle, risque toutefois d'être trop subjective.

M. Deffarges prend ensuite la parole pour présenter aux sociétaires l' « Histoire du foie gras » qu'il va publier prochainement, il fournit de nombreux détails inédits sur l'élevage des oies depuis l'antiquité et la fabrication des pâtés.

Enfin, M. Voinchet, architecte qui travaille actuellement au secteur sauvegardé de Périgueux, lance un appel à notre Société pour que lui soient signalées toutes les maisons dignes d'intérêt; il souhaiterait en particulier recevoir des informations sur les caves, cheminées et boiseries dont nos membres pourraient avoir connaissance. Une discussion s'engage sur ce point, à laquelle participent notamment Mmes Fellonneau et Ponceau, ainsi que MM. Guthmann et Secret; il est décidé, en fin de compte, que les sociétaires qui auraient des précisions à fournir les communiqueront à M. Voinchet lors de la prochaine séance.

ADMISSIONS. — Mme Paulette BOURDIOL, la Chapoulie par Nontron; présentée par Mmes Battut et Ponceau;

M. Louis-Marie DIDON, 20, rue de l'Exposition, Paris (VIIe); présenté par MM. Bernard et Jean Secret;

M. Jean ROUSSEL, Estole, Sainte-Alvère; présenté par MM. Aublant et Becquart;

M. Philippe JOST, 46, route de Croissy, le Vésinet (Yvelines); présenté par les mêmes;

M. Roger CHAPELET, rue de Chandos, Montpon-Ménestérol; présenté par Mme Gardeau et M. Secret;

Me André DUSSOL, huissier de justice, à Nontron; présenté par MM. Perrard et Secret;

M. Philippe LALET, quartier Nogaret, Orthez (Pyrénées-Atlantiques); présenté par MM. Aublant et le Dr Lacoste;

M. Maxime de LAPEYROUSE, 16, rue de Verdun, Marseille (5e); présenté par MM. Becquart et Fressange-Lafon;

M. Bernard de SOUMAGNAT, 4, villa Chanez, Paris (XVIe); présenté par Mme de Bastard et M. Guilloux;

M. et Mme Joseph GILISSEN, Combebelle, Vézac; présentés par MM. Aublant et Laan ;

M. Jean GUICHARDON, 40, rue Gambetta, Houilles (Yvelines); présenté par MM. Becquart et Secret;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

N. BECQUART. — J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 1970

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 34. — Excusé : 1.

NECROLOGIE. — Mlle Armande Ganon, Mme la Vicomtesse de La Villesbret.

FELICITATIONS. — M. Robert Coq, médaille d'honneur de la Croix Rouge.

REMERCIEMENTS. — Mme Paulette Bourdiol, MM. Marcel Carsal, Philippe Lalet, Maxime de Lapeyrouse et Bernard de Soumagnat.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Pierre Dumoulin de Laplante, *Livre de famille* (Paris, 1965, ronéoté); hommage de l'auteur. Notre collègue est parvenu à dresser la généalogie de sa famille, qui est originaire de la Double, et a réussi à agrémenter son travail de notes pittoresques ou amusantes.

Photographie de la porte restaurée de la sacristie du couvent du Thouin à Périgueux ; don de M. Secret.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On relève dans le *Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles*, t. 67 (1970), n° 6, une courte note de M. Raoul Daniel sur l'Aurignacien de l'abri Pasquet à Gorge-d'Enfer, aux Eyzies.

Le *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, 4e série, n° 21 (avril-juin 1970), apporte l'habituelle moisson d'articles de détail sur le philosophe périgourdin. On remarque plus particulièrement un texte de M. Jacques de Feytaud, « Solitude où je trouve une douceur secrète », un travail de Géralde Nakam sur « Michelet juge de Montaigne », et, de M. Pierre Bonnet, de curieux « éléments de sottisier à propos de Montaigne ».

Enfin la revue *Lemouzi*, n° 36 d'octobre 1970, contient un article de M. et Mme Merceron sur les armoiries de la litre de l'église de Lascaux en Corrèze. Les auteurs ont minutieusement étudié ces vestiges en les comparant aux blasons qui subsistent tant à l'église d'Angoisse qu'au château de Châteaubouchet, il ressort de leur démonstration que les armoiries de Lascaux sont celles d'une branche de la famille de Pompadour.

COMMUNICATIONS. — M. Jean Guichard, conservateur du Musée national de préhistoire aux Eyzies, a signalé à M. le Président que la refonte du « Périgord préhistorique » de Denis Peyrony, évoquée dans notre *Bulletin* de 1970, p. 154, avait été très largement entamée par ses services. Un recensement portant sur 848 gisements a été effectué, et il faut espérer qu'une publication en sera faite.

M. Jean Secret fait circuler diverses photographies qui représentent la gentilhommière du Cros à Saint-Antoine-d'Auberoche, où naquit Albert de Calvimont, l'église de Saint-Amand-de-Vergt, le château de Saint-Maurice à Saint-Laurent-des-Bâtons, la maison noble des Girards à Bourdeilles et l'église de Blanzac en Charente, où l'on retrouve nettement l'influence du clocher de Brantôme.

M. Becquart a noté dans le *Bulletin du Centre d'information de la recherche historique en France*, n° 25, t. II, qui rend compte des travaux effectués de 1964 à 1967, 18 mémoires, thèses ou diplômes concernant le

Périgord. Des recherches ont été faites notamment sur Louis Veuillot, sur le ministre Bertin, sur Léon Bloy et sur le chimiste Jean Rey.

Le Secrétaire général a pris connaissance du n° 2 (1970) de l'excellente revue *Les Monuments historiques de la France*, entièrement consacré aux secteurs sauvegardés. Le secteur de Sarlat est remarquablement étudié par MM. Henry de Ségogne, Pierre Prunet, Marc Robert et Yves Froidevaux, qui accompagnent leurs textes de très nombreux clichés et illustrations.

Périgord actualités - Moun Païs a publié un certain nombre d'articles dignes de retenir l'attention : le n° 488 du 3 octobre donne un texte de notre Président sur le buste reliquaire de sainte Alvère et une notice sur le général de Mirandol (1817-1870) ; M. Jean Secret étudie aux n°s 490 et 491 des portraits naguère conservés au château de Bourdeilles, il présente au n° 492 la porte de la sacristie du Thouin dont il est question aux *Entrées* : sculptée des deux côtés et datant probablement du XVII[e] siècle, cette porte devait être celle de l'oratoire des évêques de Périgueux.

Le bulletin n° 102 de Théodore Tausky, libraire à Paris, offre aux amateurs trois documents d'intérêt périgourdin : une charte de 1259 qui fait état de l'arbitrage rendu par l'évêque de Périgueux sur un conflit relatif au « fortalicium » de Gourville en Charente (n° 3, prix 680 F) ; un dossier concernant la famille Pecou de Laugerie (n° 55, 240 F) ; la vente d'une maison à Clermont-de-Beauregard par Raymond Flotte en faveur de Jean Pons, juillet 1498 (n° 56, 160 F).

M. Jean Pichardie nous a fait parvenir un rapport de fouilles très complet sur les sondages qu'il a effectués en 1970 au site gallo-romain de Petit-Bersac (voir le *Bulletin* de 1969), p. 246). Notre collègue a exploré la partie Est de l'aile thermale, le dépotoir D 1 ainsi qu'un four de potier, un puits et une fosse cinéraire. De très nombreux objets ont été découverts : céramiques, fragments de gobelets, bronzes, bijou en argent, lampes en terre cuite ornées, monnaies, etc.

M[lle] Desbarats a étudié une maison de Périgueux, sise 21, avenue de Paris, qui doit dater de la première moitié du XVIII[e] siècle. L'édifice est intéressant surtout par ses parties hautes : la forte avancée du toit de tuiles romaines repose sur une corniche grassement moulurée en doucine, les lucarnes rectangulaires s'ornent de moulures et sont coiffées d'un toit pyramidal. Une disposition analogue existe dans d'autres maisons remarquées par M[lle] Desbarats : rue Pierre-Magne, rue Saint-Roch, rue Port-de-Graule et rue Berthe-Bonaventure.

M. Marcel Secondat signale, de la part de M. Laguionie, que des sarcophages viennent d'être découverts à Fayevieille, commune de Payzac. Il rend compte d'autre part de la visite qu'il a faite au lieudit Ybral, commune du Coux, sur un chantier de fouilles appartenant à M. Jeannot. Ce dernier a sorti d'une diaclase dégagée sur une longueur de 10 m. des plaques de dimensions variables à la surface très plane, qui constituent les éléments d'une sorte de plancher stalagmitique, ainsi que des fragments d'une pierre très dure et noircie qui pourrait avoir servi de plaque à un foyer destiné à fondre du minerai de fer. M. Jeannot a également découvert dans une fosse des calottes crâniennes, maxillaires et ossements humains et un certain nombre d'outils semblant dater du Néolithique. Il serait souhaitable que des fouilles plus méthodiques soient effectuées.

M. Deffarges présente à l'assemblée la deuxième partie du livre qu'il va publier ; il nous entretient cette fois de l'histoire de la truffe depuis les temps les plus reculés.

Enfin M. Giraudel a procédé au décryptage de la gravure du galet de Rochereil (voir *Bulletin* de 1970, p. 174). Il voit dans cette composition un véritable langage chiffré où dominent les notions de vie et de mort et pense que le galet serait un objet de caractère funéraire. M. le Président, tout en reconnaissant l'ingéniosité de cette analyse, fait les plus expresses réserves sur l'interprétation avancée par M. Giraudel.

ADMISSIONS. — M. le Vicomte Pierre de BRUCHARD, Castelnaud-Fayrac ; présenté par MM. de Chaunac-Lanzac et Vacherot ;

M. Bernard VOINCHET, 44, rue des Envierges, Paris-XX^{e} ; présenté par MM. Sarradet et Secret ;

M. Bertrand de BEAUCÉ, 26, avenue de la Grande Armée, Paris-XVII^{e} ; présenté par M^{lle} de Beaucé et M. Secret ;

M. l'Abbé Jean PINCOS, curé de Sainte-Alvère ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

M. Jacques OGLIASTRO, 8, rue de Varize, Paris-XVI^{e} ; présenté par MM. Guthmann et Jean Lassaigne ;

M. et M^{me} Claude LUSIGNAN, 35, boulevard de Stalingrad, Périgueux ; présentés par MM. Becquart et d'Artensee ;

M. Jean-Pierre DELAMARRE, Résidence « les Etangs », B 4, Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) ; présenté par MM. Bierne et Labroue ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général. — *Le Président,*

N. BECQUART. — J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 3 DECEMBRE 1970

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 41. — Excusé : 1.

NECROLOGIE. — MM. Maurice Prat et René Raynal.

FELICITATIONS. — M. Jean Pichardie, officier dans l'Ordre national du Mérite ; M^{me} Gilles Delluc, mention très honorable pour la soutenance en Sorbonne d'un mémoire de maîtrise sur la grotte de Villars ; M. André Chastel, prix des Ambassadeurs pour son ouvrage « le Mythe de la Renaissance ».

REMERCIEMENTS. — MM. Bertrand de Beaucé, Pierre de Bruchard, Louis-Marie Didon, Jacques Ogliastro et l'abbé Jean Pincos, M. et M^{me} Claude Lusignan, M. Jean-Pierre Delamarre qui fait un don de 30 F à notre compagnie à l'occasion de son élection.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Brigitte Delluc, *La grotte ornée de Villars (Dordogne)*, mémoire de maîtrise (Paris, 1970, photocopie) ; hommage de l'auteur.

Jean Secret, *Eglises du Périgord* (Paris, Nouvelles éditions latines, s. d.) ; hommage de l'auteur.

Francis James Dallett, *Une fourniture de canons à la marine américaine par la maison Sazerac d'Angoulême (1779-1782)*, traduit de l'anglais par P. Esclafer (extr. des « Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente », 1965) ; offert par M. Esclafer.

Touring, organe officiel du Touring-Club suisse, n° 43 du 22 octobre 1970, où l'on remarque un article signé Mick Duprat consacré au « tourisme en Périgord noir » ; don de M. de Swarte.

N° 9 de la *Revue de l'art* (Flammarion, 1970), qui contient un article de M. Jean-Claude Lasserre, « Le quartier Sud du Puy-Saint-Front à Périgueux » dans la rubrique « Courrier de l'inventaire » ; offert par M. Lasserre.

Cinq photographies données par M. Patrice Turquet, représentant un puits sis à la Francherie, près d'Augignac, qui provient du château de Combes. La margelle, le soubassement et les supports de treuil sont en granit ; la partie supérieure, en calcaire, se compose d'une coupole sculptée d'écailles reposant sur quatre colonnes plates et couronnée d'un amortissement en balustre avec un prisme enjolivé d'étoiles ; les colonnes sont ornées de chapiteaux en pseudo-dorique avec des motifs différents.

Huit extraits imprimés du registre des actes et arrêtés du Préfet de la Dordogne (an VIII-an XIII), offerts par M. Raymond Estignard ; ces pièces d'origine administrative seront replacées aux Archives de la Dordogne.

Copie dactylographiée du contrat de mariage de Jean de Cosnac avec Mathe de Born (23 janvier 1369) et photographie d'une tapisserie du château de Cosnac, près de Brive ; ces deux pièces données par M. de Chalup.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans la *Revue de Comminges*, t. LXXXIII (1970) qui constitue les « Actes du XXV[e] Congrès d'études régionales de la Fédération des Sociétés savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne », un texte de M. Charles Higounet, « Note sur l'origine familiale de Grimoard, évêque de Comminges ». M. Higounet a pu établir, d'après une charte de 1219 relative à la fondation du prieuré de Lafaye à Léguillac-de-l'Auche, que cet évêque Grimoard, connu pour son ardente lutte contre l'hérésie cathare, appartenait à la famille de Lafaye.

La même publication contient un curieux article sur l'alimentation des étudiants du Collège de Périgord à Toulouse aux XIV[e] et XV[e] siècles. Les menus, généralement un peu sommaires, étaient plus abondants pour les fêtes, en particulier lors de la Saint-Front.

AUGMENTATION DES COTISATIONS. — M. le Trésorier communique aux sociétaires les nouveaux tarifs que le Bureau a dû arrêter pour faire face à la hausse des prix en matière d'impression. En 1971, les cotisations seront portées à 18 F pour la France et l'Outre-Mer et à 20 F pour l'étranger ; les abonnements passeront à 20 F pour les particuliers, à 25 F pour les collectivités et bibliothèques. Ces augmentations seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale qui se tiendra en février prochain.

COMMUNICATIONS. — M. Emile Vautier a signalé à notre Président le mauvais état de la toiture de l'église de Monbos.

M. Jean Secret fait circuler, de la part de M. le Chanoine Goumet, deux photographies que possède ce dernier. Elles représentent, l'une le caveau de famille des parents d'Eugène Le Roy au cimetière Montparnasse, l'autre le frère du romancier. M. le Président présente d'autre part un petit livre de M[me] Anne sur le château de Biron (Paris, Nouvelles éditions latines).

M. Becquart a noté, dans le catalogue n° 205 de Saint-Hélion, un état des services de M. d'Abzac (n° 850, prix 40 F) ainsi qu'un dossier sur la famille Prioreau (n° 1170, 200 F).

Périgord actualités - Moun Païs vient de publier une série d'articles dûs à la plume alerte de M. Secret : « Protégeons les sites du Périgord » (n° 493); « le Repaire, vieille demeure à Saint-Front-d'Alemps » (n° 494) ; « le châtelet d'entrée du château de Rognac » (n° 495); « un portrait de saint Vincent de Paul conservé au couvent de Sainte-Marthe à Périgueux » (n° 496).

Le Secrétaire général a pris connaissance de deux mémoires universitaires récents. L'un, de M. Guy Mandon, est consacré à « la dîme ecclésiastique en Périgord au XVIII[e] siècle » (Faculté de Bordeaux, 1970) : l'auteur passe en revue les différents aspects de cette institution, tant au point de vue de l'économie que de la vie religieuse, et souligne dans sa conclusion que la situation matérielle du bas clergé, très variable pour les congruistes, était généralement assez bonne pour les curés de campagne décimateurs. Le second mémoire examiné par M. Becquart est une « contribution à l'étude des maquis A.S. du secteur Centre de la Dordogne », œuvre de M[lle] Annie Viroulaud (Faculté de Poitiers, 1969). Ce travail très documenté montre comment se sont formés les maquis en 1943, expose les conditions de vie des maquisards et leur action et étudie l'aspect sociologique du phénomène.

M. Louis Le Cam nous a fait parvenir les résultats des sondages effectués par lui en 1970 sur le site gallo-romain de Montronneau. Différents éléments ont été dégagés : un stylobate, un caniveau d'une longueur de 19 m, une vasque circulaire monolithe en grès et diverses murailles. Des trouvailles relativement abondantes ont été faites : tegulae et imbrices, briques de pilettes, fragments d'une meule en granit, pierres moulurées ou sculptées (colonnes cannelées, éléments décoratifs), tessons de céramique, débris de verre et ossements d'animaux, 4 polissoirs, objets en fer et en bronze dont un *nummus* de Constance II César. M. Le Cam pense qu'il devait y avoir là une construction importante, peut-être un monument public.

M[me] Sadouillet-Perrin donne lecture de deux communications qu'elle a rédigées et que nous publierons dans notre *Bulletin*. L'une a trait à la « dynastie » des Rey, médecins au Bugue, l'autre aux « heurs et malheurs » de la maison de Fages et de son château.

M. Jean Bouchereau a appris qu'une thèse de doctorat était en préparation sur les soulèvements populaires du Sud-Ouest au XVII[e] siècle ; il croit savoir que M. Bercé, auteur de ce travail, apportera des documents inédits sur l'affaire Grellety. Notre collègue donne également un aperçu de la notice qu'il a préparée sur l'histoire de Campagne, de son château et de ses seigneurs jusqu'à la fin du XV[e] siècle : ce très intéressant mémoire sera publié dans un prochain fascicule.

Enfin M. Giraudel apporte quelques compléments à sa précédente communication sur le galet gravé de Rochereil.

VŒU. — M. le Président donne lecture du vœu suivant qu'il a rédigé :

« Très inquiète au sujet des projets d'aménagement du « quartier Saint-Front », projets qui doivent changer le visage de Périgueux et retoucher le site le plus prestigieux du Périgord tout entier, la Société historique et archéologique du Périgord souhaite que le Conseil municipal (en l'occurrence maître de l'œuvre) prenne conscience de la haute responsabilité qu'il a reçue par élection : conserver intact ce patrimoine architectural que dix siècles ont lentement façonné ».

Ce texte, qui est adopté à l'unanimité, sera transmis à M. le Maire de Périgueux.

ADMISSIONS. — M. et Mme Michael-Roger GREAVES, Maraval, Coursac ; présentés par MM. Michel Durieux et Secret ;

M. le Dr Lucien IMBERT, château de Saint-Maurice, Saint-Laurent-des-Bâtons; présenté par MM. Hébrard et Secret;

Mlle Yvette PUIFFE, 4, rue Christophe-Colomb, Périgueux ; présentée par MM. Becquart et Secret ;

Mlle Yvonne GARRIGUE, 26, rue Désiré-Bonnet, Périgueux ; présentée par les mêmes ;

M. le Dr Gaston LARUE, les Sables-d'Olonne (Vendée) ; présenté par MM. Dubuisson et Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

N. BECQUART. — J. SECRET.

BONJOUR, MONSIEUR TOUNENS

A propos de quelques lettres inédites (1858-1861) du " roi qui ne s'amusait pas "

On a déjà beaucoup écrit sur Tounens, souverain éphémère d'Araucanie et de Patagonie. Et ne fut-il pas lui-même son propre historiographe en publiant, dès 1863, la première relation de ses aventures [1], destinée à justifier son entreprise, à présenter publiquement sa défense et, aussi, à se procurer de nouveaux moyens d'existence et de lutte ?

Après avoir connu la notoriété lors de son équipée araucanienne et chilienne, sans tomber jamais dans un complet oubli, son souvenir s'était quelque peu estompé. Et voici qu'il semble renaître, plus vif. On pourrait presque dire que 1969 a été l'année Tounens en Périgord. Des manifestations du souvenir ont eu lieu sur sa tombe, au cimetière de Tourtoirac, une très intéressante exposition lui a été consacrée au Musée du Périgord, une plaque a été apposée à sa mémoire sur l'emplacement approximatif de la maison qu'il habita en notre ville, dans une rue aujourd'hui disparue, avant son départ pour la conquête de son trône, des articles de revue ont tenté de faire le point sur la légitimité — très contestée, et très contestable — de sa succession au trône d'Araucanie [2]. De plus, une communication de notre Secrétaire général nous a apporté des détails inédits sur l'homme de loi [3].

Un ouvrage de M. Léo Magne [4], paru il y a vingt ans déjà et très bien documenté, nous a appris à peu près tout sur son « extraordinaire aventure », son, ou plutôt ses expéditions, ses déboires, ses espoirs déçus. Mais il reste encore, sans nul doute, pas mal de documents inédits, des lettres en particulier, susceptibles de mieux éclairer encore la figure de notre compatriote. Car Tounens a entretenu une correspondance abondante et suivie avec ses amis restés en Périgord, et dont il avait l'inten-

1. *Orllie-Antoine 1er, roi d'Araucanie et de Patagonie. Son avènement au trône et sa captivité au Chili. Relation écrite par lui-même*, Paris, de Thévelin, 1863.
2. Olivier Noailles, *Guerre de succession autour de la tombe d'un roi*, dans *Périgord Magazine*, nos 58 et 59, octobre et novembre 1969.
3. Noël Becquart, *Quelques mots sur Antoine de Tounens, avoué à Périgueux*, *B.S.H.A.P.*, t. XCVII (1970), p. 116.
4. Léo Magne, *L'extraordinaire aventure d'Antoine de Tounens*, Editions Latino-américaines, Paris, 1950.

tion de s'entourer dans le gouvernement qu'il comptait instituer. Ces amis, en attendant, formaient à son idée, dans la métropole, un échelon qu'il considérait comme pouvant être un intermédiaire fort utile entre les autorités, l'opinion française et lui-même.

Mon père était entré en possession, au début du siècle, d'un certain nombre de ces lettres. Il avait fait connaissance, par l'intermédiaire d'un ami commun de M. Desmartin-Duvignaud, alors octogénaire, qui s'intéressait aussi aux choses du passé. Ce dernier, propriétaire à la Roussie, commune du Change, avait été juge de paix à Saint-Pierre-de-Chignac de 1849 à 1859, puis courtier en marchandises et liquidateur. A l'issue d'un entretien où venait d'être évoquée l'aventure de Tounens, qui avait été son ami, il ouvrit un tiroir et tendit un paquet de lettres à mon père en lui disant : « Prenez, je vous les donne, vous en ferez ce que vous voudrez ». Puis il l'avait aimablement invité à revenir s'entretenir encore avec lui de Tounens et devait lui remettre, avait-il dit, d'autres documents. Malheureusement, quelques jours plus tard, M. Desmartin décédait subitement avant que mon père ne l'ait revu. Ce dernier avait toujours eu l'intention de publier ces lettres, mais trop de sollicitations diverses lui firent repousser ce projet de jour en jour.

Je les ai retrouvées dans ses papiers, et, malgré tout ce qui a déjà été écrit, il ne me paraît pas inutile de les livrer aujourd'hui au public, dans leur texte intégral, voire dans leur orthographe originale et leur syntaxe parfois un peu libres. Elles ne nous apprendront peut-être pas grand chose sur l'aventure araucanienne elle-même, mais — et c'est là sans doute que réside leur plus grand intérêt — écrites sur le vif, elles permettent, me semble-t-il, beaucoup mieux que tout ce qui a été déjà publié de — et sur — Tounens, de mieux connaître l'homme, sa personnalité, ses sentiments, son caractère, bref de donner sa vraie chaleur humaine à ce personnage peu commun, sorte de Don Quichotte moderne, perdu dans un rêve grandiose, mais, au demeurant fort sympathique.

J'avais déjà préparé la présentation de ces lettres, lorsque sortit, au printemps dernier, des presses de l'éditeur Fanlac, à Périgueux, l'ouvrage de M. Marc Blancpain, *Un roi sans divertissement, Orllie Antoine 1er, roi d'Araucanie et de Patagonie* [5]. Ce petit livre, qui utilise en partie le travail de M. Léo Magne,

5. La première partie du titre reproduit celui d'une « *Chronique* » de Jean Giono. Elle n'a en fait rien à voir avec l'aventure de notre compatriote. Elle relate la tragique histoire d'un « vampire » du Grenoblois, des années 1843-1845, et la sourde obsession de celui qui procéda à son exécution sommaire. Mais elle se termine sur cette phrase qui peut assez bien s'appliquer à Tounens : « Qui a dit : un roi sans divertissement est un homme plein de miseres ? »

n'apporte rien de bien nouveau sur la question, mais il semble vouloir se placer davantage sur le plan psychologique, voire psychiatrique.

A la page 98, M. Marc Blancpain écrit notamment : « Les Dr Laval et Rodriguez estiment que certains malades mentaux, atteints de narcissisme infantile, ne sont capables que de s'aimer eux-mêmes, qu'ils ne peuvent trouver hors d'eux un « objet » aimé ou érotique et sont portés par conséquent à se « supervaloriser ». Orllie mourra célibataire à 53 ans et rien ne montre, dans sa biographie, qu'il ait jamais connu et pratiqué l'amitié ou l'amour. Il n'entretiendra « aucune correspondance soutenue » avec ses relations et ses compagnons, ni même avec sa famille. C'est un homme seul, monstrueusement seul et « l'Epître d'amour aux demoiselles à marier » n'est que la plus banale des annonces matrimoniales. »

Que la poursuite inflexible, envers et contre tout, d'un but hors du commun, que s'est fixé Tounens, révèle un cas psychologique, nul ne saurait, sans doute, raisonnablement le nier. Mais les quelques lettres qui vont suivre seront de nature à donner à réfléchir sur le diagnostic, peut-être un peu hâtif, rapporté ci-dessus. Les vingt-trois lettres — et il y en eut certainement davantage — écrites en trois ans au même ami, sans compter celles écrites à d'autres, représentent tout de même une correspondance assez soutenue, surtout si l'on tient compte d'un délai d'acheminement d'un mois et demi environ, dans chaque sens. Par ailleurs, Tounens s'étonne à diverses reprises du silence anormal de sa famille. Et s'il n'a pas convolé en justes noces, ou s'il n'a pas laissé le souvenir de quelqu'une de ces liaisons tapageuses — qui sont généralement le fait des « vrais » princes et des rois — il faut bien avouer qu'il lui fut longtemps, sinon toujours, difficile, dans sa situation, de demander à une femme de partager son existence aventureuse. Et quand il invitera ses amis à se préparer à venir le rejoindre, il leur conseillera, dans un premier temps, de laisser par prudence leur famille en France.

Toutes ces lettres — sauf une destinée à son autre ami Lamothe, huissier audiencier, rue Hiéras, à Périgueux, où Tounens avait aussi son étude d'avoué — sont adressées à Desmartin-Duvignaud. Elles appartiennent à la période initiale et à la première époque de son aventure. Les premières ont été écrites au cours de la traversée, soit à bord du navire qui l'emporte, soit aux escales. Les dernières l'ont été quelque temps avant la deuxième expédition en Araucanie, qui fut suivie de

l'arrestation de Tounens par les autorités chiliennes, et de sa captivité.

Voici donc maintenant ces lettres, à travers lesquelles Tounens s'exprime lui-même par delà la tombe.

Le lecteur jugera sur pièces.

***

« Mon très cher ami,

Je suis arrivé à Saint-Thomas le 15 juillet, à quatre heures du soir, mon voyage a été très bon, la mer a été constamment belle. Je parts dimanche prochain 18 du courant pour continuer mon voyage, je n'arriverai à ce qu'il paraît que vers le 20 du mois d'août ; plus tard je t'écrirai plus longuement ; écrit moi le plus souvent possible, je te prie.

Bien des choses de ma part à madame Desmartin et à ta mère. — Adieu mon bon ami, je prie dieu qu'il t'ai en sa sainte et digne garde.

O.A. de TOUNENS.

P.S. — Mes salutations à tous ceux qui me portent quelque intérêt. Qu'a tu fais de mon chien ? l'as-tu donné à mon frère, conformément à mes désirs, ainsi que je te l'ai écrit de Soupthampton, un mot à ce sujet.

Fait à bord de la Plata dans le port de St-Thomas, Ile des Gentilles, le 15 juillet 1858. »

Dans cette lettre, Tounens fait allusion à un superbe chien qu'il possédait et qu'il confia, en quittant Paris pour le Chili, à son compatriote et ami Pouyadou, ancien chef de division à la Préfecture de la Dordogne, en le priant d'en avoir le plus grand soin. Pouyadou accepta, mais, quelques jours après, il perdit ce bel animal dans Paris et ne le revit jamais. Il en fut, paraît-il, désolé. M. Desmartin tenait le récit de sa bouche même. Il n'est pas douteux que si Tounens apprit la chose, il en fut très affecté.

Dans la lettre suivante, on voit Tounens à peine en route, s'intéresser aux affaires touchant à ses amis. Son départ de France, vers son nouveau destin, n'a nullement rompu le contact.

« Mon bon ami,

Je m'empresse de t'annoncer que mon voyage a été très heureux jusqu'à ce jour. Je suis arrivé à Panama le 26 du courant,

je parts demain 30 pour continuer mon voyage, j'arriverai vers le 20 du mois d'août à Coquimbo.

Bien des choses de ma part, je te prie, à madame Desmartin et à ta mère et à tous ceux qui me portent quelque intérêt. Ecrits moi le plus souvent possible et donne moi des nouvelles de madame Desmartin et de ta mère ; un mot de ton affaire, où en est-elle ?

A revoir mon bon ami, je te presse la main avec la plus grande affection.

O.A. de TOUNENS.
Panama, 29 juillet 1858. »

« Coquimbo, le 28 Août 1858

Mon bon ami,

Je suis arrivé à destination le 22 août courant à six heures du soir; à l'exception de la fatigue mon voyage a été constamment bon ; pas le moindre accident.

Dans la prochaine 15e je t'écrirai plus longuement.

Bien des choses de ma part à madame Desmartin et à ta mère.

Toujours ton tout dévoué et à revoir au plus tôt possible.

O.A. de TOUNENS. »

Voici Tounens bien loin de la France depuis quatre mois. Mais ses lettres vont nous le montrer toujours près de ses amis, par le cœur. Il vit avec eux par la pensée, en attendant de les appeler auprès de lui, évoque le charme de leurs réunions. Concernant le cercle de ses affections et le Périgord : « les choses les plus futiles m'intéressent », écrit-il.

Il ne perd pas de vue pour autant les questions matérielles. Il sait que ses ressources sont limitées et que d'autre part l'argent est le grand nerf de la guerre, une des conditions de sa réussite. Il cherche donc un moyen de s'en procurer, avec le concours de ses amis, et envisage d'effectuer des transactions sur le cuivre, dans des conditions parfaitement licites.

Cependant il ne tentera pas son aventure sans avoir mis le plus d'atouts possibles dans son jeu : il étudie la langue espagnole, approfondit sa documentation sur le pays. C'est au milieu de ses livres qu'il ressent, sur cette terre volcanique et ardente, une secousse sismique, heureusement sans gravité.

« Mon cher ami,

Je réponds à ta lettre du 14 août d^er^ dans laquelle tu m'annonces que M^me^ Desmartin et toi vous disposiez à aller passer quelques jours, dans la famille Lamothe, à l'occasion des courses de Périgueux.

Ce sera toujours avec un nouveau plaisir que j'apprendrai les heureuses réunions de ce petit comité, duquel j'avais le plaisir et le bonheur de faire partie toutes les fois qu'il se réunissait. Que ce petit comité soit toujours heureux et qu'il vive toujours en bonne intelligence ; c'est un de mes plus grands désirs. Lamothe ne m'a pas écrit pendant le mois d'août, je pense que ce sont ses occupations qui l'en ont empêché.

Je te prie de faire un voyage à Bordeaux à l'effet de savoir combien y vaut le cuivre, en gueuses, et s'il y aurait moyen d'en vendre une grande quantité. Toulouse, le Havre, Cherbourg et même, je crois, Ruelle, près d'Angoulême, possèdent des fonderies de cuivre très importantes. Le cuivre vaut dans ce moment au Chili 100 fr les 46 K^os^, ce qui fait 108 fr 50 les 50 K^os^ de France ou le quintal. Je t'observe que dans ce prix les frais y sont compris, jusqu'en France ; pour le paiement il faut qu'il soit payé comptant, on ne prête pas ; le moyen le plus convenable pour le paiement serait des traites sur Valparaiso, souscrites à mon o/ et qui me seraient adressées directement ; dans ce cas il faudrait que l'acquéreur se fit ouvrir un crédit chez un banquier, lequel donnerait o/ à son correspondant de Valparaiso de payer telle valeur ; mais comme on ne me connaît pas et qu'on pourrait peut-être douter de la livraison, la valeur pourrait être stipulée ainsi : qu'elle ne serait payable que tout autant qu'elle serait accompagnée d'une copie du reçu délivré par le capitaine du navire chargé de conduire le cuivre en France.

Du moment que le cuivre est chargé sur le navire, il est sensé être livré, dans ce moment le cuivre est très bon marché ; le prix courant est de 15 à 20 f. par 46 K^o^ ; de plus, dans le cas où tu en vendrais une quantité de 5 à 600 quintaux, par exemple, tu vois ce qu'il faudrait le vendre.

Si cette affaire te convient je te donnerai un p % sur la vente, c'est-à-dire un franc par chaque quintal ; tous les 15 jours je te donnerai le prix au Chili ; ne manque pas de me donner celui de France ; ne parle à personne dans le Périgord de cette affaire.

Bien des choses de ma part à toute ta famille.

Reçois les amitiés les plus sincères et les [plus] dévoués d'un ami et d'un f^e.

O.A. de TOUNENS
1^er 9^bre 58. »

« Mon cher ami,

Occupe-toi sérieusement de ce que je t'ai dit dans ma dernière lettre datée du premier du courant ; mais surtout avec beaucoup de prudence. Le cuivre a augmenté ici de 0 fr 90 c^t par quintal, ce qui fait, en Europe, d'environ deux francs les 100 K^o.

J'ai reçu des nouvelles de la famille Lamothe par le dernier courrier. Lamothe m'annonçait au 14 7^bre dernier, date de sa lettre, que madame Lamothe et lui se disposaient d'aller manger de tes raisins. C'est toujours avec un nouveau plaisir que j'apprends les réunions de ce petit comité du quel j'ai eu l'honneur de faire partie plusieurs fois. Lamothe ne me parle point des courses de Périgueux ; je ne sais si elles ont été brillantes.

Toutes les fois que tu m'écriras, dits-moi un mot sur la chronique de mon pays ; les choses les plus futiles m'intéressent.

Le neuf du courant à neuf heures du matin, un tremblement de terre a eu lieu ici, c'est le premier que j'ai éprouvé dans ma vie ; j'étais dans ma chambre en présence de plusieurs livres ouverts, dans lesquels je puisais quelques renseignements ; lorsque tout à coup j'entendis un bruit sourd et lointain comme un tonnerre ; au milieu de ce bruit une détonation sèche, comme un coup de foudre, se fit entendre. En même temps tout le pays remuait, le bois des maisons craquait, comme le fait en France un meuble neuf en temps de pluie. Je sentis une secousse semblable à celle qu'on ressent dans une voiture lorsque celle-ci passe sur une pierre. Le temps était magnifique, un soleil et un ciel très purs.

Nous sommes ici en plein printemps. Les fruits sont déjà gros, nous mangeons des fraises depuis environ un mois.

Mes affections les plus sincères à M^me Desmartin et à ta mère.

En attendant le plaisir de te revoir, reçois les poignées de mains les plus cordiales d'un ami et d'un f^e dévoué.

O.A. de TOUNENS
16 9^bre 1858. »

Ses amis satisfirent-ils sa curiosité au sujet des courses de Périgueux ? C'est vraisemblable, mais nous ne pouvons l'affirmer. Quant à nous, *L'Echo de Vésone* nous renseignera : Les courses de chevaux de 1858 eurent lieu les dimanche 29, lundi

30 (journée des cultivateurs), et mardi 31 août. Présidées successivement par S.E. M. Magne, Ministre des Finances, et par le Préfet de la Dordogne, M. Ladreit de la Charrière, elles furent, semble-t-il, « brillantes ». Elles avaient attiré beaucoup d'étrangers à la ville. Une grande foule et de nombreux équipages se pressèrent ces jours-là, vers l'hippodrome de Chamiers, jadis bien connu des Périgourdins avant qu'il ne fut recouvert des constructions de l'actuelle Cité du même nom. « Les hauteurs qui dominent l'hippodrome et qui en font un des plus pittoresques de France », nous dit le chroniqueur, « étaient couvertes de curieux »... venus bien sûr pour voir, sans payer, comme on s'en doute. Et « la musique du 48e rehaussa par ses meilleures symphonies, l'éclat de la solennité. » Le dimanche soir, un feu d'artifice, très réussi, tiré sur la place Francheville, réunit plus de dix mille personnes. Enfin un « bal des courses » offert dans ses salons, par le Cercle de la Philologie, clôtura ces manifestations, le mercredi 1er septembre.

Mais il n'y a pas que les distractions qui comptent. Et Tounens partage les soucis de son ami, à cette époque juge de paix à Saint-Pierre-de-Chignac, mais qui a, semble-t-il, d'autres vues, et dont « l'affaire » traîne en longueur. Alors il l'exhorte de son mieux à supporter ses déceptions, et à faire preuve de patience. Avec un bon sens simpliste il va lui renouveler son invitation, à « savoir attendre et patienter » et « à être philosophe, surtout dans les moments pénibles », conseils qu'il devra bientôt mettre lui-même en pratique et qui laissent déjà pressentir avec quelle obstination il poursuivra son but — sans pouvoir l'atteindre, finalement. Par ailleurs il pense toujours au commerce du cuivre, envisagé plus haut et qui ne semble pas encore avoir été mis sur pied.

« Mon cher ami,

Je regrette vivement que tu ne puisses pas réussir dans ton affaire ; tu me parais en être très affligé, je le comprends ; mais cependant, tu sais qu'il faut savoir attendre et surtout savoir patienter, par ces deux moyens on arrive toujours ; ainsi donc patiente et tu arriveras.

Tu m'annonces, dans ta lettre du 28 7bre, le prochain mariage de ton beau-frère, le médecin, je désire qu'il ait fait une bonne union sous tous les rapports. Lorsque tu en auras l'occasion, veuille je te prie me rappeler à ses souvenirs ainsi qu'à ceux de sa famille.

J'ai reçu par le dernier courrier une lettre, de notre ami Lamothe, en date du 15 8bre dernier, dans laquelle il m'annonce

que madame Lamothe et lui sont allés passer deux jours chez toi.

Les métaux dont je t'ai parlé dans mes deux précédentes lettres sont toujours au même prix.

Bien des choses de ma part à madame Desmartin et à ta mère.

A revoir au plustôt possible, en attendant, reçois mes affections les plus sincères et mon entier dévouement.

O.A. de TOUNENS
16 X^bre 1858. »

« Mon cher ami,

Je ne sais si tu te seras occupé de ce dont je t'avais parlé pour le cuivre. Dans le cas où tu aurais pris quelque engagement, veuille m'en prévenir de suite ; mais dans le cas contraire je te prie de ne faire autre chose que de me tenir au courant des prix, seulement, jusqu'à nouvel ordre, parce que les cuivres sont à bas prix.

Le 22 de ce mois je parts pour aller à Santiago. Lorsque tu m'écriras tu n'auras qu'à changer sur mon adresse le nom de Coquimbo par celui de Santiago, tout le surplus doit rester le même.

Dans ta dernière lettre que tu m'as écrite à la suite de celle de notre ami commun, tu te plains du retard que l'on met à te nommer à la place que tu désires ; je ne puis dire autre chose que ce que je te disais dans ma dernière lettre, il faut savoir attendre et patienter et tu auras cela de commun avec beaucoup d'autres ; tu me diras évidemment que ceci ne fait pas tes affaires, je te répondrai, c'est la vérité, mais il faut être philosophe, surtout dans les moments pénibles.

Pendant ma résidence à la Serena je me suis occupé spécialement d'apprendre l'espagnol; je suis arrivé en quatre mois à l'apprendre assez pour comprendre et me faire comprendre ; je l'écrits encore mieux que je ne le parle. D'ici à quelques jours je pense pouvoir t'écrire longuement sur mon voyage.

Veuille je te prie présenter mes hommages respectueux à ton épouse bien aimée, et à ta mère.

Toujours ton tout dévoué.

O.A. de TOUNENS
16 Janvier 1859. »

Tounens se rapproche du point de destination qu'il s'est fixé, et fin janvier 1859, il est venu s'établir à Santiago. Mais par suite de son déplacement, le courrier arrive mal. Il ressent davantage son éloignement. Il commence en outre à rencontrer sur sa route plus de difficultés qu'il n'avait prévu : « je t'assure que j'ai besoin d'avoir une grande résignation philosophique ». Celle-là même qu'il conseillait naguère à son correspondant ! Néanmoins il conserve « toujours l'espoir de réussite ».

Ses soucis personnels pourraient affaiblir l'intérêt qu'il porte à ses amis. Il n'en est rien. Il continue à s'informer de tout ce qui les touche. Il ne néglige pas pour cela ses intérêts personnels et n'a toujours pas abandonné son projet de commerce du cuivre, qu'une révolution de quatre mois au Chili a mis en sommeil.

« Mon bon ami,

Tu dois, j'en suis certain, t'étonner de mon silence à ton égard ; car je ne t'ai pas écrit depuis deux mois et demi, délai bien long, lorsqu'on se trouve à une distance aussi éloignée que celle où nous nous trouvons ; si j'ai attendu si long-temps, c'est que j'aurais voulu pouvoir te dire quelque chose de positif au sujet de ma position nouvelle ; mais malgré mon bon vouloir il m'est impossible de te fixer, néanmoins, j'ai grand espoir de réussite ; mais je t'assure que j'ai besoin d'avoir une grande résignation philosophique.

La dernière lettre que j'ai reçue de ta part, est du 14 9^{bre} dernier, mise à la suite d'une de celles de notre cher ami Lamothe, mais je ne suis point étonné de ne pas en avoir reçu d'autres, et voici pourquoi ? Depuis que j'ai quitté la Sérena (Coquimbo) je n'ai pas reçu ma correspondance de France ; comme celle-ci était adressée à cet endroit, évidemment le Vapeur l'y a laissée ; il est vrai qu'en partant j'avais donné ma nouvelle adresse au bureau, mais les employés l'ont probablement perdue et je ne recevrai mes lettres, je crois, que lorsque j'y reviendrai ; je suis très peiné de ce contre-temps ; car ce retard peut m'être très préjudiciable.

Tu as dû recevoir ma lettre du 16 janvier dernier par laquelle je te disais de m'écrire à l'avenir à Santiago et de me tenir au courant, seulement, si c'était possible, du prix des cuivres en Europe ; je te renouvelle la même recommandation. Aussitôt que j'aurai reçu les lettres que tu as pu m'écrire j'y répondrai.

Mes respects je te prie à madame Desmartin et à ta mère. Toujours ton tout dévoué ami.

O.A. de TOUNENS
Santiago 31 Mars 59. »

« Mon très cher ami,

Je viens enfin de recevoir une lettre de toi datée de Bourg du 10 février d^er^, dans laquelle tu me rends compte de la commission dont je t'avais chargé au sujet des cuivres, je ne puis rien te dire encore de positif à cet égard; car le Chili vient d'éprouver une guerre civile qui a duré quatre mois et pendant ce temps tout a été arrêté, mais, heureusement, elle vient de se terminer depuis le 29 du mois dernier et les affaires reprennent leurs cours. Depuis ma lettre datée du 31 mars dernier, aucun changement notable n'a eu lieu dans ma position, néanmoins j'ai toujours espoir de réussite.

Comme le port de Coquimbo a été bloqué pendant environ deux mois, je n'ai pas pu recevoir mes lettres, aussi je ne sais si tu m'en auras écrit d'autres, que celle du 10 février, depuis le 14 9^bre^ d^er^, époque à laquelle tu m'annonçais le prochain mariage de ton beau-frère. Dans celle que je viens de recevoir du 10 février tu ne me dis pas un mot de ce mariage ni de ton affaire.

Mes cordiales amitiés à madame Desmartin ton épouse et madame ta mère ; mes souvenirs, je te prie, à monsieur Ferdinand Pouyadou, lorsque tu auras occasion de le voir.

Ton tout dévoué f^e^.

O.A. de TOUNENS
Santiago, le 31 mai 1859. »

Le temps passe et les choses ne semblent pas s'arranger. La lettre ci-dessous, en date du 15 septembre 1859, en témoigne. Pourtant l'espoir n'abandonne pas Tounens, qui envisage toujours avec la même constance d'associer ses amis à sa réussite.

A la lettre suivante, datée du 15 octobre de la même année, est joint un « grand projet », que l'auteur, avec un naïf orgueil, n'hésite pas à qualifier de « véritable chef-d'œuvre pour la postérité ». Il y envisage le creusement d'un canal dans le Sud de l'Amérique, la liaison, par voie ferrée, de l'ancien et du nouveau monde (les chemins de fer viennent de prendre déjà beaucoup d'extension au cours des deux décennies précédentes), la dotation des filles pauvres (ce qui prouve qu'il ne se désintéres-

sait pas du sort des femmes). Tout cela grâce aux revenus qu'il attend des travaux de monastères d'hommes, essaimés dans le monde entier.

Et voici qu'en même temps — pourrait-on dire à cette occasion ? — il se réclame d'une origine princière remontant à l'époque gauloise, sans la justifier d'ailleurs — et il est peu probable qu'il en ait eu les moyens... Il ajoutera donc désormais à sa signature le titre de « prince », qu'il « reprend ». Il demande la discrétion à ce sujet, mais se contredit quelque peu en précisant aussitôt que son « titre honorifique » pourra figurer sur les adresses de ses lettres.

« Mon bon ami,

Par le courrier du 24 août j'ai reçu ta lettre datée du 8 juin, dans laquelle tu me parles de mon retour en France, il est vrai que j'avais écrits que je rentrerais vers le mois de 7bre ; mais tu sais que l'homme propose et dieu dispose ; je t'avoue franchement que je ne sais quand je pourrai y rentrer.

Dans ta lettre tu ne me dis pas un mot de ton affaire, je pense que tu l'as abandonnée. J'ai toujours pensé, mon cher ami, à te procurer une position convenable ; mais pour te la procurer il faut que j'en ai une moi même, or, je suis en même de réaliser une partie de mes projets, si je puis les terminer convenablement, je désirerais fonder un journal français à Santiago, j'ai pensé à toi pour t'en confier la rédaction, si cela pouvait te convenir ; je te dis cela comme un projet seulement ; car encore ce n'est point du positif. Dans le cas où je pourrais l'établir tu aurais de bons appointements ; je te prie de m'écrire par le retour du courrier à ce sujet, à presque tous les courriers je t'écrirai le résultat ou la suite de mon projet ; nul besoin de te demander la confidence la plus sincère.

Mes souvenirs, je te prie, à ton épouse et à madame ta mère.

Que le grand A ·.· de l'U ·.· te soit en aide.

O.A.A. de TOUNENS ·.· [6]
Santiago 15 7bre 1859. »

---

6. On remarquera que Tounens signe cette lettre, ainsi que les sept suivantes, en faisant précéder son nom d'une troisième initiale : O.A.A. de Tounens. A partir de mai 1860, il supprimera cet A supplémentaire sans donner d'explication de ces variations.

« Mon cher ami

Je t'envoie ci-joint le résumé d'un grand projet, pour te prier de le faire publier dans un des journaux de *Paris* (le Siècle par exemple), je te serai très obligé de le faire publier de suite et de prier un de MM. les rédacteurs de le commenter en ma faveur. Je désire, comme auteur, garder l'incognito, jusqu'à nouvel ordre ; c'est à dire que je veux le faire insérer sans mettre mon nom. Nul besoin de te dire que je te laisse plein et entier pouvoir de changer ou arranger la rédaction si tu le crois convenable, toutefois en conservant le sens de mes idées.

Tu m'obligeras beaucoup de faire un voyage exprès à *Paris* et de faire tout pour le mieux parceque je te dirai ouvertement et franchement qu'il y va d'un grand intérêt pour moi que la presse prenne en considération ce grand projet qui sera, je crois, un véritable chef-d'œuvre pour la postérité; j'ai des motifs sérieux pour ne pas lui faire donner le jour à Périgueux. Ainsi je te répète que tu m'obligeras infiniment d'aller toi-même à *Paris* et de ne pas perdre un instant ; pour inspirer plus de confiance auprès du journaliste qui s'occupera de mon projet je t'engage de prendre ton passeport. Tu m'enverras je te prie un n° de chaque journal qui parlera en ma faveur, comme aussi ceux qui seraient contraires. Je t'apprendrai avec plaisir que ma famille est originaire de Seigneurs Gaulois et qu'avant l'arrivée des Romains elle était princière dans le Périgord ; j'ai repris la propriété du titre honorifique qui m'appartient ainsi qu'à toute ma famille ; je te prie, néanmoins, de ne rien dire encore.

Par le prochain courrier je pense pouvoir t'envoyer la brochure dont j'ai déjà parlé dans une de mes lettres à Lamothe.

Je regrette de ne pouvoir affranchir mes lettres jusqu'en France ; mais les administrations sont si mal organisées que je ne puis le faire.

En m'écrivant tu peux mettre sur les adresses de tes lettres mon titre honorifique.

Reçois mon bon ami, mes amitiés les plus sincères et mon entier dévouement :

Que le G.·. A.·. de l'U.·. te sois toujours en aide. ton f.·.

O.A.A. Pce de TOUNENS
Santiago, 15 8bre 59.

GRAND PROJET

Monastère d'hommes cloîtrés à Santiago avec des Succursales dans toutes les parties du monde — Un canal navigable et

flottable à l'ouest des Cordillières des Andes — l'ancien et le nouveau monde réunis par un chemin de fer — dotation des filles pauvres.

Je veux fonder un monastère d'hommes cloîtrés à Santiago, capitale du Chili, avec des succursales dans toutes les parties du monde ; les moines qui en feront partie seront autant que possible des hommes très instruits, ils s'occuper[t] de toutes les branches des sciences, ils recevront des journaux de tous les idiomes, des exemplaires de tous les ouvrages qui se publiront ; après les avoir lus et mûrement réfléchis dans le calme et le silence de leurs cellules, sans haine, et sans passion pour les préjugés ils combattront les mauvais livres et autres mauvais écrits. Chaque monastère aura une imprimerie afin d'imprimer lui-même un journal, des ouvrages de sciences et d'humanité ayant pour but de faire avancer le progré autant que possible ; l'argent provenant de la vente des journaux et des ouvrages qu'ils publiront sera employé ainsi qu'il suit :

1° deux dixièmes pour commencer et aider à faire un canal navigable et flottable à l'ouest et aux pieds des Cordillières des Andes, ce canal partira de la rivière de Guayaquil où il recevra l'eau qui l'alimentera, prendra la direction du Sud, entrera dans les républiques du Pérou, de la Bolivie et enfin dans celle du Chili par le désert d'Atacama, il la traversera du nord au sud jusqu'à Calbuco, vers le 41° de latitude sud.

2° trois dixièmes pour commencer et aider à faire un chemin de fer réunissant l'ancien et le nouveau monde. Cette voie ferrée partira de Santiago, capitale du Chili, se dirigera vers le Sud jusqu'à l'endroit le plus convenable pour traverser les Cordillières des Andes, entrera dans la Patagonie, remontera vers les états unis de la Plata ou confédération argentine, traversera également dans la même direction, les républiques de la Bolivie, du Pérou, de l'Equateur et celle de la Nouvelle Grenade en passant par Bogota, sa direction sera continuée sur l'Isme de Panama, le suivra dans toute sa longueur du Nord au Sud ; traversera le Mexique, les Etats Unis, la Nouvelle Bretagne et enfin l'Amérique Russe jusqu'au détroit de Behring en face de l'Ile Ratmonoff. Le détroit de Behring sera comblé dans un espace proportionné à la largeur nécessaire au chemin de fer et ses accessoires. Ces travaux gigantesques une fois opérés, l'ancien et le nouveau monde seront réunis, la ligne de la voie ferrée entrera dans la Sibérie ou Russie d'Asie, la traversera au Nord, dans la direction de l'est à l'ouest ; entrera dans la Russie d'Europe en passant sur la rivière Kara, se dirigera sur St Pétersbourg ; de cette ville sur la Prusse, l'Alemagne, la Holande, la

Belgique, la France, l'Espagne et enfin le Portugal dont Lisbonne sera la tête de ligne.

Un autre grand réseau partira du midi de la France avec jonction aux autres voies qui y sont aujourd'hui et par conséquent réunis avec le grand réseau universel; entrera dans la Sardaigne, la traversera de l'ouest à l'est avec un embranchement à droite qui passera dans le milieu de l'Italie et le royaume de Naples du Nord au Sud ; la ligne de l'Est sera continuée sur l'Autriche, traversera cet empire de l'ouest à l'est avec direction sur Kichiner : A droite de cette ligne un embranchement entrera dans la Turquie, il se divisera en deux branches, l'une allant directement à Constantinople et l'autre en Grèce. La ligne de l'est que j'ai laissée à Kichiner sera continuée au nord de la mer noire et de la mer d'Azov jusqu'à la mer Caspienne ; de cette mer elle sera dirigée sur la Turquie d'Asie, arrivée sur cet empire elle sera divisée en deux branches, l'une allant au port de Smyrne; l'autre à Jérusalem; celle-ci sera continuée sur l'Arabie, arrivée en face de l'Isme de Suez elle sera divisée en trois branches, l'une sera dirigée à l'Est, une autre à l'Ouest et enfin la troisième sera continuée directement jusqu'à Moka en traversant toute l'Arabie du Nord au Sud et passant par Médine, la Mecque et Sana. La ligne de l'ouest traversera l'Isme de Suez avec direction sur la ville du Cap de Bonne Espérance, elle traversera l'Egypte, l'Afrique et le Maroc de l'Est à l'Ouest, se prolongera ensuite sur les Côtes de l'Océan atlantique en passant par [le] Sahara, la Sénégambie, la Guinée supérieure, la Guinée inférieure ; de ce dernier point elle prendra la direction de l'est, sur la Mozambique en passant par Moloa ou Moropoa, arrivée en Mozambique elle suivra les côtes de la mer des Indes et enfin aura sa tête de ligne à la ville du Cap. De la Mozambique cette même ligne sera continuée du Sud au nord avec direction sur l'Egypte, elle ira joindre la ligne de l'ouest en face de l'Isme de Suez, dans les plaines du Nil en passant par les tribus des Sowaiely, des Gallas, la Bissinie, la Nubie, l'Egypte sup^re, centrale et enfin inférieure ; un autre embranchement joindra les deux lignes orientale et occidentale en partant de Labissinie avec direction sur la Sénégambie, passant par Kordofan, Darfour, Soudan ou Nigritie et joignant le lac Tchad.

La ligne de l'est que j'ai laissée dans l'Arabie Pétrée en face de l'Isme de Suez sera dirigée sur Kanton en traversant la Perse, l'Afghanistan, l'Indoustan, le Birman et enfin le Sud de la Chine jusqu'à Kanton. De ce point elle traversera toute la Chine du Sud au nord en passant par Nankin et Pékin, se prolongera dans la Sibérie ou Russie d'Asie dans la même direction

du sud au nord jusqu'à la jonction de la ligne qui réunira les deux mondes.

Embranchements à faire dans les Amériques, un premier embranchement sera fait sur Buenos Ayres, un second sur la bande orientale ou Uruguay, un 3e sur le Paraguay, un 4e sur le Brésil, un 5e sur la Bolivie, un 6e sur Lima, un 7e sur Quito, un 8e sur Caracas avec embranchement sur la république de Venezuela et la Guiane, un 9e du Mexique sur la Californie; enfin joindre le grand réseau avec tous les chemins de fer des Amériques du Nord.

Chaque Royaume, empire, république ou autre état fera faire des embranchements sur ses principales villes ou possession territoriales, avec jonction à ces deux grandes voies universelles. Des télégraphes électriques seront établis sur toutes les lignes afin que l'ancien et le nouveau monde puissent se communiquer leurs affaires à tous instants et sur tous les points de l'univers, postérieurement je publierai les moyens et les bases avec lesquels on pourra ramener à exécution ces grands projets.

3° Quatre dixièmes seront employés à doter des filles pauvres ; toutes celles du royaume, empire, république ou autre état où il sera établi un monastère ou succursale dont je m'occupe, y auront droit ; des listes de toutes les filles pauvres seront dressées par les municipalités de chaque comne ou districts, il y sera dit par des observations générales celles qui auront quelque moyen de subsistance et celles qui n'auront absolument rien ; leur bonne ou mauvaise conduite envers leurs parents et le public, leurs bonne ou mauvaise moralité, leur paresse ou activité et enfin les indices d'une bonne ou mauvaise femme de ménage y seront constatés, sans partialité et sans préjugé sur les diverses religions. Ces listes seront envoyées au préfet ou intendant de chaque département, dont chacun les fera parvenir ensuite au préfet ou intendant du lieu ou sera situé le monastère, ce magistrat s'entendra, après avoir reçu toutes les listes du ressort du monastère, avec l'archevêque ou évêque du diocèse pour fixer le jour où un conseil (que j'indiquerai postérieurement) se réunira pour nommer les filles les plus méritoires, leur décerner la dote qui sera ultérieurement déterminée et une couronne représentant l'emblème de leur vertu. Cette couronne leur sera donnée en public par le maire de leur commune. Cette distribution aura lieu tous les ans.

4° le dixième restant sera attribué au profit du monastère lui-même. Lorsque le canal et le chemin de fer dont s'agit seront terminés, les 5/10 qui y auront été employés jusqu'à cette époque

seront, ensuite, versés dans la caisse de dotation des filles pauvres et viendront augmenter les 4/10 qu'elles avaient déjà, ce qui élèvera le total à 9/10 ; cette somme sera encore augmentée des revenus que produiront les 5/10 qui auront été employés aux canal et chemin de fer ; dans le cas où ces 5/10 ne seraient employés ni au canal, ni au chemin de fer, ils seront versés alors, dès le principe, dans la caisse de dotation. Chaque monastère aura une étendue de terrain suffisante pour faire venir les denrées nécessaires pour la subsistance des religieux cloîtrés, tant pour les aliments que pour les habillements ; les fonds nécessaires pour l'établissement de ces monastères et accessoires seront fournis par les œuvres pieuses et autres bonnes œuvres, ils seront versés dans une banque ou tout autre lieu sûr afin de pouvoir les prendre à proportion qu'ils feront besoin.

O A.A. Pce de TOUNENS. »

La lecture de ce « Grand Projet » fort ambitieux, alliant la philanthropie à la technique et dont l'assise financière paraît, à vrai dire, assez mince, a certes de quoi faire sourire. Il n'aurait pu être jugé qu'aberrant au milieu du siècle dernier, beaucoup plus que de nos jours. Car nous avons vu depuis pas mal d'années, s'effectuer des réalisations naguère jugées impensables. Le rail a conquis les déserts, traversé des montagnes, des ponts ont enjambé des bras de mer, et la conquête actuellement entreprise par la Principauté de Monaco, de vastes surfaces sur la mer, nécessitant des millions de mètres cubes de remblai en eau profonde, s'apparente, toutes proportions gardées, au comblement partiel du détroit de Behring, en vue de son franchissement par une voie ferrée. Ne sait-on pas aussi que la Russie nourrit actuellement un projet de barrage de ce même détroit de Behring, dans le but de réchauffer le climat de la Sibérie ?

Après un an et demi de séjour au Chili, le T.·.C.·.F.·. de Tounens, de la Loge des « Amis Persévérants » (combien ce qualificatif lui sied) de l'Etoile de Vésone de Périgueux, n'a encore eu aucun contact avec les loges sud-américaines. Faute de s'être muni de lettres de recommandation, à son départ de France, il n'a pas osé, « car les mauvais maçons fourmillent dans les Amériques ». Mais il commence à se sentir bien seul et se rend compte qu'un soutien maçonnique pourrait le cas échéant l'aider à surmonter les difficultés auxquelles il se heurte. De même, une introduction officielle auprès des agents consulaires français lui paraît bien souhaitable. Aussi demande-t-il à ses amis de s'em-

ployer à lui obtenir ces pièces — non sans quelque précaution touchant à sa qualité d'ancien avoué — et il nous donne quelques savoureux détails sur le traitement réservé dans le pays aux officiers ministériels peu diligents.

Pierre AUBLANT.

(A suivre)

INVENTAIRE DE L'ICONOTHEQUE

DE LA

SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU PERIGORD

(SUITE ET FIN)

D - AFFICHES ET CANARDS [1]

I. — AFFICHES (PLACARDS, PROCLAMATIONS...).

1. Requête à faire par le procureur-syndic de la présente communauté [sur la police des auberges, Périgueux, 16 mars 1752]. S.I. (28 × 42).
2. Requête à faire par le procureur-syndic des ville et communauté de Périgueux [sur l'entrée des vins, Périgueux, 18 août 1762]. (31 × 38).
3. [Avis de soutenance de thèses pour le grade de licencié, par Jean-Baptiste Pontard, de Périgueux, juillet 1770]. Impr. de la Vve Bernard Pijon, Toulouse. (36 × 45) (en latin).
4. [Avis de soutenance de thèses sur le droit français, par Jean-Baptiste Pontard, juillet 1770]. Impr. de la Vve Bernard Pijon, Toulouse. (36 × 45).
5. [Avis de soutenance de thèse par Jean-Baptiste Arbonneau, de Périgueux. 30 juillet 1774]. S.I. (38 × 47) (en latin).
6. Arrêt du Conseil d'Etat du roi [du 6 mai 1782] portant règlement concernant les comptes des villes et communautés de la généralité de Bordeaux. Impr. de Michel Racle, Bordeaux, 1782. (42 × 53).
7. Extrait des registres du Conseil d'Etat du roi [26 janvier 1786, sur le droit de boucle et d'attache des bateaux à Bergerac]. Impr. de J. B. Puynesge, Bergerac. (43 × 53).
8. Ordonnance de police [Déclaration par les aubergistes des personnes qui logent chez eux, Périgueux, 13 mai 1788]. (34 × 42).
9. Décret de la Convention nationale, contenant une adresse de la Convention nationale aux Armées de la République. [26 avril 1793]. Impr. de J. Dauriac, Périgueux. (34 × 41).
10. Lettre du général Biron à l'armée d'Italie [Nice, 4 mai 1793, à l'occasion de son départ pour l'armée des Côtes]. S l. (18 × 28).
11. Elie Lacoste, représentant du peuple français, à tous les citoyens du Département de la Dordogne [10 mai 1793]. Impr. de J. Dauriac, Périgueux. (34 × 40).

---

1. L'inventaire de cette section a été établi par les soins de M. Michel Golfier, que nous tenons à remercier pour son aimable collaboration.

12. Proclamation du Conseil Général de la commune de Périgueux, qui indique deux jours de marché chaque décade, d'après l'arrêté pris dans la séance publique du 2 frimaire l'an second de la République française, une et indivisible [22 novembre 1793]. Impr. de J. Dauriac, Périgueux. (32 × 38).

13. Extrait des registres des délibérations du Conseil exécutif provisoire. [9 pluviôse an 2 - 28 janvier 1794]. Impr. du Louvre, Paris. (42 × 53). Cette affiche porte une note manuscrite au sujet de l'extinction des procès par arbitrage, selon un arrêté de Lakanal.

14. Adresse de la Société populaire de Montignac, à ses frères des communes de ce district. [27 pluviôse an 2 - 15 février 1794, sur les subsistances]. Impr. de Berger et veuve Chalmas, Montignac. (33 × 42). Le dos de cette affiche porte un « Etat des tableaux adressés par les maires des communes à la Com[missi]on ad[ministrati]ve de l'hospice de Montignac » sur les enfants mis en nourrice (an 9 - 1801).

15. Extrait des registres des délibérations de l'Administration du département de la Dordogne. [5 ventôse an 2 - 23 février 1794, empiètements sur les routes et chemins vicinaux]. Impr. de Dupont, Périgueux. (31 × 39).

16. Extrait des registres du Conseil Général d'administration du district de Périgueux. [4 prairial an 2 - 23 mai 1794, taxation des fruits et légumes]. Impr. de Dupont, Périgueux. (31 × 38).

17. Extrait des registres du Conseil général d'administration du district de Périgueux. [26 fructidor an 2 - 12 septembre 1794, publication d'un arrêté du Comité de Salut public, du 17 fructidor, sur les baux]. Impr. de Dupont, Périgueux. (31 × 38).

18. Le Comité révolutionnaire du district de Périgueux, à ses concitoyens. [6 vendémiaire an 3 - 27 septembre 1794, adresse contenant la composition du Comité, réorganisé par Péllissier]. Impr. de Dupont, Périgueux. (40 × 51).

19. Le représentant du peuple [Chauvier] envoyé par la Convention nationale dans les départements de la Dordogne et Corrèze, en séance à Périgueux. [19 ventôse an 3 - 9 mars 1795, sur les baux]. Impr. de M. B. Faure, Périgueux. (32 × 39).

20. Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif. [4 ventôse an 4 - 23 février 1796, pour accélérer le départ des jeunes gens de la réquisition ; suivi d'un extrait des registres des délibérations de l'administration départementale de la Dordogne, du 18 ventôse an 4]. Impr. de Canler, Périgueux. (42 × 52).

21. Extrait du registre des arrêtés de l'administration municipale de Périgueux. [20 prairial an 4 - 8 juin 1796, dénonciation de Peskay à l'Administration centrale du département de la Dordogne. Accompagné d'une lettre de Peyssard à ses concitoyens, accusant Peskay de diffamation]. Impr. de L. Canler, Périgueux. (40 × 51).

22. Le Commissaire du Pouvoir exécutif [Peskay] près l'Administration centrale du Département de la Dordogne, à ses concitoyens [s. d., réponse à l'affiche précédente]. Impr. de M. B. Faure, Périgueux. (41 × 51).

23. Extrait des registres des délibérations de l'administration municipale de Périgueux. [23 nivôse an 6 - 12 janvier 1798, mesures de police]. Impr de Dupont, Périgueux. (31 × 37).

24. Extrait des registres de l'Administration centrale du Département de la Dordogne. [14 thermidor an 6 - 1er août 1798, sur les sonneries de cloches]. Impr. de Dupont, Périgueux. (32 × 38).

25. Extrait des registres de délibérations de l'Administration centrale du Département de la Dordogne. [4 vendémiaire an 7 - 25 septembre 1798, publication de la loi contenant des dispositions nouvelles, pour l'exacte observation de l'annuaire de la République, et de la loi contenant des mesures pour rappeler les Français mis en réquisition à l'armée de terre]. Impr. de J. Jacotin, Périgueux. (42 × 53).

26. Loi qui fixe l'époque du renouvellement annuel des élections de la garde nationale [avec un extrait des registres des délibérations de l'Administration centrale du Département de la Dordogne, séance du 14 messidor an 7 - 2 juillet 1799]. S. l. (39 × 47).

27. L'Administration centrale du Département de la Dordogne aux conscrits des bataillons auxiliaires de la Dordogne. [Pluviôse an 8 - janvier 1799). S. l. n. d. (32 × 38).

28. Jugements rendus par contumace [27 vendémiaire an 9 - 19 octobre 1800] par le premier conseil de guerre de la 20e division militaire de l'intérieur. [Concernent des conscrits de la Dordogne et de la Charente]. S. l. (42 × 54).

29. Avis de vente judiciaire d'une maison située 3, rue Saint-Louis à Périgueux. [16 ventôse an 11 - 7 mars 1803]. S. l. (42 × 60).

30. Jugement du tribunal de première instance de l'arrondissement de Sarlat, département de la Dordogne, qui condamne Denis-Léonard Marti, dit Rayou, Pierre Laumont et Jean Pouzol, conscrits réfractaires, à une amende de quinze cents francs chacun ; et les pères et mères desdits conscrits, civilement responsables. [16 prairial an 12 - 5 juin 1804]. Impr. de C.E. Thévenin, Sarlat. (42 × 50).

31. Avis de vente judiciaire de biens situés dans la commune de Saint-Michel-de-Villadeix. 29 août 1806. (43 × 60).

32. [Proclamation du Général Maresco, commissaire extraordinaire du roi dans la 20e division militaire, aux habitants des départements de la Dordogne, de la Charente, de la Corrèze, du Lot et du Lot-et-Garonne. Périgueux, 4 mai 1814]. Impr. de F. Dupont, Périgueux. (42 × 77).

33. Pacte de la Confédération périgourdine. [Périgueux, 24 mai 1815]. Impr. de F. Dupont, Périgueux. (41 × 51).

34. 20e Division. Ordre général de la Division [Signé baron Darmagnac. Périgueux, 22 septembre 1815]. Impr. de Michel Vinsac, Angoulême. (31 × 41).

35. [Proclamation du Préfet Montureux aux habitants de la Dordogne. Périgueux, 31 janvier 1816]. Impr. de la Vve Faure, Périgueux (41 × 53).

36. Le marquis d'Abzac, maire de la ville de Périgueux [programme de la fête en l'honneur du mariage du duc de Berry. Périgueux, 18 juin 1816]. Impr. de la Vve Faure, Périgueux. (40 × 52).

37. Règlement de police. Pépinière départementale. [Périgueux, 1er avril 1817]. Impr. de J. Danède, Périgueux. (37 × 46).

38. Le Préfet du département de la Dordogne [sur la répression de la mendicité et du vagabondage. Périgueux, 16 juillet 1817]. Impr. de la Vve Faure, Périgueux (33 × 41).

39. Avis à l'agriculture, à la marine, au commerce et aux arts industriels. [Sur une broie mécanique pour le chanvre et le lin ; une note manuscrite indique qu'on peut voir des échantillons préparés par cette machine, chez M. Gros de Bélair, juge de paix à Périgueux, 1822]. Impr. de P. Dupont, Paris (26 × 41).

40. Vente des domaines d'Escoire, Lauterie et Cantelaube. 1823. Impr. de Hacquart, Paris (?). (44 × 61) (fragments).

41. Cour royale d'Agen. Extrait des arrêtés portant condamnation à des peines afflictives ou infamantes [1er trimestre 1836]. Impr. de F. M. Richard, Cahors. (52 × 77).

42. Vente sur licitation de deux domaines à Tarascon (Bouches-du-Rhône) appartenant à la veuve du marquis Henri d'Adhemard de Lostanges. 1843. Impr. d'Elisée Aubanel, Tarascon (30 × 42).

43. Arrêté concernant la police du cimetière des Barris-Saint-Georges. [Périgueux, 21 novembre 1859]. Impr. de Charles Rastouil, Périgueux (44 × 56).

44. Avis de vente du domaine de Ribeyroles (commune du Change). S. d. Impr. de Dupont père et fils. (21 × 27) (en espagnol).

45. Decretum Cadurcen. beatificationis et canonizationis ven. servi Dei Alani de Solminihac, canonici regularis Lateranensis, episcopi Cadurcensis 13 juillet 1927. Impr. du Vatican. (56 × 80).

II. — JOURNAUX ET CANARDS.

1. Cour d'Assises de la Dordogne. Affaire Delcoudere [audiences des 4, 5 et 6 juin 1844, rédaction de l'Echo de Vésone]. Impr. de Dupont, Périgueux. 3 feuilles. (28 × 44).

2. Supplément à l'« Echo de Vésone » du 24 avril 1853: concession du chemin de fer Grand-central (extrait du *Moniteur* du 22 avril). Impr. de Dupont et Cie. (35 × 49).

3. Horrible crime d'Hautefaye (16 août 1870). J. Bounet éditeur, Périgueux. (44 × 60).

4. Lettre d'un marchand de cochons à M. de Fourtou. S. d. Impr. de E. Mervaud, Paris. (36 × 55).

5. Le crime de Javerlhac. Le voyageur Marbeuf assassiné. S. d. (46 × 61).

III. — AFFICHES NE CONCERNANT PAS LE PERIGORD OU LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

1. De par le Roy. Controlleurs des bancs de mariage et Jurez priseurs, vendeurs de biens-meubles. [Généralité de Bordeaux, 1697 (?)]. S. l. (40 × 50).

2. De par le Roy, le marquis de Brancas [interdiction du transport des cocons de vers à soie. Aix, 28 juin 1722]. S. l. (31 × 41).

3. Instruction [sur les registres servant à l'enregistrement des donations entre vifs, 31 mai 1731]. S. l. (26 × 40).

4. Ordonnance du roi [du 1er juillet 1727] concernant les crimes et délits militaires. Impr. de M. Racle, Bordeaux, 1771. (45 × 58).

5. Déclaration du roi concernant les présidiaux. [Versailles, 17 septembre 1778]. Impr. de M. Racle, Bordeaux, 1780. (38 × 49).

6. Tableau de comparaison de l'agriculture, du commerce et de la navigation de France et d'Angleterre. Impr. de Grangé, rue de la Parcheminerie. 1788. (60 × 104).

7. De par le Roi, François Farges [...], intendant de justice, police et finances en la Généralité de Bordeaux. [Sur la composition de l'étape des soldats] S. d. (33 × 41).

8. [Proclamation du roi sur le décret de l'Assemblée nationale du 9 mai 1790, relatif à la signature des assignats. Paris, 13 juin 1790]. Impr. de Michel Racle, Bordeaux (38 × 49).
9. Décret de la Convention nationale [du 1er août 1793] qui établit l'uniformité et le système général des poids et mesures. Impr. de Richard père et fils, Cahors. 2 feuilles. (42 × 50).
10. Lettre de Dunkerque, du cit. Marlière au c. Couvreur et compagnie [9 septembre 1793]. Impr. de J.P. Duprat, Auch, 1793, (33 × 41).
11. Proclamation au nom du peuple françois [sur le recouvrement de la contribution patriotique. Paris, 26 septembre 1793]. Impr. de Richard père et fils, Cahors. (38 × 46).
12. Décret de la Convention nationale (n° 1785) [qui excepte de la loi relative à l'arrestation des étrangers, les épouses des citoyens des Etats-Unis de l'Amérique. Paris, 5 brumaire an 2 - 26 octobre 1793]. Impr. de Richard père et fils, Cahors. (37 × 47).
13. Instruction pour tous les citoyens qui voudront exploiter eux-mêmes du salpêtre. [Paris, 24 frimaire an 2 - 14 décembre 1793]. Impr. de Fontanel père et fils, Montauban. (42 × 52).
14. Les Représentants du peuple près l'Armée des Pyrénées occidentales et les départements environnants [sur les réquisitions d'hommes pour la Marine. Bayonne, 17 ventôse an 2 - 7 février 1794]. Impr. de la Vve Duhart-Fauvet, Bayonne. (31 × 43).
15. La Commission des Armes et Poudres de la République, aux agents nationaux et aux administrations de districts, sur la réquisition des cendres. [Paris, 18 ventôse an 2 - 8 février 1794]. Impr. de Fontanel père et fils. Montauban. (38 × 46).
16. Direction générale de la liquidation. Avis aux créanciers de la République pour leur éviter la déchéance absolue. [Paris, 8 prairial an 2 - 27 mai 1794]. Impr. de Richard, père et fils. Cahors. (42 × 52).
17. Arrêté de l'administration centrale du département de la Gironde. [Vente du domaine de Carbon. Bordeaux, 1er jour complémentaire an 6 - 17 septembre 1798]. Impr. de A. Levieux, Bordeaux. (54 × 116).
18. Tribunal d'appel séant à Bordeaux. [Nomination d'huissiers audienciers. 3 vendémiaire an 9 - 25 septembre 1800]. Impr. de Pinard, Bordeaux. (41 × 54).
19. Rapport progressif de l'ancienne livre tournois au nouveau franc. S. d. Impr. de Farge, Paris. (28 × 34).
20. Proclamation. Les consuls de la République aux Français. [Paris, 29 ventôse an 9 - 20 mars 1801]. Impr. de Grenier et Cie, Cahors. (42 × 52).
21. Huitième corps d'observation. Ordre du jour. Bordeaux, le 20 avril 1815. Impr. de Coudert, Bordeaux. (34 × 42).
22. Coupes de bois à vendre pour l'ordinaire 1817. [Forêt d'Orient-Piney]. Impr. de Gobelet, Troyes, 1816. (31 × 45).
23. [Fragment d'une affiche de vente de bois en fonds, au château de Vaux, le 28 avril 1816]. Impr. de Gobelet, Troyes. (23 × 35).
24. [Faire-part d'enterrement de Marie-Antoine-Jacques Desmarests, dernier président de l'Election de Senlis, 1823]. S. l. (42 × 52).
25. Calendrier perpétuel. 1813-1821. Impr. de B. M. Faure, Périgueux. (38 × 49).
26. Fragments de deux affiches révolutionnaires.

IV. — JOURNAUX, CANARDS ET IMAGES NE CONCERNANT PAS LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

1. Suites funestes de la passion du jeu. [Affaire Choffon, jugée à Perpignan le 15 octobre 1836]. Impr. de F. A. Saurin, Poitiers. (44 × 51).
2. Le Juif errant (image en couleur). Impr. de Dembour et Gangel, Metz. S. d. (42 × 65).
3. J'ai du bon tabac (image en couleur). Impr. de Gangel et P. Didion, Metz. S. d. (33 × 41).
4. Le Règne de l'Avenir. Annexion de la France à la Prusse. Etat-major prussien [suite de caricatures, publiée par le journal « L'Eclipse »]. Impr. de Rouge frères et Cie. S. d. (34 × 55).
5. Double complainte du sieur Edmond Couty de la Pommerais, In-4°. 4 p., S. d. Impr. de Dubois et Edouard Vert, Paris.
6. Hier, Demain. [Affiche de propagande — en couleurs — pour le Prince Victor Napoléon]. Impr. de Pellerin. S. d. (30 × 40).
7. Le crime de Chalus. 1912. Impr. de Pélayo, Gand (Belgique). (41 × 60).
8. Les forfaits des grands criminels. [Le crime de Chalus et autres, 1912]. S. l. n. d. (42 × 55).

E · CARTES

EA — PERIGORD ET DORDOGNE

1) CARTES GENERALES

a) *Comté de Périgord.* Amsterdam, chez Jean Janssonius, XVII[e] s.
b1) *Evêché de Périgueux.* Sanson, 1742.
b2) *Gouvernement de Bergerac,* eau-forte, XVIII[e] s. (12 × 10).
b3) *Diocèse de Sarlat,* eau-forte, XVIII[e] s. (15 × 10).
c) *Département de la Dordogne.* 1790.
d) *Département de la Dordogne.* Vers 1840.
e) *Département de la Dordogne.* Vers 1860.
e bis) *Département de la Dordogne.* Vers 1865.
f) *Département de la Dordogne.* Vers 1880.
g) *Département de la Dordogne.* Vers 1880 (extrait du Bottin).
h) *Carte routière et hydrographique,* en 6 feuilles, par Erhard. 1875-78, en portefeuille. (1/80.000[e]).
i) *Carte routière.* 1893. (au 1/500.000[e]). [Il en existe un second exemplaire en feuilles libres].
j) *Carte routière.* 1902.
k) *Carte itinéraire.* Vers 1850.
l) *Itinéraire des routes (sic).* 1860
m) *La Dordogne,* édit. Lesot. Vers 1920
n) *Carte de tourisme.* Vers 1880. Edit. Vermot (1/200.000[e]).
o) *Dordogne en 6 feuilles.* 1866. (au 1/80.000[e]).

2) CARTE DE LA GUYENNE, par Belleyme.

18 feuilles (89 × 56) tirées à l'eau-forte. Ce sont les numéros 3, 4, 8, 9, 10, 14, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31, 36 et 37. Cette série couvre entièrement le département de la Dordogne.

3) CARTES SPECIALES

a) *Dordogne — Réseau téléphonique*, 1939 (tirage en bleu).
b) *Carte géologique*, feuille Périgueux (172 - 1). Févr. 1902, 1/80.000e (Moitié N. de la Dordogne).
c) *Carte géologique* (feuille XI, N.O.), 1/500.000e (Moitié S. de la Dordogne).
d) *Carte géologique de la Dordogne*. C'est un report en couleur sur la carte de la Guyenne par Belleyme. Existent les numéros 3, 4, 8-10, 14-17, 21-24, 28-31, 36-37, qui couvrent la Dordogne.
e) *Environs de Périgueux*. En couleurs, courbes de niveau, 1/20.000e. En 4 feuilles.
f) *Carte scolaire*. 1904.
g) *Les 100 plus belles églises du Périgord*, par J. Secret. Paru dans *Le Périgord*, Havas, 1950.
h) *Les 100 plus beaux châteaux du Périgord*. Id.
i) *Les gisements préhistoriques de la Vézère*. Id., carte de Séverin Blanc.
j) *Carte d'Etat-Major*, Nord Périgueux, 1/80.000e. Tirage fin XIXe.
k) *Carte d'Etat-Major*, Nord Bergerac, 1/80.000e. Tirage fin XIXe.

EB — CARTES EXTERIEURES AU DEPARTEMENT

a) *Le chemin de Saint-Jacques en France* (carte établie par J. Secret). 1950 (Tirage en bleu).
b) *France Sud-Ouest*. Vers 1900. Edit. Taride.
c) *Carte féodale des châtellenies du Limousin*, par Champeval, 1889.
d) *Atlas des Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, sous Louis XIV*, dressé par le Lt. Gl. Pelet. Paris, Imp. Royale. 1836, 22 cartes et 11 tableaux. Plus une annexe de 1838, comprenant 10 cartes et 17 tableaux. (Portefeuille de cartes gravées sur cuivre, 70 × 55).
e) *Plan de Paris*. 1859, 1/10.000e.

FONDS JOSEPH SAINT-MARTIN

Cet important et précieux ensemble a été légué à la Société par M. Joseph Saint-Martin, membre très actif de notre Conseil d'Administration, décédé le 6 mars 1969. Ce fonds a été classé par nous sous les titres suivants, selon le plan adopté précédemment :

A — Dessins.

AA — Portraits.

AB — Caricatures.

AD — Architecture, Relevés graphiques.

B — Estampes.

BA — Portraits.

BC — Monuments et paysages

BD — Divers.

C — Plans.

CA — Plans de villes.

CB — Relevés divers d'architecture.

D — Affiches et canards (placards, proclamations).

A - DESSINS

AA — PORTRAITS

1. Portrait d'enfant, par Pierre Bouillon, peintre et graveur de Thiviers (1775-1829). Dessin rehaussé d'aquarelle. (Non signé). (24 × 19).

AB — CARICATURES

1. Mourcin (de). Plume (15 × 13).
2. Vauzeland, procureur impérial. Plume (18 × 16).

AD — ARCHITECTURE — RELEVES GRAPHIQUES

1. *Biron.* Le château. La partie haute vue de la cour de la chapelle. Crayon non signé. (32 × 20).
2. *Chalagnac.* Eglise. Deux planches à l'encre de Chine aquarellées (élévation S. et clocher), par l'architecte A. Bouché (1892). (30 × 22).
3. *Lalinde.* Eglise ancienne de Lalinde, vue du N.E. On aperçoit en arrière-plan, sur le coteau, l'église Saint-Front-de-Colubri. Dessin au crayon, non signé (vers 1880). (30 × 19). (*Cf. B.S.H.A.P.*, 1969, p. 192).
4. *Léguilhac-de-Cercles.* Elévation S. de l'église, avec indication des restaurations prévues. Relevé à l'encre de Chine par C. Vauthier (déc. 1859). (40 × 28).

4 bis. *Idem.* Autre planche de Vauthier (janv. 1859) figurant la façade O. de l'église, avec indication des parties à conserver et à remplacer (36 × 36). Encre de Chine et aquarelle.

5. *Montignac.* Le château vers 1780 d'après Gabriel Bouquier. Dessin à l'encre rehaussé d'aquarelle. (16 × 13).
6. *Périgueux :*
   a) La maison Estignard, rue Limogeanne. Dessin à l'encre de Chine. (20 × 17).
   b) Projet de retable d'église, signé Besançon. Le texte porte : « Approuvé pour mille livres en sus du marché du sr Raguet (ou Raynet), en adoptant les Tables de Moise et dorée en huille (*sic*). Le tout fait à Périgueux le 5 juin mil sept cent quatre vingt neuf. » Suivent 15 signatures : L. Robert, sindic; Chevalier; Perdrisal (ou Perdrisa); Grolevin; Royère; Loiselot; J. Jouste; Lemole, curé; Julien; Guyot; Hallen; Bousseron; Julien; B. Ruty; Buisson. Dessin à la plume. (40 × 35).

7. *Saint-Amand-de-Coly.* Château de la Filolie. Dessin-projet, aquarellé d'une cheminée entre deux portes. Non signé. (33 × 17).
8. *Saint-Jean-de-Côle.* Château de la Marthonie. Crayon anonyme. (16 × 10).
9. *Demeure non identifiée.* Maison de plan rectangulaire, percée de baies modernes, mais laissant apercevoir deux arcs d'applique brisés, probablement du XII[e] siècle. Aquarelle de C. Brecht. (27 × 20).

B - ESTAMPES

BA — PORTRAITS

1. *Barailler* (J. F. Eug.), député de la Dordogne, 1848-49. Lith. Lafosse. (18 × 14).
2. *Barbary de Langlade,* député de la Dordogne, 1817-1822. Lith. anonyme. (11 × 8).

Bardi : voir Fourton.

3. *Beaumont* (Mgr Christophe de), archevêque de Paris, 1705-1781. Tête vers la droite, inscrite dans un ovale. Taille-douce anonyme (XVIII[e] *s.*). (18 × 10).
4. *Le même.* Dessin de Touzée; lith. en couleurs de P. Duflos. (24 × 15).
5. *Beaumont* (Antoine François de), chef de division des armées navales de Louis XVI. Combat naval du 17 août 1779, auquel participait *La Junon,* commandée par de Beaumont. Cuivre anonyme. (24 × 14).
6. *Beaupuy* (A. M. Bacharetie de), général, mort en 1796. Lith de Forestier. (23 × 13).
7. *Le même.* Lith. de Porret. (17 × 9).
8. *Le même.* Lith. semblable mais sans encadrement de rinceaux. (9 × 6).
9. *Belleyme* (L. M. de), 1787-1862, fils du cartographe, magistrat et préfet. Lith. de Gavarni; avec 3 pages de biographie. (34 × 22).
10. *Belsunce* (H. F. X. de B. de Castelmoron), évêque de Marseille pendant la peste de 1720. Eau-forte de Poize (1821) : portrait inscrit dans un cercle, avec armoiries et texte. (24 × 17).
11. *Le même.* Buste inscrit dans un ovale (XVIII[e] s.). Taille douce par Dissard. (15 × 10).
12. *Le même.* Taille douce par Dequevauviller. (10 × 9).
13. *Le même.* Lith. de Mingaud (extr. de *La Guienne historique*). (19 × 16).
14. *Le même.* En pied assis dans un fauteuil. Lith. de Louis Lassalle. (17 × 10).
15. *Le même.* Buste. Lith. de C. Mingaud. (19 × 16).
16. *Biron* (Armand de Gontaut-Biron), maréchal de France, 1524-1592. Buste inscrit dans un ovale. Taille douce de Chenu (XVII[e] s.). (13 × 8).
17. *Le même.* En pied, avec armoiries (XVII[e] s.). Inscription : *Armandus de Biron, polemarchus.* Eau-forte anonyme (XVII[e] s.). (13 × 8).
18. *Le même.* Buste inscrit dans un ovale. Eau-forte de Harrewyn (XVII[e] s.). (14 × 9).
19. *Le même.* Dessin de Sergent, lith. en couleur de M. de Cernel. Buste inscrit dans un ovale (XIX[e] s.). (25 × 17).
20. *Le même. La grande retraite du duc de Parme, 1590.* Eau-forte de R. de Hooghe, représentant le combat (la troupe de Biron apparaît dans une escarmouche), XVII[e] s. (33 × 27).

21. *Le même.* Buste cuirassé inscrit dans un ovale. Eau-forte anonyme (XVII[e] s.). (15 × 11).
22. *Le même.* Dessin de Mauraisse. Lith. de Delpech (XIX[e] s.). (23 × 18).
23. *Le même. La bataille de Saint-Denis, donnée la veille St Martin, 1567.* Bois gravé, anonyme (XVI[e] s.). On aperçoit les troupes de Biron entourant leur chef. (38 × 49).
24. *Biron* (Charles de Gontaut-Biron), maréchal de France, décapité en 1602. Buste cuirassé inscrit dans un ovale; armoiries. Eau-forte anonyme (12 × 8).
25. *Le même.* Sa décapitation. Lith. romantique de Pardinel. (14 × 10).
26. *Le même.* Buste cuirassé inscrit dans un ovale. Eau-forte de Harrewyn (XVII[e] s.). (14 × 9).
27. *Le même* Lith. de Landon d'après Porbus. XVIII[e] s. (13 × 8).
28. *Le même.* Siège de Dysion (*sic*). Gravure au burin, anonyme, de la fin du XVI[e] s. Inscription de 12 vers en rimes plates, dans un allemand très approximatif, plein de licences grammaticales et d'entorses à la syntaxe. Il s'agit, non pas de Dijon, mais de la bataille de Fontaine-Française en 1595. Henri IV et Biron, surpris par les Espagnols de Mayenne et du comte de Fuentès, avaient écrasé ceux-ci. La gravure représente l'intervention de Biron qui vient à la rescousse pour délivrer la ville assiégée. (28 × 23).
29. *Le même.* Taille douce anonyme (XVII[e] s.). (14 × 9).
30. *Le même.* Eau-forte de Davet. Buste cuirassé avec armoiries. (23 × 15).
31. *Le même.* Eau-forte de Th. de Leu (XVII[e] s.). (15 × 10).
32. *Le même.* Lith. de Delpech d'après Mauraisse (XIX[e] s.). (21 × 17).
33. *Biron* (A. L. de Gontaut, duc de Lauzun). Profil vers la droite. Lith. anonyme. (13 × 10).
34. *Le même.* Lith. italienne de Sardi. Buste inscrit dans un cercle. (13 × 11).
35. *Bloy* (Léon). Eau-forte tirée en sanguine (n° 19 d'un tirage à 30 exemplaires). Signature manuscrite illisible. (12 × 9).
36. *Bourdeille* (le cardinal Elie de), Franciscain, mort en 1484. Gravure sur bois anonyme (XVII[e] s.). (5 × 4).
37. *Le même.* Bois gravé de A. de Rossi. Buste inscrit dans un cercle, avec armoiries. (15 × 10).
38. *Bourdeille* (André de), sénéchal de Périgord, mort en 1582. Il est représenté assis, écrivant au roi Charles IX. Taille-douce de Van Schley, 1742. (12 × 7).
39. *Bourdeille* (Pierre de), abbé de Brantôme. Lith. de P.D. et Landon, XIX[e] s. (12 × 8).
40. *Le même.* Buste, tête à gauche. Lith. d'Eug. Arvengas, XIX[e] s. (17 × 13).
41. *Le même.* Buste, tête à droite. Lith. de Légé d'après M[lle] B. Laroque. Extr. de la *Guienne historique.* (19 × 15).
42. *Le même.* Buste vers la gauche. Lith. de Delpech (XIX[e] s.). (12 X 9).
43. *Le même.* Buste vers la droite. Lith. de Delpech et Maurin. (30 × 25).
44. *Brard* (C.P.). Dessin de Guillaume d'après Dupré ; lith. de Légé. (12 × 10).
45. *Briffault* (Eug. V.), journaliste né à Périgueux en 1799. Lith de M. Alaposte. (21 × 15).
46. *Calprenède* (Gauthier de Costes de la), 1667. Taille-douce de P. Reymond et Ad. Varin. (10 × 8).
47. *Calvimont* (Albert de), préfet de la Dordogne. Lith. de A. de F. (extr. de la *Biographie des hommes du jour*). (14 × 9).
48. *Caumont* (Jacques Nonpar de Caumont-La Force), duc et pair, maréchal de France, 1558-1652. Taille-douce de Balt-Moncornet. Buste inscrit dans un ovale, avec armoiries. (16 × 11).

49. *Le même.* Buste inscrit dans un cercle, avec inscription circulaire et huit vers latins. Eau-forte anonyme. (11 × 17).
50. *Le même.* En pied. Taille-douce d'après une peinture de Picot. (27 × 17).
51. *Le même.* Buste cuirassé. Eau-forte. (25 × 20).
52. *Le même.* Buste. Lith. romantique de Delpech, d'après Mauraisse. (20 × 17).
53. *Caumont* (Henri Jacques Nonpar de Caumont, duc de La Force), 1675-1726. Ayant fait de l'agiotage au temps de Law, il est caricaturé sous les traits d'un épicier colporteur. En dessous : *Admiré, la Forces, Amstredame (sic) dans le Calve strat.* Bois gravé. (23 × 16).
54. *Le même.* La même caricature en petit format. (15 × 8).
55. *Le même.* Caricature allemande. En-dessous : *Fort Jungens.* Taille-douce de Oldendorp et Pattschich. (24 × 17).
56. *Chabans* (Louis de), gouverneur de Sainte-Foy. Buste cuirassé inscrit dans un ovale. Taille-douce de Mariette. (19 × 14).
57. *Chapt de Rastignac* (Armand-Auguste de), député du clergé. Taille-douce de Labadye et Courbe. (16 × 8).
58. *Chapt de Rastignac* (Louis-Jacques), archevêque de Tours. Taille-douce anonyme. (16 × 11).
59. *Chavoix* (J.B.), député de la Dordogne, 1849-1851. Lith. de Léon Noël. (18 × 15).
60. *Le même.* Lith. de Chalois, d'après Egasse. (22 × 16).
61. *Chemison de Lalande*, ancien chanoine de Chancelade, mort en 1839. Lith. de C. Deyres. (22 × 17).
62. *Choret*, de Bergerac. Au physionotrace. (8 × 6).
63. *Claretie* (Jules). Taille-douce anonyme. (15 × 11).
64. *Le même.* Eau-forte de E. de Liphart. (12 × 10).
65. *Le même.* Lithographie de Penouille. (24 × 21).
66. *Le même.* Caricature. Lith. en couleur de Montbard. (40 × 27).
67. *Le même.* Caricature. Lith. en couleurs de Gill (l'Eclipse, 3 sept. 1868). (34 × 30).
68. *Le même.* Caricatures. Lith. en couleurs de Gill (l'Eclipse, 6 juillet 1878). (34 × 30).
69. *Cluzel de la Chabrerie* (Pierre du), 1766-1783, intendant de Touraine. Eau-forte de Beauvarlet d'après Roslin. (28 × 19).
70. *Cluzel de la Chabrerie* (Antoine-Henri du), officier et poète, 1737-1838. Lith. de Chardon, 1832. (13 × 10).
71. *Cluzel* (Mme du), mère du précédent (?). Au physionotrace. (7 × 6).
72. *Cluzel* (du). Au physionotrace. (7 × 6).
73. *Cluzel* (du). Avec la devise : *Fidelis moriar.* Au physionotrace. (7 × 6).
74. *Cluzel* (du). Au physionotrace. (7 × 6).
75. *Cluzel* (Mme Michel du). Au physionotrace. (9 × 7).
Combret : voir Marcillac.
76. *Cyrano de Bergerac.* Buste lauré inscrit dans un ovale. Taille-douce anonyme. (16 × 11).
77. *Le même.* Lith. de A. de F., extr. du *Chroniqueur.* (22 × 18).
78. *Le même.* Lith. anonyme. (20 × 17).
79. *Dabert* (Mgr N.J.), évêque de Périgueux, 1811-1901. Bois gravé de Tourfaut et Mathieu. (29 × 22).
80. *Damas* (le comte G. de). Lith. de Sabard. (26 × 21).
81. *Damas* (le baron de). Lith. de P. Guérin et Laguiche, 1821. (30 × 25).
82. *Daumesnil* (le général), 1776. Buste de face. Lith. de Llanta, d'après une peinture de Riesner. (22 × 15).

83. *Le même.* En pied (jambe gauche coupée), à Vincennes. Lith. anonyme. (16 × 10).
84. *Le même.* En pied (jambe droite coupée). Bois gravé anonyme. (9 × 7).
85. *Le même.* Buste. Bois gravé de Fléville. (9 × 7).
86. *Le même.* Image populaire : il ramène à Vincennes des canons prussiens pour trophées. Bois gravé de Cousin. (9 × 7).
87. *Le même.* Lith. en couleurs, avec la silhouette du fort de Vincennes, par L. de Benard. (28 × 16).
88. *Le même.* Souvenir de l'inauguration de sa statue à Périgueux. Poème et lith. de B. Télismart. (43 × 28).
89. *Daussel* (Philippe), député de la Dordogne, 1871-1876. Bois gravé anonyme. (10 × 8).
90. *Delbetz* (P.J.T.), député de la Dordogne, 1848-1849. Lith. de Patout. (12 × 10).
91. *Delcouderc.* Bois gravé par A. Clément.
92. *Dezeimeris* (Eug.), député de la Dordogne, 1830-1848. Lith. de Bayalos (18 × 14).
93. *Le même.* Lith. de Fischer. (20 × 13).
94. *Dédelat*, préfet de la Dordogne. Au physionotrace. (7 × 6).
95. *Dupont* (J.B. Auguste), député de la Dordogne, 1848-49. Lith. de Bayalos. (18 × 14).
96. *Dureau* (Louis), préfet du Loiret, né à Vergt le 27-1-1821, mort en 1875. Lith. de Lasnier, 1878. (16 × 13).
97. *Feletz* (abbé C.M.D. de), membre de l'Académie française. Lith. de A. de F., extr. du *Chroniqueur*. (11 × 9).
98. *Floirac* (abbé de), allié aux Galard. Au physionotrace. (7 × 6).
Force (La) : voir Caumont.
99. *Foucauld de Lardimalie* (marquis Louis de), député aux Etats généraux. Taille-douce de Labadye et Texier. (22 × 13).
100. *Fourichon* (amiral), député de la Dordogne, 1871-1876. Bois gravé. (8 × 7).
101. *Fournier-Sarlovèze.* Bois gravé de Réville. (9 × 5).
102. *Le même.* Au physionotrace. (9 × 8).
103. *Le même.* Lithographie de Forestier. (9 × 8) (2 ex.).
104. *Fourtou* (Bardi de), député de la Dordogne, 1879-1885. Lith. de J. Grinsard. (7 × 6).
105. *George-Massonais* (J.B. Amédée), évêque de Périgueux. Lith. de M. Alophe, avec notice biographique de 9 pp. (17 × 12).
106. *Le même.* Lith. de H. Faye. (10 × 10).
107. *Le même.* La même lith. agrandie. (20 × 20).
108. *Girard* (Stephen), philanthrope, né à Périgueux en 1750, mort à Philadelphie en 1831. Lith. de Bouvier. (9 × 8).
Gontaud : voir Biron.
109. *Gonthier de Biran* (Guillaume), député en 1789. Lith. de Jules Massard. (21 × 14). Voir aussi Maine de Biran.
110. *Le même.* Au physionotrace. (7 × 6).
111. *Goubie* (Jean), député de la Dordogne, 1848-49. Lith. anonyme. (25 × 18).
112. *Gousset* (Mgr), cardinal, évêque de Périgueux en 1836. Lith. de Aug Lemoine. (27 × 21).
113. *Le même.* Lith. de Fiora. (30 × 25).
114. *Le même.* Bois gravé de Taillaud. (9 × 8).
115. *Le même.* Lith. de E. Bouilhe. (25 × 25).
116. *Grolhier-Desbrosses* (P.M.), député de la Dordogne, 1848-49, né en 1796 à Nontron, mort en 1857. Lith. de Léveillé. (18 × 15).
117. *Le même.* Lith. de Becquet. (21 × 18).

118. *Hautefort* (Marie d'), duchesse de Schomberg. Lith. de B. Gaitte. (12 × 9).
119. *La même.* Taille-douce anonyme du XVII[e] s. (15 × 11).
120. *Hautefort* (Armand Charles d'). Gravure dédiée au comte d'Hautefort, *Le coucher de la mariée*, peinture de P.A. Baudouin, gravée par Moreau le Jeune. Taille-douce en couleurs. (29 × 22).
121. *Jumilhac* (baron de). Au physionotrace. (7 × 6).
122. *Jumilhac* (Bertrande Charlotte, baronne de), fille du gouverneur de la Bastille, nièce du ministre, épouse de A.L. Bertin de Belle-Isle. Au physionotrace. (7 × 6).
123. *Jumilhac* (marquis de), lieutenant général commandant la 16[e] Division militaire et l'Ecole royale d'artillerie de Douai. Lith. par Biget, 1822. (ovale, 24 × 20).
124. *Labrousse* (Nicolas de Labrousse de Verteillac), tué au combat près de Mons en 1693. Eau-forte anonyme. (23 × 16).
Lacalprenède : voir Calprenède (La).
125. *Lachambeaudie* (Pierre). Lith. de Berry. (23 × 20).
126. *Le même.* Lith. de H. Jamin. (20 × 16).
127. *Le même.* Lith. de A. Duchesne. (13 × 9).
128. *Le même.* Lith. anonyme. (9 × 9).
129. *Le même.* Lith. de A. Duchesne et Monnet. (16 × 10).
130. *Lucrousille* (Amédée de), député de la Dordogne, 1848-49. Lith. de Schultz. (19 × 14).
131. *Lafon* (Jacques - Emile). Lith. de Lafosse, avec une notice biographique de 2 pp. et 2 lith. de J.E. Lafon.
132. *Lafon*, tragédien né à Lalinde. Taille-douce de Berthommier, 1827. (6 × 5).
133. *Le même*, dans le rôle de Louis IX. Lith. de G. Engelmann. (18 × 12).
Laforce : voir Caumont.
134. *Lagrange-Chancel* (F.J. de), 1676-1758. Taille-douce de L. Capitaine. (26 × 18).
135. *Le même.* Taille-douce par Barrois, d'après Pallière. (10 × 8).
136. *Le même.* Pointe sèche par Teyssonnières, tirée en sanguine. (10 × 8).
137. *La Marthonie* (Mgr Henry de), évêque de Limoges, 1867. Eau-forte de Faultin, XVII[e] s. (12 × 7).
138. *Latrade* (Louis), député de la Corrèze, né à Sauveboeuf le 25 nov. 1811. Lith. de M. R. Cazes. (22 × 13).
139. *Le même.* Lith. de Patout. (18 × 14).
140. *Lau* (Jean-Marie du Lau d'Allemans), 1738-1793, archevêque d'Arles. Lith. de A. de F., extr. du *Chroniqueur.*
141. *La Renaudie*, chef de la conjuration d'Amboise. Pendaison du cadavre de La Renaudie. Bois gravé. (27 × 21).
141 bis. *Le même.* Gravure sur bois (47 × 32) représentant la pendaison des conjurés, y compris La Renaudie (de la *Suite* des 24 estampes gravées par Tortirel et Perrissin, de 1559 à 1570).
142. *Lavergne* (L. de). Lith. de A. Lemoine. (25 × 19).
143. *Le Boux* (Mgr Guillaume), évêque de Périgueux en 1660, mort en 1693. Eau-forte de Guillaume Vallet, d'après le dessin de A.T. Paillet. 1665. (33 × 26).
144. *Lentillac* (M[lle] de). Au physionotrace. (7 × 6).
145. *Lostange* (lieutenant-général comte de). Lith. de C.L.P., 1822. (15 × 14).
146. *Magne* (Pierre), ministre des Finances. Lith. d'Aug. Lemoine. (25 × 19).
147. *Le même.* Lith. de E. Desmaisons. (27 × 21).
148. *Le même.* Pointe sèche anonyme (18 × 14).
149. *Le même.* Caricature. Lith. de Le Barret et Humbert, extr. de *Comic-Finance*, 13 août 1873. (33 × 29).

150. *Le même. Caricature.* Lith. de Le Barrel et Humbert, extr. de *Comic-Finance*, 21 mai 1874. (33 × 29).
151. *Maine de Biran* (M.F.P. Gonthier), philosophe, 1766-1824. Au physionotrace. (7 × 7).
152. *Maleville* (marquis Jacques de), député de la Dordogne, membre du Conseil des Anciens, 1741-1824. Dessin de J. Buisson. (9 × 7).
153. *Le même.* Ses armoiries. Taille-douce. (20 × 16).
154. *Maleville* (colonel de), petit-fils de Jacques. Sa mort, à la bataille de Solférino. Extr. de l'*Univers illustré*. Bois gravé. (35 × 23).
155. *Marcillac* (L. Combret de), maire de Périgueux. Lith. de Makowitz. (30 × 25).
Marthonie (La): voir La Marthonie.
156. *Mérilhou* (Joseph), avocat, député de la Dordogne, 1831-34, pair de France en 1837. Lith. de A. Legrand. (15 × 12).
157. *Le même.* Lith. de L.P. Fromant. (14 × 11).
158. *Le même.* Dessin allégorique représentant Mérilhou, le 23 juillet 1830, prononçant une allocution au Palais de Justice de Paris. Lith. en couleurs de O. de Roissy.
159. *Mie* (Auguste). Lith. de Thomasson d'après Bonhomme. (19 × 13).
160. *Le même.* Lith. de Julien. (14 × 12).
161. *Le même.* Lith. de Collette. (25 × 18).
162. *Morand-Dupuch* (Pierre), général. Au physionotrace. (7 × 6).
163. *Monnet-Sully*, tragédien. Pointe sèche de Gaucherel. Il est représenté dans le rôle de Pyrrhus, dans *Andromaque*. (7 × 11).
164. *Orélie 1er*, roi d'Araucanie (Antoine de Tounens). Gravure sur bois par L. Ch. Pon et E. Bocourt. (22 × 12).
165. *Le même.* Caricature du *Sifflet*, par H. Demare, 1874. (32 × 26).
166. *Le même.* Caricature de *La Scie*, par Moloch, s. d. (30 × 26).
167. *Parrot*, conseiller de régence, père de Jules-Joseph Parrot, médecin, né à Excideuil. Lith. de Quenedey. (14 × 11).
168. *Pascal* (Jean), médecin. Eau-forte de I. Sauvé. (14 × 9).
169. *Pasquy-Ducluzeau* (J.A.), député de la Dordogne, 1831-37. Lith. anonyme. (24 × 15).
170. *Le même.* Lith. de Célestin Deshayes. (14 × 18).
171. *Pons* (Louis de), décapité le 2 prairial an 2. Au physionotrace (cercle de 5 de diamètre).
172. *Pomps* (baron de) ? Au physionotrace. (7 × 6).
173. *Ponte d'Albaret* (Jos. Anne Lue), évêque de Sarlat. Au physionotrace. (7 × 6).
174. *Prévost-Leygonie* (Mlle ?). Au physionotrace. (7 × 6).
Rastignac: voir Chapt.
175. *Razac* (de ?). Au physionotrace. (7 × 6). Buste à gauche.
176. *Razac* (de ?). Au physionotrace. (8 × 7). Buste à droite.
Renaudie : voir La Renaudie.
177. *Reygal* (Louis), « le vitrier sympathique », né à Beauregard. Lith de A.D. (7 × 5).
178. *Reyrac* (Ph. de Laurens de), poète, chanoine de Chancelade, mort en 1782. Taille-douce de N. de Launay. (8 × 4).
179. *Rivet* (L.P.), préfet de la Dordogne, 1768-1853. Au physionotrace. (12 × 8).
180. *Saint-Astier* (comte de). Au physionotrace. (7 × 6).
181. *Taillefer* (Magdeleine de), demoiselle de Barrière, fille d'honneur de Madame en 1695. Lith. de P. Reymond. (10 × 7).
182. *Taillefer* (Wlgrin de). Au physionotrace. (7 × 6).

183. *Taillefer* (L.A.H.S.T.), député de la Dordogne, 1846-48. Lith. de Bonhommé et Peronard. (19 × 13).
184. *Le même*. Lith. d'après Deveria. (18 × 14).
185. *Thibald*. Procès Delcouderc à Périgueux, en 1844. Lith. de A. Clément. (16 × 12).
Tounens : voir Orélie 1er.
186. *Vauthier* (Léger), né à Bergerac. Lith. de A.D. (7 × 5).
187. *Verneilh-Puyrazeau* (J.J.). Lith. anonyme. (19 × 8).
188. *Verthamon* (Fr. Michel de), comte de Villemenon, premier Président au Grand Conseil en 1697. Taille-douce de Trouvain et Malbauré, d'après Hyacinthe Rigaud. (48 × 43).
189. *Le même*. Taille-douce anonyme. (21 × 17).
190. *Verthamon* (Catherine Magdelaine de), veuve de Fr. Le Feure de Caumartin, conseiller d'Etat. Taille-douce de L. Lombart. (33 × 27).

BC — MONUMENTS ET PAYSAGES

1. *Antonne-et-Trigonant*. Château des Bories. Lith. de J. de Verneilh. (26 × 20).
2. *Idem*. Château des Bories. Eau-forte de A. Aviat. (20 × 14).
3. *Atur*. Lanterne des morts. Gravure sur bois (*Bull. monum.*, 1879). (18 × 9).
4. *Beaumont*. Dolmen du Blanc. Lith. de J. Philippe (*Guienne monumentale*). (22 × 15).
5. *Beynac*. Château; cheminée de la salle des Etats. Bois gravé de A. Cros-Puymartin. (26 × 20).
6. *Biron*. Château. Lith. de Gontran (*Guienne monumentale*). (29 × 15).
7. *Idem*. Vue générale du château et un des tombeaux de la chapelle. Bois gravé de Fleury. (21 × 13).
8. *Idem*. Château. Porte de la chapelle. Lith. de Lemercier d'après Perrot et Froger. (22 × 20).
9. *Idem*. Château. Cour inférieure et chapelle. Lith. des mêmes. (22 × 17).
10. *Idem*. Château. Gisant et tombeau. Lith. des mêmes. (23 × 17).
11. *Idem*. Château. Fenêtre du châtelet d'entrée. Lith. des mêmes. (21 × 13).
12. *Idem*. Château. Cour d'honneur. Lith. de Delpech. (20 × 14).
13. *Idem*. Château. Vue générale. Lith. anonyme. (19 × 12).
14. *Idem*. Château. Cour d'honneur. Lith. Dupont (*Le Chroniqueur*). (23 × 17).
15. *Bourdeille*. Château. Vue du châtelet d'entrée. Taille-douce, vers 1840, par Fortier et Perdoux, d'après Ch. de Vézé. (38 × 26).
16. *Idem*. Le château vu de la Dronne. Bois gravé d'après Léo Drouyn. (17 × 12).
17. *Idem*. Le château ; vue du châtelet d'entrée. Eau-forte de E. Sadoux. (26 × 20).
18. *Brantôme*. Grotte de l'abbaye ; bas-relief du Jugement dernier. Lith. Dupont (*Annales agric. et litt.*, 1841). (16 × 10).
19. *Idem*. Vue générale de l'abbaye. Lith. d'Eug. Arvengas (*Annales agric. et litt.*, 1841). (16 × 10).
20. *Cadouin*. Le cloître. Taille-douce de Rouargue. (16 × 11).
21. *Idem*. L'église et l'abbaye. Lith. d'Eug. Joubert, 1843 (*Guienne monumentale*). (25 × 14).
22. *Idem*. Façade de l'église, vers 1830. Lith. anonyme. (17 × 13).
23. *Chapelle-Faucher (La)*. Le château. Eau-forte de E. Sadoux. (27 × 21).
24. *Chapelle-Gonaguet (La)*. Prieuré de Merlande. Chapiteau. Lith. de E.G., 1890. (24 × 17).

25. *Eymet.* Vue générale. Lith. de Claveau d'après Philippe (*Guienne monumentale*). (22 × 14).
26. *Hautefort.* Le château et le village. Lith. de A. Clément. (21 × 14).
27. *Idem.* Le château et le village. Eau-forte de E. Sadoux. (25 × 17).
28. *Jumilhac-le-Grand.* Le château sert de fond à un bois en couleur de Benjamin Rabier, 1910. (16 × 15).
29. *Idem.* Le château vu de la place. Lith. (*Guienne monumentale*). (22 × 14).
30. *Ménestérol-Montignac.* Chartreuse de Vauclaire. Lith. de Philippe et Claveau (*Guienne monumentale*). (22 × 15).
31. *Neuvic.* Le château vu de l'Isle. Eau-forte ovale de H. de Gourcy. (30 × 20).
32. *Nontron.* Vue générale du château et de l'église disparus. Lith. de Vieillemard. (42 × 23).
33. *Idem.* Ruines du château. Aquatinte de Wulferona, vers 1830. (25 × 17).
34. *Idem.* Ruines de l'église Saint-Etienne. Lith. de Philippe et Claveau (*Guienne monumentale*). (22 × 14).
35. *Nontronnais.* Un dolmen et un amas de blocs. Lith. de L.D. (21 × 13).
36. *Périgueux.* Armes de la ville. Pointe sèche. Vers 1890. (7 × 6).
37. *Idem.* Tour de Vésone. Bois gravé de Duc d'après Fleury, avec les bustes de Montaigne et de Daumesnil. (23 × 15).
38. *Idem.* Ruines de l'amphithéâtre. Aquatinte anonyme. (18 × 11).
39. *Idem.* Vue générale. Lith. de Clerget (très fantaisiste). (21 × 13).
40. *Idem. Vue générale.* Aquatinte anonyme. (16 × 11).
41. *Idem.* Saint-Front vers 1840. Bois gravé de Ransonnette d'après E. Conte. (14 × 9).
42. *Idem.* Saint-Front, vers 1840. Bois gravé (très fantaisiste) de Lemaître d'après Gaucherel. (14 × 10).
43. *Idem.* Saint-Front ; intérieur. Pointe sèche de Burg et Schraeder, d'après un dessin de Viollet-le-Duc. (23 × 18).
44. *Idem.* Saint-Front vu de la Clautre. Lith. de Balande. (23 × 18).
45. *Idem.* Eglise de la Cité. Pointe sèche de Baugean d'après de Vèze (1817). (21 × 14).
46. *Idem.* Eglise de la Cité. Bois gravé de Pisan d'après un dessin de J. de Verneilh. (20 × 16).
47. *Idem.* Château-Barrière. Lith. de Faucher d'après Eug. Joubert (1843) (*Guienne monumentale*). (19 × 13).
48. *Idem.* Vieilles maisons rue des Farges. Lith. par B.D.A. (Blanche Dupont) et B.D.P.
49. *Idem.* Maison à l'angle de la place du Coderc et de la rue Limogeanne. Bois gravé anonyme. (16 × 12).
50. *Idem.* Maison du Pâtissier (porte Tenant), rue Eguillerie. Lith. de F. de Beaumont, 1868. (35 × 24).
51. *Idem.* La même maison. Eau-forte de F. de Beaumont, 1881. (38 × 26).
52. *Idem.* Le Pont cassé. Eau-forte de A. Aviat. (17 × 13).
53. *Idem.* Rocher de l'Arsault. Lith. de G. Margat. (31 × 23).
54. *Idem.* Fabrique de M. Courtey, au Toulon. Lith. de Eug. Arvengas (*Annales agric. et litt.*). (16 × 10).
55. *Idem.* Briqueterie de M. Mie. Lith. de Eug. Arvengas (*Annales agric. et litt.*). (16 × 10).
56. *Idem.* Composition synthétique juxtaposant les principaux monuments de Périgueux. Taille-douce de Marc Espinasse, 1884 (diplôme d'une Société). (43 × 28).
57. *Idem.* Album historique, souvenir des fêtes de Périgueux, mai 1880, par Albert Pistre. Texte et 21 lithos. In-4° oblong, relié toile, 2 exemplaires.

58. *Sarlat.* Vue générale. Lith. de Philippe et Clavau (*Guienne monumentale*). (22 × 15).
59. *Idem.* Cathédrale. Lith. (très fantaisiste) d'Aumont d'après Philippe. (22 × 16).
60. *Idem.* Maison de La Boëtie. Eau-forte de E. Malo. (16 × 11).
61. *Idem.* La même. Lith. de Lajoukaire. (20 × 14).
62. *Idem.* Le Grand Séminaire. Vue générale avec 4 vues partielles, un poème et une chanson. Lith. Dupont. (40 × 30).
63. *Tour-Blanche (La).* Château. Lith. de Maignant d'après Bertaud-Duchazaud, 1855. (20 × 17).
64. *Idem.* Le château. Lith. de Ransonnette d'après Duchazeau. (11 × 8).
65. *Villefranche-de-Lonchat.* Château de Gurson. Lith de Légé, d'après Philippe (*Guienne monumentale*). (23 × 14).
66. *Non identifié.* Castel à tourelles avec pigeonnier, rivière et pont. Vers 1850. Lith. par Champin d'après L. de Courteilles. Armoiries : d'azur à 3 lions d'or couronnés, l'un sur l'autre. (26 × 19).

BD — DIVERS

1. *Dolmen* dans le Nontronnais. Lith. de L.D. (20 × 13).
2. *Trois mégalithes* non identifiés. Lith. de L.D. (20 × 11).
3. *Statuettes de bronze* (génies et Bacchus) conservés au Musée du Périgord et au cabinet de M. de Mourcin. Lith. de E. Galy. (25 × 18).
4. *Faux murale* trouvée à Sainte-Eulalie-d'Ans. Lith. anonyme. (27 × 8).
5. *Peigne et coupe* mérovingiens trouvés à Tocane-Saint-Apre. Lith. de E. Galy. (28 × 19).

C - PLANS

CA — PLANS DE VILLES

1. *Périgueux* et ses environs. Levé par Lallié de La Tour, 1764. Avec le Camp de César. Gravure sur cuivre. (28 × 20).
2. *Idem,* 1883, revu par Féaux et Floirat. En 4 couleurs. Périgueux, Ronteix. (68 × 52).
3. *Idem,* par Vauthier, au 1/10.000e, vers 1900. En 3 couleurs. (40 × 32).
4. *Bergerac.* Plan des fortifications à la Vauban prévues et non exécutées. Cuivre gravé, XVIIe s. (28 × 19).
5. *Idem.* Le même plan, réduit. Cuivre gravé, XVIIe s. (16 × 10).
6. *Idem.* Plan du « Gouvernement de Bergerac » (de Lalinde à Sainte-Aulaye-de-Breuil et des Lèches à Puyguilhem). XVIIe s. Gravure sur cuivre. (15 × 10).

CB — RELEVES D'ARCHITECTURE

1. *Cadouin.* Plan du cloître et élévation de la galerie Est. Deux lithos, Dupont. (24 × 16 et 20 × 14).
2. *Eyzerac.* Mairie-école. Projet de Cros-Puymartin. Deux élévations, 2 planches. (27 × 20).

3. *Périgueux*. Eglise de la Cité. Tombeau de Jean d'Asside. Lith. anonyme. (17 × 14).
4. *Idem*. Même église. Lith. de Martin d'après Willemin et Langlois. (30 × 20).
5. *Idem*. Cinq lucarnes de vieilles maisons (1884). Extr. du *Moniteur des architectes*. Lith. de Maurage. (26 × 17).
6. *Idem*. Détails de vieilles maisons relevés par l'architecte Deslignères, 1884. Lith. de Sulpis. (*Moniteur...*). (26 × 19).
7. *Idem*. Relevés de vieilles maisons par Deslignères, 1884. Lith. de Lemonnier (*Moniteur...*). (19 × 26).
8. *Idem*. Détails du balcon de la maison des Consuls, par Deslignères, 1884 (*Moniteur...*). Lith. d'Alice Sulpis. (25 × 17).
9. *Idem*. Plan et élévations de la maison des Consuls par Deslignères. 1884 (*Moniteur...*). Lith. de Garen. (27 × 17).
10. *Idem*. Maison du XVI^e^ s. (disparue), place du Greffe. Lith. de M. Dupuy d'après E. Vauthier (*Le Chroniqueur*). (21 × 17).
11. *Idem*. Tombeau du Pont vieux (pont des Barris) découvert en 1860. Lith. de E. Galy. (34 × 20).
12. *Idem*. Cheminée Renaissance dans une « maison que l'on croit avoir appartenu aux comtes de Périgord » (actuellement au Musée du Périgord). Dessin de Langlois et Willemin, lith. en couleur de M^lle^ Langlois et Périé. (27 × 21).
13. *Idem*. Plan des thermes de Vésone, découverts en 1858. Lith. de H. Dupuy d'après E. Galy et Cruveilher. (29 × 16).
14. *Idem*. Exposition nationale de Périgueux de 1881. Vue générale par Cros-Puymartin. Lith. de Soudain et Bosredon. (28 × 20).
15. *Saint-Amand-de-Coly*. Château de la Filolie. 4 élévations et 3 plans, par Cros-Puymartin. (L'ensemble permet de déceler les restaurations et les parties anciennes). (90 × 62).

D * AFFICHES ET CANARDS

1. *Dordogne*. Arrêté de l'administration centrale du département concernant les déserteurs, les réquisitionnaires et les conscrits qui n'ont pas obéi aux lois. (Affiches). Périgueux, impr. Canler, 9 frimaire an 7 (29 nov. 1798). (52 × 40).
   Extrait du registre des actes et arrêtés du Préfet, sur la conscription. (Affiche). Périgueux, impr. Vve Dubreuilh, 23 fructidor an 8 (9 septembre 1800). (38 × 28).
2. *Beaumont*. Deux affichettes de propagande électorale, élections du Conseil général du 31 juillet 1904. (On y voit « l'aide de camp Capel » et le « chevalier Martial »). Dessins reproduits à la pierre humide. (32 × 25).
3. *Bergerac*. Sauvetage de deux enfants en danger de se noyer, par un soldat de la 86^e^ demi-brigade, 17 prairial an 6 (5 juin 1798). Dessin et texte de 13 lignes en taille-douce. (25 × 20).
4. *Cadouin*. Indulgence accordée par le pape Benoît XIII à la Confrérie des pèlerins de Cadouin, 6 septembre 1724. Permis d'afficher donné le 28 mai 1727 par l'évêque de Sarlat, Mgr Le Blanc. (Affiche). (52 × 42).
5. *Périgueux. Permission d'enseigner* à un maître d'école accordée par l'écolâtre Gontier de Lalande. Armoiries de Mgr Macheco de Prémeaux, évêque de Périgueux (1732-1771). (29 × 18).
6. *Idem. Annonce de soutenance de thèse* en Sorbonne par J.B. Bridat de la Barrière, prêtre périgourdin, sous la présidence d'Aredius de Beaupoil-Saint-Aulaire, 23 fév. 1757. (Affiche). (50 × 38). Vignette gravée sur bois et figurant le Christ en croix.

7. *Idem. Ordre de contrainte* du 13 août 1760 par le sieur Brenier de Feuillade, rue Neuve. (19 × 16).
8. *Idem. Permission d'enseigner* à un maître d'école accordée par l'écolâtre J.B.H. Henryot. Armoiries de Mgr Grossole de Flammarens, évêque de Périgueux (1779-1791). (32 × 20).
9. *Foires de Périgueux* (Mi-Carême et Saint-Mémoire). Elles se tiendront « place Saint-Mémoire », sept. 1784. (Affiches). (34 × 28). Lettrine, armes du roi et armes de Périgueux, le tout gravé sur bois. Impr. Dalvy.
10. *Monument triomphal à Napoléon le Grand*, voté par la ville de Périgueux, 3 pp., 10 janvier 1806. Impr. Dupont. (38 × 24). *Cf. B.S.H.A.P.*, 1913, p. 249 et 1969, p. 105.
11. *Carte d'électeur* signée L.C. de Marcillac, pour B. Roux, huissier, rue Eguillerie, 1er nov. 1831. (19 × 13).
12. *Carte d'électeur* pour Bernard Roux, huissier, 18 mai 1841. (18 × 12).
13. *Justice criminelle :* quatre assassinats (par Delcouderc, la femme Grolhier et Thibald). Cour d'Assises du 16 au 23 déc. 1844. Impr. Dupont. Avec 2 gravures sur bois. (33 × 42).
14. *Evasion et arrestation de Delcouderc*, 1845. Impr. Dupont. (35 × 28).
15. *Lycée de Périgueux.* 5 témoignages de satisfaction et exemption pour l'élève Emile Roux, 1849-1851.
16. *Franc-maçonnerie.* Papier à lettre de la R .·. L .·. « Les Amis persévérants et l'Etoile de Vésone réunis ». Vers 1850. Vignette en lithographie. (21 × 13).
17. *Horrible crime de Hautefaye.* Arrêt de la Cour d'Assises, 21 décembre 1870. Avec 17 portraits. (Il s'agit de l'assassinat de M. de Moneys). Lith. de G.I. (45 × 35).
18. *Réclame pour le grand café Divan*, place Bugeaud. Lith., 1888. (22 × 20).
19. *Etiquette* d'anisette surfine, Beler et Lespinasse, liquoristes et confiseurs, 10, rue Taillefer, à Périgueux. Lith. (7 × 10).
20. *Extrait du registre des actes du Préfet*, 23 fructidor an 8, sur les conscrits de l'an VIII.
21. *Menu de banquet*, 6 juillet 1890, avec une lith. d'Espinouse, représentant la maison des Consuls, à Périgueux.

Jean SECRET.

LA CHATELLENIE ET LES SEIGNEURS DE MONTCUQ

(suite)

VIII

DES PILLARDS A CHARLES II D'ALBRET

LES PILLARDS

A l'exception de Perducat, les autres seigneurs et capitaines du Bergeracois s'inquiétaient peu de savoir si la ville était française ou anglaise. Des trêves ayant été signées en 1381 entre le sire d'Albret et les Anglais, « les garnisons des châteaux forment alors un troisième parti quand la guerre chôme [1] ». Par ces temps d'extrême pénurie, ils prennent les vivres où ils les trouvent. La raison du plus fort étant, plus que jamais, la meilleure, ils en usent largement.

Après la mort de Perducat, le château de Montcuq ne fait plus parler de lui pendant quelques années. On a écrit que Ramonet de Sors y commandait alors. C'est inexact, les Jurades de Bergerac nous permettent d'affirmer qu'il se trouvait alors à Issigeac [2].

De 1381 à 1386, c'est le petit fort de Lamonzie qui a la vedette dans la châtellenie. Il est tenu par des vassaux, Héliot de Roquefort et Raynaud, dit Cardenal. Ils descendent d'une famille attestée en Bergeracois dès le XIII[e] siècle [3]. Les consuls de la ville les craignent et leur donnent du « Monseigneur ». Cela semble prouver que l'autorité des d'Albret ne se faisait plus sentir à Montcuq, à ce moment-là.

Dans leur château existe une prison, bien qu'ils ne soient pas seigneurs haut-justiciers ; mais en ces temps d'anarchie totale, ils ont quelque peu empiété sur les droits de leur suzerain. Un pillard, nommé Le Clergo, qui exerce sa coupable

1. Arch. Pyr.-Atl., E 48 (1380-81) : trêves entre le sire d'Albret et son frère Bérard, et le roi d'Angleterre. D'autres trêves seront signées plus tard par Charles 1[er] d'Albret (E 60), et par Charles II (E 169).
2. E. Labroue, *op. cit.*; Dr Lafon, *op. cit.*; *B.S.H.A.P.*, 1958-59.
3. Jurades de Bergerac, t. I, p. 9; *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 264; les Roquefort sont nommés dans les hommages des vassaux de Puyguilhem.

industrie à partir du château voisin de Gageac, s'est fait prendre sur leurs terres. Mis en prison, il réussit à s'en évader le 13 décembre 1381. Poursuivi par les gens de Lamonzie, il court jusqu'à Bergerac et se réfugie dans l'église des Carmes. La foule furieuse, et des « Bretons », [4] établis devant ce couvent, l'en expulsent et se livrent sans doute sur lui à une justice sommaire — ce qui n'est pas indiqué dans le texte des Jurades. Mais l'évêque de Périgueux apprend que le droit d'asile a été violé ; il cite plusieurs habitants de la ville pour répondre de ce sacrilège. Lamonzie se trouvant dans le ressort de l'évêché de Sarlat, ses habitants, pourtant les instigateurs de cette affaire, ne sont pas inquiétés. Or les peines encourues sont lourdes. Les Bergeracois protestent de leur innocence ; et les consuls n'entendent pas laisser condamner leurs concitoyens pour un bandit notoire. L'évêque ne veut rien entendre ; et, en janvier, il menace de « mettre en cause 50 ou 60 notables bergeracois et de les excommunier. » Fort heureusement, le passage de l'archevêque de Bordeaux, le 3 février 1381-82, arrange les choses. Il consent à recevoir les consuls qui « sont venus lui faire une visite et lui faire plaisir. » Ce doit lui être fort agréable, car l'affaire du Clergo en reste là.

Ce pillard n'est pas le seul à marauder chez ses voisins. Les gens du château de Masduran [5] ne s'en privent guère non plus. Après les vendanges, un bourgeois de Bergerac fait amener 2 pipes de vin qu'il a achetées à la « dame » de Rouffignac, sur le port de Lamonzie. Surviennent en barque Le Carrier et d'autres compagnons; ils s'emparent des tonneaux, transvasent le contenu du premier dans des barils, et pour gagner du temps, — ils sont à portée de voix du château des Roquefort, — ils font rouler l'autre sur la pente ; le gros tonneau leur échappe et va s'écraser dans la rivière ! [6]

Cependant Héliot, et surtout Cardenal, ne sont pas des petits saints. Le 8 septembre 1385 [7], ce dernier chevauche vers la ville et prend 6 bœufs. Les victimes de ce vol le poursuivent, reprennent le bétail et font prisonnier son valet avec sa monture. Fureur du voleur qui menace la ville, si on ne lui rend pas valet et cheval. Bien qu'ayant obtenu satisfaction, il ne tarde pas à renouveler ses rapines. Il fait même prisonnier un bourgeois qui s'avance pour parlementer. On traite alors avec

4. Jurades de Bergerac, années 1381-1382. Ces Bretons étaient une troupe de mercenaires qui avait dressé là son camp, en attendant d'être engagée par quelque seigneur.
5. Masduran est un château fort, sur la rive droite de la Dordogne, dépendant du seigneur de La Force.
6. *Le livre de vie*, année 1381. La pipe de vin contenait 2 barriques.
7. Jurades de Bergerac, t. I, aux dates indiquées.

lui. Il rend son butin, moyennant 1 quart et demi de vin (3 litres), et 3 miches. Le 22 septembre, le gouverneur de Bergerac et un notable vont à Lamonzie « pour lui parler, pour le profit de la ville ». Ils portent 11 miches, 3 quarts de vin et une pièce de bœuf ; moyennant quoi Cardenal restera, très provisoirement leur ami. La même démarche devra être renouvelée le 7 février suivant, au prix de 9 miches et de 2 quarts de vin. Ces marchandages sordides montrent à quel degré de misère étaient réduits même les gentilshommes. Que penser, alors, de la condition du malheureux peuple ?

Mais, au cours de l'automne de 1385, des affaires plus graves amènent les Bergeracois au château de Lamonzie. Ce lieu sert plusieurs fois de terrain neutre, où les bourgeois entrent en pourparlers avec leurs ennemis. Le gouverneur de la ville y prend contact avec le seigneur de La Barde, au sujet de la reddition du château de Gardonne, d'où une garnison anglaise harcèle les barques qui transportent des marchandises pour le compte des bourgeois. Ses conditions sont trop onéreuses pour être acceptées. C'est un échec. Pourtant, peu à peu, les Bergeracois gagnent des amis à leur cause. Héliot de Roquefort, lui-même, prend parti pour eux, et contribue à la prise d'assaut et à la destruction de ce château, le 13 janvier 1385-86. On traite aussi, à Lamonzie, avec le capitaine de Puy-de-Chalus, au sujet du château de la Vayssière ; ou encore on y apporte un sauf-conduit au fils du capitaine, très redouté, de Puyguilhem, qui désire aller en pélerinage à Notre Dame des Carmes. Notons que, lorsqu'il s'agit de membres de la petite noblesse, tels que les personnages que nous venons de citer, et même lorsque des vies humaines sont en jeu, comme à la prise de Gardonne, l'accord entre les 2 parties se fait, uniquement, sur des dons en nature : pain, vin, un peu de viande, et parfois de l'étoffe. L'argent est extrêmement rare, et seuls les aventuriers de haut vol ou les grands seigneurs en exigent.

L'absence de Jurades de 1386 à 1393 nous empêche de suivre régulièrement la carrière de nos damoiseaux de Lamonzie. Mais il semble que les traditions de la famille se soient conservées, puisque le 10 août 1415, Arnaud et Cardenal de Roquefort chevauchent vers Bergerac et prennent 11 bœufs. Ils jouent de malheur. La ville ayant pris une sufferte du roi d'Angleterre en personne, les voleurs sont obligés de rendre leur butin sans contre-partie.

MICHEL D'ALBRET

En décembre 1393, apparaît dans les Jurades le nom d'un nouveau membre de la famille d'Albret, Michel, seigneur de Montcuq, capitaine de Puynormand et de la Mothe-Saint-Paixent [8]. Il se peut qu'il soit venu dans la châtellenie depuis plusieurs années ; l'absence des textes des Jurades ne nous permet pas de le dire. Selon le Père Anselme, il serait le fils illégitime de Bérard II, seigneur de Verteuil et de Vayres [9]. Il demande aux Bergeracois de lui fournir des vivres pour soumettre la garnison anglaise qui occupe la Mothe-Saint-Paixent. « On lui répond aussi gracieusement que possible ; mais, vu la grande pauvreté de la ville, on ne lui donne rien. » La mauvaise humeur ne tarde pas à se manifester ; il arrête, à Montravel, une gabarre chargée de marchandises appartenant à un marchand de Bergerac. Le gouverneur se rend alors, avec le plaignant, à Montcuq, pour s'entendre avec Michel d'Albret. Or, il exige 30 livres — il appartient à une grande famille — et 2 tonneaux de vin. En Jurade, on décide « de ne rien lui donner, mais de se méfier de lui » ; et désormais, les marchands devront s'entendre directement avec lui. Cependant, le 11 juin 1394, les consuls, considérant tout le mal qu'il peut leur faire, décident de lui offrir 2 tonneaux de vin et 4 livres. Il rejette cette offre, jugée dérisoire ; et il met l'embargo sur les blés, les vignes et les prés tenus, dans sa châtellenie, par des gens de Bergerac. Après marchandages, il accepte l'offre du 11 juin, et même se met à la disposition de la ville pour assurer sa défense. Le 14 juillet 1394, il signe un accord avec les consuls, il assure la garde de Bergerac « pour l'honneur et le profit du roi, notre seigneur. » Chaque mois, il recevra pour ses hommes, 1 tonneau de vin, 1 pipe de froment et 1 tonneau d'avoine. Cet acte, selon G. Charrier, se trouvait aux archives municipales de Bergerac et portait le sceau de chacune des parties. Toutefois il se passe bien du temps avant que Charles VI ratifie cet accord. Pendant ces années d'incertitude, la ville paye mal son défenseur : Michel est plusieurs fois obligé d'écrire aux consuls pour qu'ils lui viennent en aide, selon leur promesse. Aussi, des services aussi peu rémunérateurs l'incitent-ils à prendre part à quelques opérations plus fructueuses. C'est le cas à Saint-Pierre-de-Touneins [10], en 1399, où il signe un accord avec plusieurs

8. Jurades de Bergerac, t. I, p. 127 et suivantes. La Mothe-Saint-Paixent, nom ancien du château de Montravel. Puynormand appartenait à la branche de Verteuil et de Vayres (Arch. Pyr-Atl., E 203).
9. Le Père Anselme, *Mémorial de la Chambre des Comptes*, t. IV, p. 222; référence citée par E. Labroue, *op. cit.*, p. 314.
10. Arch. Pyr.-Atl., E 54 (1398-99).

autres seigneurs, dont certains sont ses parents, au sujet du partage d'un butin. Enfin, par lettres patentes du 14 juin 1399, « Michel, bâtard d'Albret, écuyer », est établi officiellement capitaine de Bergerac.

Jusqu'à quelle date le reste-t-il ? L'est-il encore en 1401, lorsqu'il demande aux consuls de lui prêter 50 l. jusqu'à Noël, pour l'aider à détruire le château de Puy-de-Chalus ? Il renouvelle sa demande un peu plus tard. On a dû les lui promettre, puisqu'en 1406, il réclame cette somme, toujours due « pour avoir lutté contre les gens du Puy-de-Chalus ».

C'est l'époque où l'on perçoit une détérioration des rapports entre le seigneur de Montcuq et la ville. Le 6 novembre 1406, Michel et son épouse demandent, à titre exceptionnel, puisque les coutumes s'y opposent, mais en raison des services rendus et des relations de bon voisinage, de faire entrer dans la ville 25 barriques de vin, qu'ils avaient vendues à Libourne, mais que les gens de Montravel ne veulent laisser passer qu'à un tarif trop élevé [11]. La ville leur refuse cette faveur. Et c'est aussi à ce moment-là que la dame fait réclamer par le prieur de Pomport une pipe de vin qu'on lui a prise. Pendant quelques années encore, Michel d'Albret va jouer un rôle en Bergeracois. Depuis les trêves de 1381-82, le pays ne connaissait plus la guerre étrangère ; mais les garnisons des châteaux continuaient à le mettre en coupe réglée. Aussi les habitants des villes demandaient-ils au roi de France d'envoyer ses hommes d'armes pour les débarrasser de ces bandes pillardes. En 1405, Charles VI envoie à Limoges son cousin le connétable, Charles d'Albret, lieutenant du roi en-deçà de la Dordogne, « pour tenir le pays en son obéissance, délivrer certaines places des Anglais, et faire Ramonet de Sors [12] français ». Le connétable remporte des succès ; mais il a besoin d'argent pour continuer la guerre ; il lève un fouage de 10.000 l. sur le Périgord [13]. Bergerac, pour sa part, doit payer 365 l. 1/2. La ville établit alors un nouvel impôt sur ceux qui ont chez eux du blé et du vin. L'ensemble de la population refuse de payer. Il est ordonné, en Jurade, que ceux qui ne voudront pas payer seront expulsés avec leurs denrées. Prévenant cette menace, en novembre 1409, tous les Bergeracois qui ont une terre sur une seigneurie voisine ont déjà quitté la ville. Le connétable se refuse à dispenser Bergerac de payer sa part de fouage. En vain décide-t-on, au consulat, d'exempter d'impôts, pendant

11. Michel d'Albret ne commandait donc plus à Montravel.
12. L. Dessalles, *op. cit.*, t. II, p. 408 et suivantes.
13. Arch. Pyr.-Atl., E 710.

3 ans, excepté ce qui revient au roi, tous ceux qui reviendront. Les consuls font mettre les scellés sur les portes des maisons fermées. Les gens qui se sont réfugiés sur leurs terres de la châtellenie de Montcuq brisent les scellés, après être revenus en force pour bafouer l'autorité. Nouvelles et vaines démarches auprès du connétable. Dès le mois d'octobre, on a pourtant essayé de tirer parti des liens familiaux qui unissent Michel à son puissant cousin. Le 15 octobre 1409, on l'a prié d'aller à Périgueux [14], accompagné d'un bourgeois, auprès de Bérard d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeille, oncle de Charles d'Albret. Michel doit s'efforcer de le convaincre de la pauvreté de la ville et d'obtenir son intervention auprès de son neveu pour faire exempter Bergerac de sa contribution au fouage. C'est un échec, et on semble lui en tenir rigueur. En décembre, la tentative est renouvelée, sans Michel cette fois ; elle ne réussit pas davantage. Il faudra l'intervention du roi lui-même pour obtenir la dispense. Le 15 janvier 1410, le connétable est à Bergerac. Michel n'est même pas nommé à l'occasion de cet événement. Il ne paraîtra plus dans les Jurades. Cependant il vit encore en 1412, car le connétable le charge de remettre une partie de la dot de sa sœur Marguerite à Gaston de Foix, son époux. Les sceaux des deux seigneurs figurent sur le reçu [15].

Michel a dû rester à Montcuq jusqu'en 1411. Après cette date, c'est Ramonet de Sors qu'on trouve au château.

RAMONET DE SORS

Cet arrogant pillard ne s'est pas installé à Montcuq avant 1415. Depuis les années 1385-86 [16], il a souvent soumis la ville à ses exactions. Il se tenait alors dans les environs d'Issigeac ; en 1393, il est au château de Castelnaud, dont il est capitaine. Il va y demeurer jusqu'à sa venue dans la châtellenie. Il inspire une vive terreur aux bourgeois. En 1400, 1404, 1405, il manifeste toujours de nouvelles exigences. Lorsqu'en 1409, la ville prend un pati avec le roi d'Angleterre, elle le fait savoir « à tous les seigneurs et capitaines de la région, *et à Ramonet de Sors.* » En 1414, il vient loger aux Frères Mineurs, avec son compagnon Bertrand d'Abzac, « longtemps après le coucher du soleil » ; ils inspirent une telle méfiance qu'on a refusé de leur ouvrir la porte de la ville. A cette date il est encore désigné dans les textes des jurades sous le nom de « capitaine de Cas-

14. Jurades de Bergerac, t. I, années 1409-1410. Ce voyage a coûté à la ville 11 punières d'avoine, 13 quarts et demi de vin, le tout valant 21 sols 6 deniers.
15. Arch. Pyr.-Atl., E 60.
16. Jurades de Bergerac, t. I, *passim*.

telnaud », ou encore de « Captal Ramonet » ; il portera ce dernier nom, même après son installation à Monteuq. C'est au printemps de 1415 que le connétable Charles d'Albret vient en Bergeracois pour mettre le château de la Force, occupé par une garnison anglaise, en l'obéissance du roi. Il aurait certainement appris la présence de Ramonet sur une de ses terres patrimoniales, au cas où celui-ci y aurait déjà été installé. Mais le texte des jurades du 5 avril 1415 est obscur. « La ville envoie 1 saumon et 2 aloses au seigneur de Monteuq. » Ce titre désigne-t-il le sire d'Albret venu visiter son château, lequel fait face à celui de la Force, qu'il combat, sur l'autre rive de la Dordogne ? Ou bien, pour la première fois, les bourgeois honorent-ils le capitaine du château, Ramonet de Sors, de ce nom, et cherchent-ils à gagner sa bienveillance en lui envoyant un cadeau ? Il est, en tous cas, probable que le connétable a accepté de lui laisser prendre le commandement du château. Croyait-il vraiment « le faire Français », en le lui accordant ?

Après le désastre d'Azincourt, en octobre 1415, où le connétable est tué, les Anglais, qu'il avait tenus en échec depuis une dizaine d'années en Périgord, reprennent vite le terrain perdu. Personne ne s'oppose plus à ce que Ramonet de Sors tienne la châtellenie pour son propre compte. Lorsque, à la fin de l'année, « le seigneur de Monteuq » écrit à la ville pour obtenir 30 écus « pour réparer le château qui était tombé en partie », c'est bien de Ramonet qu'il s'agit. Les consuls ne lui donnent pas d'argent, mais « pour conserver son amitié, on lui donne 7 tonneaux de vin. » Sa déception se traduit par des menaces ; on lui envoie alors 2 pipes de vin et on lui prête 6 écus. « On lui en prêtera 4 de plus, si on peut trouver quelqu'un qui veuille les prêter ». Ramonet continue son chantage : il vient, avec le capitaine de Puyguilhem, à Bergerac, et « on leur donne 20 punières d'avoine et du pain. » Il exige de la ville qu'elle lui fasse apporter une arbalète que détient un certain G. de Gardonne. Son château sert encore, à l'occasion, de lieu de rencontre entre adversaires qui y discutent les termes d'un accord.

En 1416, il prend aussi les fonctions de capitaine de Puyguilhem. Il profite de la nombreuse troupe sous ses ordres pour faire une chevauchée sur Périgueux. Il ne rendra son important butin qu'à la demande du sire de Duras, sénéchal de Guyenne pour le roi d'Angleterre, dont il tient à conserver les bonnes grâces. Et lorsque ce seigneur accordera un pati à Bergerac, Ramonet s'immiscera dans la négociation, à seule fin de se faire offrir quelques barriques de vin par la ville.

Enfin, en 1418, « le seigneur de Montcuq écrit aux consuls qu'il a pris à ferme la dîme du couvent de Saint-Martin, dont son neveu est prieur. » Comme rien n'est moins sûr, on le prie d'attendre la nomination officielle, avant de commencer la perception des dîmes. Son nom disparaît alors des jurades. En 1423-24, il n'apparaît à aucun moment au cours du conflit qui oppose Bergerac à Sainte-Foy ; pas plus qu'au siège de Duras. Il a donc quitté le Bergeracois à cette date, ou peut-être est-il déjà mort.

Ce seigneur de modeste lignage a été tenu, à la cour d'Angleterre, pour un des 16 féodaux les plus importants de Guyenne. En fait, il ne s'est montré, en Bergeracois, que sous le jour d'un aventurier et d'un voleur de grands chemins ; il n'a laissé que le souvenir de ses brigandages. Où sont ses faits d'armes ? Lorsqu'il commence à être connu, vers 1385, dans les parages d'Issigeac, les trêves, signées par le sire d'Albret avec les Anglais, avaient arrêté la guerre ouverte. Si les garnisons des châteaux étaient anglaises et commettaient toutes sortes de vols et de dommages, elles ne livraient pas de batailles rangées. Ramonet n'a donc jamais pu, de 1385 à 1415, prendre part à une action importante, où ses faits d'armes auraient pu lui valoir une certaine notoriété. A-t-il donc acquis la faveur du roi d'Angleterre pour avoir harcelé villes et bourgs soumis au roi de France ? ou détroussé quelques marchands sur les grands chemins ? Un abîme le sépare de Perducat d'Albret, qui fut lui, un grand capitaine de routiers, qui prit part à de grandes batailles où il se conduisit toujours en brave. Nous ne l'approuvons pas d'avoir servi des causes détestables ; mais à côté de lui, Ramonet de Sors n'apparaît que comme un soudard, pas plus estimable que le Clergo de Gageac, ou les pillards de Masduran ou de Lamonzie. « Il mendie avec arrogance... il est aussi gueux que les hommes qu'il traîne derrière lui. » [17]

LA CONFISCATION

Après Azincourt, le roi d'Angleterre confisque les terres d'Albret. Gaston de Foix, captal de Buch, comte de Longueville [18], l'un des plus brillants chevaliers du XV^e^ siècle, s'est distingué pendant cette bataille. Le roi d'Angleterre le comble

17. J. Maubourguet, *op. cit.*, t. II, p. 21 et suivantes.
18. Gaston de Foix était fils d'Archambaud de Grailly, captal de Buch, et d'Isabelle, héritière du comté de Foix. Après la mort de son père, Gaston adopta le nom de sa mère et hérita les biens considérables des Grailly. Il fut l'auteur de la branche de la maison de Foix fixée en Aquitaine au début du XV^e^ s., connue, à la génération suivante, sous le nom de maison de Foix de Candale.

d'honneurs et de biens. Avant la reprise des hostilités il était, avec le sire d'Albret son beau-frère, un des plus puissants féodaux du Sud-Ouest. Le connétable mort, Gaston de Foix réussit à se faire attribuer ses terres en 1417 ; ainsi devient-il seigneur de Montcuq. C'est peut-être la raison de la disparition de Ramonet, bientôt après.

Le nouveau seigneur fait peser sur la ville de Bergerac une menace de plus en plus lourde. L'absence des jurades, de 1424 à la fin de la guerre de Cent Ans, nous empêche de connaître le détail des rapports entre le château-fort et la ville; en particulier, nous ignorons quelle part prend la garnison de Montcuq à la prise de Bergerac par les Anglais, vers 1435.

Mais en 1440, la châtellenie change encore de mains. « Gaston de Foix, comte de Longueville, fait avec Louis Despoy, chevalier anglais, un échange de terres, dans lequel figure Montcuq, possédé jadis par Ramonet de Sors. » Cette transaction est approuvée par Jean de Huntington, lieutenant général du roi d'Angleterre en Guyenne [19]. C'est donc maintenant Louis Despoy qui est seigneur de la châtellenie. Il doit l'être encore lorsque Jean de Blois, comte de Périgord, et Jean Bureau entreprennent la reconquête du Périgord en 1449, car deux ans plus tôt, en 1447, Louis Despoy était toujours seigneur de la châtellenie, lorsqu'une nouvelle transaction entre lui et Gaston de Foix fut signée [20].

Au début de la campagne, le comte de Périgord met le siège devant les deux forteresses anglaises qui encadrent Bergerac : La Force et Montcuq. Les châteaux capitulent en juin ; la ville résiste jusqu'en octobre 1450. D'autres forces françaises battent l'armée anglaise dans toute la Guyenne. Les trois Etats de Guyenne signent l'acte de capitulation le 20 juin 1451 ; Bordeaux ouvre ses portes trois jours plus tard [21].

Après la défaite anglaise, la châtellenie a dû pouvoir être rapidement remise aux d'Albret. Louis Despoy l'a laissée aux mains du comte de Périgord ; et même après le retour offensif de Talbot, qui remet, un moment, la vallée de la Dordogne

19. L. Dessalles, *op. cit.*, t. II, p. 432.
20. R. Guinodie, *op. cit.*, t. III, p. 452.
21. Gaston de Foix, même vaincu, se trouve trop grand seigneur pour être compris dans l'acte de capitulation avec les autres. Le 13 juin 1451, à Libourne, il traite, en particulier avec Dunois. Il lui vend, ainsi qu'à son neveu Jean de Foix, par contrat du 20 juin, et pour 84.000 écus, toutes ses terres de Guyenne; puis il se retire dans sa vicomté de Meilhe en Aragon; il y meurt en 1456. Son fils, Jean, part pour l'Angleterre où il possède de grands biens, ayant épousé la fille du duc de Kendall. Revenu en France avec Talbot, il est fait prisonnier à Castillon. Il reste en captivité jusqu'en 1460. Après la mort de Charles VII, Louis XI lui accordera son pardon et lui rendra ses terres (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 89 et 555).

sous la domination étrangère, ce n'est que jusqu'à notre victoire de Castillon en juillet 1453. Mais pendant ce court espace de temps, un second siège du château n'est nulle part mentionné.

CHARLES II D'ALBRET

Cependant, après la mort du connétable, le jeune Charles II d'Albret et ses frères restent fidèles au roi de France ; privés de leurs terres de Guyenne, nous les trouvons, quelques années plus tard, dans l'entourage du Dauphin, leur cousin, ayant pour compagnons Xaintrailles et La Hire, gascons comme eux, le sire de La Trémouille [22], le comte de Dunois. En 1428, Charles d'Albret, avec une petite troupe, tente de secourir Orléans. Il lui faudra revenir avec Jeanne d'Arc, en mai 1429, pour délivrer la ville [23]. Quelle part prend-il à la campagne qui conduit le Dauphin à Reims, puis Jeanne à Compiègne ? En 1431, Charles VII le nomme son lieutenant en Guyenne [24], titre qui reste platonique, la province entière étant aux mains des Anglais. Bergerac, menacé depuis tant d'années, tombe en 1435. Mais Charles d'Albret ne reste pas inactif ; en 1442, avec ses fils, il vient se battre en Guyenne et prendre Aire. Sont-ils les auteurs de ce coup de main, qui, un moment, délivre Bergerac, cette année-là ? Des trêves interviennent, dont le roi de France nomme son cousin d'Albret conservateur [25]. Après la rupture, en 1449, il reçoit le commandement d'une partie des troupes royales qui combattent en Guyenne [26]. « Le sire d'Albret aide puissamment à la soumission du Sud-Ouest et à l'expulsion des Anglais » [27], de 1449 à 1451. Dès le début de l'offensive, il obtient du roi qu'il donne à ses sénéchaux « l'ordre de remettre le sire d'Albret en possession de ses seigneuries » [28], chose plus facile à dire qu'à faire.

La situation des terres d'Albret est excessivement compliquée du fait des confiscations, des échanges, des ventes successives, dont elles ont été l'objet ; le roi de France garde en sa main les biens contestés, en attendant qu'on trouve une solution aux litiges. C'est Louis XI qui, en 1461, les arbitrera, et les

22. Marie de Sully, mère de Charles II d'Albret, avait été veuve, en premières noces, de Guy de la Trémouille.
23. *Art de vérifier les dates*, t. XIV, p. 264 et suivantes.
24. Arch. Pyr.-Atl., E 63 (1431-39).
25. Arch. Pyr-Atl., E 64.
26. Arch. Pyr.-Atl., E 65. Il ressort de l'étude de cette campagne qu'il exerce un commandement avec le comte de Dunois, Jean de Blois et Jean Bureau.
27. A. Luchaire, *Alain le Grand, sire d'Albret*.
28. Arch. Pyr.-Atl., E 65.

d'Albret et les Foix-Candale finiront par retrouver, à peu près, les terres de leurs ancêtres.

Par suite de l'extinction de plusieurs rameaux de la famille au cours de la première moitié du XV[e] siècle, Charles II d'Albret possède un immense domaine [29]. Il peut alors attribuer à chacun de ses fils les biens qui assureront leur établissement. Dès 1456, l'issue des litiges étant proche, et afin d'éviter l'émiettement du patrimoine, il fait jurer à Jean, vicomte de Tartas, à Arnaud-Amanieu, sire d'Orval, et à Charles le Cadet, ou le Jeune, seigneur de Sainte-Bazeille que « la seigneurie et domaine d'Albret ne pourront être démembrés, ni aliénés; mais transmis de mâle en mâle, par ordre de primogéniture » [30]. Il consacre ainsi, par un acte solennel, ce qui était de tradition dans la famille depuis des siècles.

(à suivre)

Marthe MARSAC.

---

29. Arch. Pyr.-Atl., E 62 : testament de François de Sainte-Bazeille au profit de Charles II d'Albret; E 64 : accord entre Charles II d'Albret et Jeanne de Roucy, veuve de François de Sainte-Bazeille. Il hérite également des biens provenant de la branche des seigneurs de Verteuil et de Vayres.
30. A. Luchaire, *op. cit.*, p. 13.

CURÉS ET VICAIRES DU DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX en 1692

(SUITE ET FIN)

SAINT-MARTIN-LA-ROCHE. [1] 1er juillet (f. 225).
François Golfier, curé primitif.
80 feux, 180 communiants.
Revenu des dîmes: 20 charges de blé et 10 barriques de vin, soit 260 l.; revenu total 400 l.
Décimes 24 l.

SAINT-MAURICE. [2] 4 juillet (f. 108 v°).
Jean Leyrac, curé primitif.
22 feux, 80 communiants.
Revenu des dîmes: 24 charges de blé et 4 barriques de vin.
Décimes 16 l.; don gratuit 5 l.; registres 20 s.; location de maison, 8 l.

SAINT-MEARD-DE-DRONE. 8 juillet (f. 77).
François de Malaubier, curé primitif
184 feux, 500 communiants.
La moitié des dîmes à l'abbé de Peyrouse; reviennent au curé 28 charges de blé et 2 barriques de vin, soit 320 l.; revenu total 450 l.
Décimes 46 l.; don gratuit 70 l.; registres 7 l.; location de maison, 15 l.; pension au prédécesseur, 1/3 du revenu.

SAINT-MEARD-DE-GURÇON. 10 juillet (f. 160 v°).
Gabriel Gisbert, curé
500 feux, 1.500 communiants.
La moitié des dîmes au prieur; reviennent au curé 100 boisseaux de blé et 20 barriques de vin.
Décimes 46 l.; don gratuit 60 l.; registres 16 l.; location de maison, 30 l.; paiement d'un vicaire, 250 l.; paiement des religieux.

SAINT-MEDARD-D'EXCIDEUIL. 14 juillet (f. 170 v°).
Guillaume de Marsenac, archiprêtre et curé primitif.
200 feux, 600 communiants.
Dîmes partagées avec le seigneur de Charaux et M. du Verdier; reviennent au curé 45 charges de blé et 25 barriques de vin.
Décimes 105 l.; don gratuit 75 l.; registres 7 l.; paiement d'un vicaire.

SAINT-MEDARD-DE-LIMEUIL. [3] 3 juillet (f. 50 v°).
Guillaume Delage, curé primitif.
500 feux, 1.100 communiants.
Revenu des dîmes: 120 charges de blé et 8 barriques de vin, soit 1.400 l.

---

1. Auj. comm. d'Excideuil.
2. Auj. comm. de Saint-Laurent-des-Bâtons
3. Auj. Saint-Médard-de-Mussidan.

Décimes 92 l.; don gratuit 437 l.; registres 13 l.; paiement de deux vicaires; pension à l'abbé de Charroux, 20 l.

SAINT-MICHEL-DE-DOUBLE. 11 juillet (f. 92).
Jean Chateau, curé primitif.
800 communiants.
Revenu des dîmes: 40 charges de blé et 25 barriques de vin.
Décimes et don gratuit 106 l.; registres 7 l.

SAINT-MICHEL-DE-MONTRAVEL. [4] 27 juin (f. 23 v°).
Jean de Combes, curé.
Revenu des dîmes: 500 l.
Décimes 78 l.; don gratuit 36 l.; registres 5 l.; location de maison, 12 l.; pension à l'évêque de Périgueux, 10 l.

SAINT-MICHEL-DE-RIVIERE. 4 juillet (f. 215 v°).
Gilles Doussinet, curé primitif.
240 feux, 500 communiants.
La moitié des dîmes au curé de Saint-Aigulin; reviennent au curé 600 l.
Décimes 42 l.; don gratuit 50 l.; registres 16 l.; location de maison, 24 l.; pension à un chanoine de la Rochebeaucourt, 50 l.

SAINT-MICHEL-DE-VILLADEIX. 1er juillet (f. 105).
Guillaume Deyriaud, curé.
180 feux, 600 communiants.
Revenu des dîmes (affermées par quartiers): 277 l.
Décimes 70 l.; don gratuit 90 l.

SAINT-ORSE. 17 août (f. 233 v°).
Pierre Darpes, vicaire perpétuel.
278 feux, 800 communiants.
Dîmes au chapitre cathédral de Périgueux; portion congrue de 300 l. au vicaire.
Décimes 30 l.; don gratuit 10 l.; registres 13 l.

SAINT-PANTALY-D'ANS. 27 août (f. 223 v°).
Bertrand Brou, curé primitif.
50 feux, 250 communiants.
Dîmes partagées avec l'abbé de Peyrouse et le seigneur de Marqueyssac; reviennent au curé 10 à 12 charges de blé et 20 barriques de vin.
Décimes 24 l.; don gratuit 10 l.; registres 3 l.

SAINT-PANTALY-D'EXCIDEUIL. 14 juillet (f. 87 v°).
Jacques de Lasale, curé primitif.
82 feux, 300 communiants.
Revenu des dîmes: 30 charges de blé et 40 barriques de vin.
Décimes 48 l.; don gratuit 60 l.; registres 5 l.

SAINT-PARDOUX-DE-DRONE. 8 juillet (f. 79).
Antoine Calmon, curé primitif.
113 feux, 350 communiants.
Dîmes partagées avec le seigneur de Neuvic; reviennent au curé 600 l.; revenu total 610 l.
Décimes 74 l.; don gratuit 75 l.; registres 7 l.; location de maison, 20 l.

SAINT-PARDOUX-DE-FEIX. [5] 29 juin (f. 38).
Jean Ceron, vicaire perpétuel.

---

4. Auj. Saint-Michel-de-Montaigne.
5. Auj. comm. de Brantôme.

350 feux, 1.400 communiants.
Dîmes à l'abbé de Brantôme; portion congrue de 300 l. au vicaire.
Décimes 40 l.; registres 16 l.; location de maison, 15 l.

SAINT-PARDOUX-DE-MAREUIL. [6] 27 juillet (f. 162).
Antoine Forain, curé primitif.
90 feux, 360 communiants.
Revenu des dîmes: 14 pipes de blé et 22 à 25 barriques de vin.
Décimes 60 l.; don gratuit 100 l.; registres 7 l.; paiement d'un vicaire et location de maison.

SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE. 1er juillet (f. 92).
Michel Demathieu, curé pensionnaire.
400 feux, 1.500 communiants.
Dîmes au monastère de Saint-Pardoux ; pension de 300 l. au curé.
Décimes et don gratuit 50 l.; registres 20 l.; location de maison, 15 l.; nourriture d'un vicaire auxiliaire, payé 150 l. par le monastère; paiement d'un religieux.

SAINT-PAUL-DE-SERRE. 24 juillet (f. 208).
Marc d'Aix, curé primitif.
180 feux, 800 communiants.
La moitié des dîmes au seigneur de Saint-Paul; reviennent au curé 20 charges de blé et 25 barriques de vin.
Décimes 40 l.; don gratuit 200 l.; registres 7 l.; location de maison, 60 l.; paiement des religieux, 30 l.

SAINT-PAUL-LA-ROCHE. 3 juillet (f. 62).
Pierre de Lagut, vicaire perpétuel.
461 feux, 1.600 communiants.
Dîmes partagées avec le prieur de Saint-Jean-de-Côle, curé primitif, le commandeur de Condat, le prieur de la Faye, l'abbaye de Dalon, les seigneurs de Jumilhac et de Lacropte; reviennent au vicaire 550 l.
Décimes 60 l.; don gratuit 30 l.; registres 20 l.; paiement d'un vicaire de secours, 150 l. plus la nourriture; paiement des religieux, 20 l.; redevance au prieur de Saint-Jean-de-Côle, 60 l.

SAINT-PAUL-LIZONNE. 14 juillet (f. 141).
Georges Petit, curé primitif.
Revenu des dîmes: 40 charges de blé et 10 à 12 barriques de vin.
Décimes 80 l.; don gratuit 110 l.; registres 10 l.; pension au prédécesseur, 200 l.; paiement des religieux, 40 à 50 l.

SAINT-PIERRE-D'EYRAUD. 8 juillet (f. 64 v°).
François Moraigne, vicaire perpétuel.
340 feux, 1.800 communiants (y compris les nouveaux catholiques).
La moitié des dîmes à l'abbé de Saint-Martial de Limoges; reviennent au vicaire 20 pipes de blé et 18 barriques de vin.
Décimes 66 l.; don gratuit 90 l.; registres 16 l.; location de maison, 30 l.; paiement d'un religieux, 30 s. plus la nourriture; redevance à la Chartreuse de Vauclaire, 9 pipes de seigle.

SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC. 18 mai (f. 1).
François Lavaux, curé primitif.
120 feux, 700 communiants.
Revenu des dîmes: 40 à 45 charges de blé et 15 à 20 barriques de vin.

---

6. Auj. comm. de Mareuil.

Décimes 84 l.; don gratuit 65 l.; registres 5 l.; paiement d'un vicaire, 120 l. plus la nourriture.

SAINT-PIERRE-DE-COLE. 6 juillet (f. 132 v°).
Jean Mathieu, vicaire perpétuel.
606 feux, 940 communiants.
Dîmes au prieur de Saint-Jean-de-Côle; portion congrue de 300 l. au vicaire, plus 46 l. donnés par le prieur.
Décimes 36 l.; don gratuit 10 l.; registres 27 l.; location d'écurie, 4 l.

SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE. 1er juillet (f. 166 v°).
Hélie Reynot, vicaire perpétuel.
170 feux, 730 communiants.
Dîmes à l'abbaye de Boschaud; 310 l. au vicaire.
Décimes et don gratuit 40 l.; registres 10 l.; location de maison, 15 l.; paiement des religieux, 20 l.

SAINT-PIERRE-ES-LIENS. [7] 14 juillet (f. 97 v°).
Guillaume de Méredieu, vicaire perpétuel.
50 feux, 500 communiants.
Dîmes au chapitre cathédral de Périgueux; pension de 100 écus au vicaire.
Décimes et don gratuit 40 l.; registres 20 s.

SAINT-PRIEST-DE-MAREUIL. [8] 23 juillet (f. 136 v°).
Jean Combes, vicaire perpétuel.
73 feux, 252 communiants.
Dîmes au chapitre de la Rochebeaucourt; pension de 300 l. au vicaire.
Décimes 40 l.; don gratuit 8 l.; registres 5 l.

SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES. 6 juillet (f. 140).
Jean Duverg, curé primitif.
188 feux, 700 communiants.
Revenu des dîmes: 150 sacs de seigle, 30 à 40 l. de laine et 12 à 15 poignées de chanvre.
Décimes 50 l.; don gratuit 60 l.; registres 7 l.; pension au prédécesseur, 200 l.; paiement des Récollets de Thiviers.

SAINT-PRIVAT-D'EXCIDEUIL. [9] 15 juillet (f. 107).
Hélie Dubet, curé primitif.
52 feux, 160 communiants.
Revenu des dîmes: 16 charges de blé et 6 barriques de vin.
Décimes 30 l.; don gratuit 22 l.; registres 3 l.

SAINT-REMY. 13 juillet (f. 136 v°).
Guillaume Benech, curé.
110 feux, 450 communiants.
Revenu des dîmes: 5 sacs de froment, 60 de seigle, 15 d'avoine et 25 à 30 barriques de vin, soit 600 l.
Décimes 40 l.; don gratuit 215 l.; registres 7 l.

SAINT-ROMAIN. 8 juillet (f. 169 v°).
Jean de Lager, vicaire primitif.
79 feux, 300 communiants.
Dîmes partagées avec l'abbé de Brantôme, l'abbé de Peyrouse, le prieur de Saint-Jean-de-Côle et le baron de Planeaux; reviennent au vicaire 250 l.
Décimes 42 l.; registres 7 l.; location de maison, 8 l.

7. Auj. comm. de Notre-Dame-de-Sanilhac
8. Auj. comm. de Mareuil.
9. Auj. comm. de Savignac-les-Eglises.

SAINT-SAUD. 2 juillet (f. 117).
Arnaud Planche, vicaire perpétuel.
504 feux, 2.000 communiants.
Dîmes à l'abbaye de Peyrouse; pension congrue au vicaire.
Décimes 36 l.; don gratuit 10 l.; registres 24 l.; location de maison; nourriture d'un vicaire rétribué par l'abbaye de Peyrouse.

SAINT-SAUVEUR. 18 juillet (f. 107 v°).
Etienne Survain, curé primitif.
77 feux, 500 communiants.
Revenu des dîmes: 30 charges de blé et 15 barriques de vin, soit 300 l.
Décimes 60 l.; don gratuit 60 l.; registres 3 l.; paiement des Récollets de Bergerac.

SAINT-SAUVEUR-LALANDE. 8 juillet (f. 126 v°).
Jean Meilhac, curé primitif.
87 feux, 180 communiants.
Revenu des dîmes: 12 charges de blé et 20 barriques de vin.
Décimes et don gratuit: néant; registres 3 l.

SAINT-SEBASTIEN. [10] 6 septembre (f. 257).
Jean Lavergne, curé primitif.
50 feux, 180 communiants.
Revenu des dîmes: 100 à 120 boisseaux de froment et 1 à 3 barriques de vin, soit 300 l.
Décimes et don gratuit 53 l.; registres 40 s.

SAINT-SENAC. [11] 9 juillet (f. 63).
Raymond Nouel, curé primitif.
27 feux, 140 communiants.
Dîmes partagées avec l'abbé de Brantôme et l'évêque de Périgueux; reviennent au curé 300 l.
Décimes 28 l. ; don gratuit 12 l. 1/2 ; registres 40 s.

SAINT-SEURIN-DE-MONTRAVEL. [12] 16 juin (ff. 10 et 52).
Julien Leboul, curé.
80 feux, 300 paroissiens.
Revenu des dîmes : 80 boisseaux de grains, 4 barriques de vin, 1/2 quintal de chanvre et 2 à 3 agneaux, soit 400 à 450 l.
Charges 100 l.; location de maison.

SAINT-SEVERIN-D'ESTISSAC. 4 juillet (f. 153).
Géraud Garellon, curé primitif.
39 feux, 150 communiants.
Revenu des dîmes : 10 charges de blé et 7 barriques de vin.
Décimes et don gratuit : néant.

SAINT-SULPICE-D'EXCIDEUIL. 2 juillet (f. 35 v°).
François Montet de la Moulière, prieur-curé.
150 feux, 600 communiants.
Revenu des dîmes: 55 charges de blé et 20 charges de vin.
Décimes 160 l.; don gratuit 115 l.; registres 5 l.; location de maison, 45 l.

SAINT-SULPICE-DE-LALINDE. [13] 10 juillet (f. 111 v°).
François Bousquet, curé.

---

10. Auj. comm. de Bouteilles-Saint-Sébastien
11. Auj. Sencenac-Puy-de-Fourches.
12. Auj. Saint-Seurin-de-Prats.
13. Auj. comm. de Lalinde.

30 feux, 120 communiants.
Revenu des dimes : 30 charges de blé et 30 barriques de vin.
Décimes 30 l. ; don gratuit 20 l. ; registres 2 l.

SAINT-SULPICE-DE-MAREUIL. 29 juin (f. 112 v°).
Jean Faure, curé primitif.
140 feux, 550 communiants
Revenu des dimes : 40 charges de blé et 4 à 5 barriques de vin.
Décimes 52 l. ; don gratuit 24 l. ; registres 3 l. ; pension au prédécesseur, 135 l. ; paiement des religieux, 20 l.

SAINT-SULPICE-DE-ROUMAGNAC. 14 juillet (f. 106 v°).
Eymeric Masson, curé primitif.
700 communiants
Revenu des dimes : 36 boisseaux de froment et 24 d'avoine, soit 630 l.
Décimes et don gratuit 126 l. ; registres 10 l. ; pension au prédécesseur, 230 l. ; paiement d'un vicaire, 200 l.

SAINT-VICTOR. 10 juillet (f. 159 v°).
Antoine Berthou, vicaire perpétuel.
80 feux, 300 communiants.
La moitié des dîmes aux vicaires de Saint-Antoine de Périgueux ; reviennent au vicaire 32 charges de blé, 3 barriques de vin et 6 l. de chanvre.
Décimes et don gratuit 40 l. ; registres 3 l.

SAINT-VINCENT-DE-CONNEZAC. 30 juin (f. 25 v°).
Pierre Lafon, curé primitif.
150 feux, 900 paroissiens, 560 communiants.
Revenu des dîmes : 30 charges de blé et 12 barriques de vin, soit 400 l.
Décimes 50 l. ; don gratuit 60 l. ; registres 7 l. ; location de maison, 6 l. ; paiement des religieux, 10 écus.

SAINT-VINCENT-JALMOUTIERS. 15 juillet (f. 200 v°).
Sicaire Cheyrade, curé primitif.
106 feux, 350 communiants.
Revenu des dîmes : 160 boisseaux de blé, 8 barriques de vin et 24 l. de chanvre, soit 300 l.
Décimes 48 l. ; don gratuit 100 l. ; registres 20 s.

SAINT-VIVIEN-DE-MONTRAVEL. [14] 1er juillet (f. 148).
Pierre de Pecmeja, curé primitif.
86 feux, 800 communiants.
Revenu des dîmes : 30 boisseaux de froment, 10 de méture et 30 barriques de vin pour faire de l'eau-de-vie.
Décimes 42 l. ; don gratuit 80 l. ; registres 5 l. ; location de maison, 18 l. ; pension au prédécesseur, 1/3 du revenu ; redevance à l'évêque de Périgueux, 4 l.

SALON. 2 juillet (f. 45 v°).
Louis Faulcon, vicaire perpétuel.
150 feux, 500 communiants.
Dîmes au chapitre cathédral de Périgueux ; portion congrue de 300 l. au vicaire.
Décimes 36 l. ; don gratuit 20 l. ; registres 5 l.

SANILHAC. [15] 20 juillet (f. 173).
François Fournet, vicaire perpétuel.

14. Auj. Saint-Vivien.
15. Auj. Notre-Dame-de-Sanilhac.

120 feux, 500 communiants.
Dîmes au chapitre cathédral de Périgueux ; reviennent au vicaire 15 charges de blé et 4 barriques de vin.
Décimes 24 l. ; don gratuit 40 l. ; registres 7 l.

SARLIAC. 1er juillet (f. 26 v°).
Antoine Mengard de Pepit, curé primitif.
77 feux, 260 communiants.
Revenu des dîmes : 600 l.
Décimes 70 l. ; don gratuit 65 l. ; registres 5 l.

SARRAZAC. 14 juillet (f. 102).
Mathieu Colin, curé primitif.
360 feux, 2.000 paroissiens, 1.200 communiants.
Dîmes partagées avec le chapitre de Saint-Yrieix ; reviennent au curé 67 charges de grains, 3 charges de vin, 60 l. de grosse laine et 60 aunes de toile.
Décimes 120 l. ; don gratuit 100 l. ; registres 16 l. ; location de maison, 30 l. ; paiement d'un vicaire et entretien d'un cheval ; frais de récolte, 50 l. ; redevance au chapitre de Saint-Yrieix, 7 l.

SAVIGNAC-DE-MIREMONT. 27 juillet (f. 165 v°).
Michel Debordes, curé primitif.
115 feux, 350 communiants.
Revenu des dîmes: 20 charges de blé et 10 barriques de vin.
Décimes 30 l.; don gratuit 10 l.; registres 5 l.

SAVIGNAC-LES-EGLISES. 15 juillet (f. 143).
François Rouxguilhem, curé primitif.
230 feux, 900 communiants.
Dîmes partagées avec l'abbé de Dalon; reviennent au curé 600 l.
Décimes 81 l.; don gratuit 40 l.; registres 10 l.; location de maison, 15 l.; paiement d'un vicaire; pension au prédécesseur, 80 l.

SEGONZAC. 14 juillet (f. 99 v°).
Marc-Antoine de Sussac, curé primitif.
55 feux, 260 communiants.
Revenu des dîmes: 15 charges de blé et 5 barriques de vin, soit 180 l.
Décimes 30 l.; don gratuit 10 l.; registres 3 l.

SERVANCHES. 16 juillet (f. 59 v°).
François Chastanet, curé primitif.
39 feux, 140 communiants.
Revenu des dîmes: 180 boisseaux de seigle, 20 de froment et 12 barriques de vin.
Décimes 28 l.; don gratuit 35 l.

SIORAC-DE-RIBERAC. 7 juillet (f. 68 v°).
Pierre Bloys, curé primitif.
284 feux, 650 communiants.
Revenu des dîmes: 300 boisseaux de blé et 4 barriques de vin.
Décimes 72 l.; don gratuit 20 l.; registres 13 l.

SORGES. 2 mai (f. 65 v°).
François Parjadis, vicaire perpétuel.
269 feux, 1.300 communiants.
Dîmes partagées avec le chapitre cathédral de Périgueux, les vicaires de Saint-Antoine-d'Agonac et l'abbaye de Ligueux; reviennent au vicaire 30 charges de blé et 13 barriques de vin; revenu total 520 l.

Décimes 50 l.; don gratuit 35 l.; registres 16 l.; paiement et nourriture d'un vicaire; paiement des religieux, 40 l.

SOURZAC. 8 juillet (f. 170).
Guillaume Labouyre, vicaire perpétuel.
380 feux, 1.200 communiants.
Dîmes au prieur de Sourzac; portion congrue au vicaire.
Décimes 36 l.; don gratuit 10 l.; registres 13 l.; paiement d'un religieux

THENON. 22 juillet (f. 118).
Pierre de Beauregard, prieur et curé primitif.
200 feux, 700 communiants.
La moitié des dîmes au marquis d'Hautefort; reviennent au curé 35 charges de blé et 10 barriques de vin.
Décimes 40 l.; don gratuit 20 l.; registres 7 l.; location de maison, 20 l.; paiement d'un vicaire et des religieux, 150 l.

THIVIERS. 26 juillet (f. 178 v°).
Antoine Bureau, archiprêtre.
456 feux, 1.600 communiants.
Dîmes partagées avec l'abbaye de Dalon, les Feuillants de Limoges et les seigneurs de Vaucocour et de Rochefort; reviennent à l'archiprêtre 175 setiers de blé et 20 barriques de vin, plus 30 l. donnés par l'abbé de Dalon, soit 800 l.
Décimes 132 l.; don gratuit 100 l.; registres 20 l.; location de maison et grange, 40 l.; paiement de deux vicaires; rétribution des religieux, 20 l.; rétribution d'un prédicateur de Thiviers, 16 l.

THONAC. 5 septembre (f. 256).
Arnaud de Lauthonnie, curé primitif.
140 feux, 600 communiants.
Revenu des dîmes: 45 charges de blé et 25 barriques de vin, soit 500 l.
Don gratuit 40 l.; registres 5 l.; location de maison, 15 l.; paiement et nourriture d'un vicaire, 200 l.

TOCANE. 12 juillet (f. 126)
Jean Bouquier, vicaire perpétuel.
238 feux, 800 communiants.
3/4 des dîmes au chapitre de Saint-Astier; reviennent au vicaire 31 charges de blé et 6 barriques de vin.
Décimes 55 l.; don gratuit 60 l.; registres 10 l.; paiement des religieux, 36 l., plus la nourriture.

TRELISSAC. 26 juin (f. 61 v°).
Louis Barbarin, vicaire perpétuel.
250 feux, 12 à 1.300 communiants.
Dîmes au chapitre cathédral de Périgueux; reviennent au vicaire 17 charges de blé et 9 barriques de vin, soit 300 l.
Décimes et don gratuit 47 l.; registres 10 l.; paiement des religieux, 30 l.

TRIGONANT. [16] 27 juin (f. 63).
Berthoumieu Jacquemet, curé primitif.
25 feux, 80 communiants.
Revenu des dîmes: 245 l.

VALEUIL. 27 juin (f. 27).
Jean Perry, archiprêtre et curé primitif.
92 feux, 450 communiants.

16. Auj. comm. d'Antonne-et-Trigonant.

Revenu des dîmes: 100 charges de blé et 30 barriques de vin.
Décimes 88 l.; don gratuit 150 l.; registres 3 l.

VAUNAC. 3 juillet (f. 41 v°).
Jean Selves, curé primitif.
149 feux, 600 communiants.
Dîmes partagées avec l'abbé de Peyrouse; reviennent au curé 35 charges de blé et 50 barriques de vin.
Décimes 22 l.; don gratuit 100 l.; registres 7 l.

VELINES. 16 juin (f. 8 v°).
Jean Bernard, archiprêtre.
Revenu des dîmes: 120 boisseaux de grains et 50 barriques de vin, soit 800 l.
Location de maison.

VENDOIRE. 11 août (f. 221).
Pierre Blanchardière, curé primitif.
Revenu des dîmes pour les 2/3: 300 l.
Décimes 72 l.; don gratuit 24 l.; registres 5 l.; pension au prédécesseur, 150 l.; redevance à l'abbé de la Couronne, 1 pipe de froment; redevance au prieur de Bourzac, 18 à 20 l.

VEYRINES-DE-VERGT. 1er juillet (f. 54 v°).
Pierre Moulin, curé.
180 feux, 700 communiants.
Revenu des dîmes : 72 charges de blé, 15 barriques de vin et 10 l. de chanvre, soit 700 l.
Décimes 70 l. ; don gratuit 35 l. ; registres 7 l.

VICQ. [17] 9 juillet (f. 63 v°).
Jean Chicou, curé primitif.
64 feux, 200 communiants.
Revenu des dîmes : 35 charges de blé, 3 à 4 barriques de vin et 6 l. de chanvre et lin.
Décimes 40 l. ; don gratuit 24 l. ; registres 5 l. ; location de maison, 11 l.

VIEUX-MAREUIL. 27 juin (f. 15).
Joseph Girodon, archiprêtre.
360 feux, 1.000 communiants.
La moitié des dîmes au prince de Chalais ; reviennent à l'archiprêtre 500 boisseaux de blé et 14 à 15 barriques de vin, soit 700 l.
Décimes 56 l. ; don gratuit 75 l. ; registres 10 l. ; paiement d'un vicaire, 52 écus plus la nourriture ; pension au prédécesseur, 100 l.

VILLAC. 23 juillet (f. 117 v°).
Jean Chauze du Claud, curé primitif.
220 feux, 1.050 communiants.
La moitié des dîmes aux seigneurs de Miremont et de Beynac, reviennent au curé 60 charges de seigle et 40 barriques de vin.
Décimes 80 l. ; don gratuit 60 l. ; registres 10 l. ; location de maison, 30 l. ; pension à l'ancien curé, 1/3 des revenus ; paiement des religieux, 150 l.

VILLAMBLARD. 12 juillet (f. 120 v°).
Antoine Boucher de Pourtaret, archiprêtre.
231 feux, 855 communiants.
La moitié des dîmes au chapitre cathédral de Périgueux (220 l. d'afferme); reviennent à l'archiprêtre 20 charges de blé et 9 barriques de vin.

17. Auj. comm. de Pressignac-Vicq.

Décimes 18 l. ; don gratuit 30 l. ; registres 10 l. ; pension à Pierre Boucher, 100 l. ; paiement des Récollets, 40 l.

VILLARS. 1er juillet (f. 38).
Jean Chabaneau, vicaire perpétuel.
300 feux, 1.200 communiants.
Dîmes au prieur de Saint-Jean-de-Côle (1.800 l. d'afferme) ; pension de 300 l. au vicaire.
Décimes 34 l.; don gratuit 2 l.; registres 13 l.; location de maison, 15 l. ; paiement des religieux, 25 écus.

VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT et Minzac, son annexe. 23 juillet (f. 137 v°).
Jacques Jaubert, curé parprenant.
280 feux, 1.400 communiants.
1/3 des dîmes au prieur de Villefranche ; reviennent au curé 1.000 l.
Décimes 135 l.; don gratuit 240 l.; registres 14 l.; location de maison 20 l.; rétribution de deux vicaires, l'un à Villefranche (150 l.), l'autre à Minzac (200 l. dont le 1/3 à charge du prieur).

VILLETOUREIX. 10 juillet (f. 94 v°).
Sicaire Deladoyre, curé primitif.
300 feux, 750 communiants.
Dîmes partagées avec le marquis de Fontenilles; reviennent au curé 600 boisseaux de blé et 20 barriques de vin.
Décimes 140 l. ; don gratuit 100 l. ; registres 13 l.

LOCALITES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE RATTACHEES A L'ANCIEN DIOCESE DE PERIGUEUX

AUBETERRE. 4 août (f. 225 v°).
Odet Cheyrade, vicaire perpétuel.
65 feux, 300 communiants.
Dîmes au chapitre d'Aubeterre ; portion congrue au vicaire.
Décimes et don gratuit 40 l. ; registres 4 l.

BELLON. 24 juillet (f. 166).
Aubin Drapeyroux-Laprade, curé.
150 feux, 500 communiants.
Revenu des dîmes : 300 boisseaux de blé, 3 à 4 barriques de vin et 40 l. de chanvre.
Décimes 88 l. ; don gratuit 20 l. ; registres 5 l. ; paiement aux Cordeliers d'Aubeterre, 10 l.

BLANZAGUET. 3 août (f. 202 v°).
Hélie-François Huguet, prieur et curé primitif.
90 feux, 300 communiants.
Revenu des dîmes : 16 boisseaux de froment et 7 d'avoine, 16 gelines et 5 l. en argent, soit 360 l.
Décimes 70 l. ; don gratuit 75 l. ; registres 3 l.

BONNES. 30 juillet (f. 202).
Etienne Lachièze, curé perpétuel.
240 feux, 900 communiants.
Dîmes partagées avec le chapitre cathédral de Périgueux ; reviennent au curé 80 boisseaux de froment, 16 boisseaux de fèves et 4 barriques de vin, soit 130 l., plus les petites dîmes (250 l.) et les novales (20 l.).
Décimes 40 l.; registres 13 l.; paiement des religieux, 50 l.

BORS-DE-MONTMOREAU. 5 août (f. 203 v°).
Dauphin de Laserre, curé primitif.
140 feux, 700 communiants.
Un tiers des dîmes au marquis d'Aubeterre et au seigneur de Plassons ; reviennent au curé 340 à 350 boisseaux de blé, 4 à 5 barriques de vin et 34 l. de chanvre, soit 400 l.
Décimes 120 l. ; don gratuit 60 l.

COURLAC. 6 août (f. 204 v°).
François Noël, curé primitif.
60 feux, 250 communiants.
Revenu des dîmes : 200 boisseaux de blé, 2 à 3 barriques de vin et 20 à 25 l. de chanvre.
Décimes 64 l. ; don gratuit 15 l. ; registres 3 l. ; paiement aux religieux de Chalais, 10 l.

ESSARDS (LES). 17 septembre (f. 248 v°).
Etienne Petit, vicaire perpétuel.
200 feux, 700 communiants.
Dîmes à l'abbé de Saint-Sauveur d'Aubeterre ; portion congrue au vicaire, plus 2 boisseaux d'avoine provenant des novales.
Décimes 36 l. ; don gratuit 4 l. ; registres 7 l. ; location de maison, 11 l.

GARDES. 30 juillet (f. 178).
Jean Eymard, curé.
500 communiants.
La moitié des dîmes au prieur du Peyrat ; reviennent au curé 300 l.
Décimes 24 l. ; registres 5 s. ; redevance au prieur du Peyrat, 35 l.

GURAT. 7 août (f. 207).
Antoine Debort, curé primitif.
170 feux, 500 communiants.
Revenu des dîmes : 700 l. et 12 boisseaux d'avoine.
Décimes 80 l. ; don gratuit 70 l. ; registres 7 l. ; redevance au prieur du Peyrat, 72 boisseaux de froment.

JUIGNAC. 10 juillet (f. 93 v°).
Jean Delsol, vicaire perpétuel.
327 feux, 11 à 1.200 communiants.
Pension congrue.
Décimes 36 l.; don gratuit 4 l.; registres 16 l.; nourriture d'un vicaire conductif.

LAPRADE. 29 juillet (f. 177).
Pierre Chasseignac, curé primitif.
160 feux, 530 communiants.
Dîmes partagées avec le chapitre d'Aubeterre ; reviennent au curé 120 l. d'afferme, 300 boisseaux de grains, 5 barriques de vin et 2 quintaux de chanvre, soit 600 l.
Décimes 40 l. ; don gratuit 60 l. ; registres 5 l. ; paiement des religieux d'Aubeterre, 40 l.

MENESCLE (LA) [18]. 4 août (f. 203 v°).
Jean Coudounel, curé primitif.
20 feux, 80 communiants.
Revenu des dîmes : 200 l.
Registres 22 s.

---

18. Auj. comm. de Rouffiac.

MONTIGNAC-LE-COQ. 7 août (f. 220 v°).
Jean Fondaumier, vicaire perpétuel.
110 feux, 400 communiants.
Dîmes au prieur de Palluaud ; portion congrue de 300 l. au vicaire.
Décimes 36 l.; don gratuit 4 l.; registres 5 l.

ORIVAL. 24 juillet (f. 171).
Jean Roulland, curé primitif.
100 feux, 300 communiants.
Revenu des dîmes : 200 boisseaux de froment et 2 à 3 barriques de vin, soit 350 l.
Décimes 51 l. ; don gratuit 24 l. ; registres 5 l. ; paiement des Augustins, 3 boisseaux de froment.

PALLUAUD. 7 août (f. 205 v°).
Pierre de Thibaud, vicaire perpétuel.
1.200 communiants.
Dîmes au prieur ; pension de 300 l. au vicaire.
Décimes 36 l. ; don gratuit 4 l. ; registres 10 l. ; location de maison, 12 l.

PILLAC. 29 juillet (f. 176 v°).
Pierre Urgel, archiprêtre.
1.500 paroissiens.
Revenu des dîmes : 440 l. d'afferme, 100 à 120 boisseaux de grains et 5 à 6 barriques de vin, soit 720 l.
Décimes 150 l. ; don gratuit 102 l. ; registres 16 l. ; paiement de deux vicaires, 40 écus chacun plus la nourriture.

ROUFFIAC. 24 juillet (f. 201).
Georges Dalbessard, curé primitif
45 feux, 150 communiants.
Revenu des dîmes : 120 boisseaux de blé et 3 barriques de vin.
Décimes 40 l. ; don gratuit 8 l. ; registres 3 l.

ROUGNAC. 28 juillet (f. 174 v°).
Jean Bazin, prieur-curé.
270 feux, 800 communiants.
Un tiers des dîmes à M. de Galard de Béarn ; reviennent au curé 320 l.
Décimes 75 l. ; don gratuit 54 l. ; registres 13 l.

SAINT-AMANT-DE-MONTMOREAU. 5 août (f. 204).
Jean Dullapt, vicaire perpétuel.
150 feux, 7 à 800 communiants.
La moitié des dîmes au prieur de Montmoreau ; reviennent au vicaire 254 boisseaux de froment et 50 de blé d'Espagne, 4 à 5 barriques de vin et 25 l. de chanvre, soit 500 l.
Paiement d'un vicaire.

SAINT-CHRISTOPHE-DE-TUDE. [19] 28 juillet (f. 176).
Marc-Antoine Filhol, curé primitif.
100 feux, 300 communiants.
Dîmes au seigneur de Chalais ; reviennent au curé 300 l.
Décimes 42 l. ; registres 5 l. ; location de maison, 15 l. ; redevance au seigneur de Chalais, 40 l.

SAINT-CYBARD-D'AYRAS. [20] 9 juillet (f. 78).
Jacques Griffoul, curé primitif.

19. Auj. comm. de Chalais.
20. Auj. comm. de Blanzaguet-Saint-Cybard.

44 maisons dont 24 inhabitées, 80 communiants.
Revenu des dîmes : 190 l. d'afferme.
Décimes : néant; location de maison, 15 l.

SAINT-MARTIAL. 21 1er août (f. 189).
Gilles Tuillier, curé primitif.
55 feux, 300 communiants.
Revenu des dîmes : 140 boisseaux de grains, 3 barriques de vin et 20 l. de chanvre, soit 155 l.
Décimes 26 l. ; don gratuit 16 l. ; registres 3 l.

SAINT-QUENTIN. 15 août (f. 222 v°).
Pierre-Noël de Rivoger, curé primitif.
300 feux, 1.100 communiants.
Dîmes contestées par les Minimes d'Aubeterre (revenu total 900 l.) ; le curé jouit par provision de 150 boisseaux de blé, 4 barriques de vin et 10 l. de chanvre.
Décimes 36 l. ; don gratuit 4 l. ; registres 13 l. ; paiement des religieux, 36 l. plus la nourriture.

SAINT-ROMAIN. 7 août (f. 206).
Jean Peyronneau, vicaire perpétuel.
350 feux, 1.500 communiants.
Portion congrue de 300 l.
Décimes 36 l. ; don gratuit 4 l. ; registres 16 l.

SALLES-LA-VALETTE. 7 août (f. 231 v°).
Jean Bonnet, vicaire perpétuel.
2.000 communiants.
Dîmes au prieur de Salles ; portion congrue de 300 l. au vicaire.
Décimes 36 l. ; don gratuit 4 l. ; registres 16 l.

Noël BECQUART.

21. Auj. comm. de Rouffiac.

VARIA

LA CHARPENTE DE L'ANCIENNE ABBAYE DE BRANTOME

L'ancienne abbaye de Brantôme se composait, avant les transformations du XIX[e] siècle, d'une église bâtie au XII[e], de deux cloîtres au moins et d'un vaste corps de logis. Du corps de logis, nous étudierons la charpente dont certaines parties datent de l'origine, comme nous le montre une estampe du XVII[e] (1). En 1884, (2) cette charpente était en très mauvais état et le maire de l'époque, Puyjoli de Meyjounissas, décida de la faire réparer ; il confia la surveillance des travaux à Bourdeillette, architecte.

Le comble a une largeur dans œuvre de 8,05 m; l'épaisseur des murs gouttereaux, recevant chacun deux rangs de sablière, est de 0,60 m. La nef a une longueur intérieure de 57,65 m. La charpente est composée de dix-sept fermes, espacées de 3,20 m. en moyenne, rappelant à l'extérieur la forme du comble dit à la Mansard et, à l'intérieur, un arc en anse de panier. Dix-sept travées intermédiaires sont composées de plusieurs demi-fermes s'assemblant à la partie supérieure sur une ligne de liernes et à la partie inférieure sur le pied-de-ferme formé d'un blochet. Certaines d'entre elles sont interrompues, au droit des lucornes, par des chevêtres sur lesquels elles sont maintenues au moyen d'assemblage à tenon et mortaise. Les fermes, du système dit comble cintré (3), ont des jambes de force en bois de fil de fort équarrissage qui s'assemblent à tenon et mortaise dans l'entrait de long pan. La courbure est conservée par un aisselier à assemblage à embrèvement creusé, à tenon et mortaise. Le chevron de brisis est également en bois de fil. L'arbalétrier est maintenu sur la panne de brisis par un assemblage oblique. Un contreventement sous faîtage ou longitudinal est composé de jambettes, de croisillons assemblés entre eux à mi-bois, le tout réuni par tenons et mortaises chevillés au faîtage et à la pièce de contreventement. Afin d'assurer l'indéformabilité de l'ensemble et d'empêcher une trop grande fatigue des pièces, un contreventement horizontal a été fait à l'aide de liernes et d'un sous-faîtage enrayé par de simples liens assemblés à tenon et mortaise chevillés. Les pieds-de-ferme ont la disposition souvent employée jadis : pour asseoir le pied de l'arbalétrier et le relier à la jambe de force, le blochet assemblé à tenon et mortaise chevillés repose à mi-bois sur la panne sablière et sur une plateforme scellée sur l'entablement. Les coyaux assemblés, à tenon et mortaise chevillés, sur l'arbalétrier, reposent à l'autre extrémité sur l'entablement par une coupe biaise.

D'après la légende, cette charpente serait en châtaignier. Si le châtaignier a été, comme on le dit, répandu chez nous vers le XV[e] siècle, cela reporte au XVII[e] la possibilité d'emploi de pièces de fort équarrissage (entraits par exemple). Il est pratiquement impossible de trouver des bois de forte section à cause de la « roulure » (décollement des accroissements annuels). De plus, il est assez facile de distinguer à l'œil nu les bois de chêne ou de châtaignier. Ils sont constitués par deux catégories de tissus :

a) tissus formés de cellules longues, orientées parallèlement à l'axe de l'arbre, direction qui définit le « fil du bois »,
b) tissus formés de cellules plus ou moins longues, orientées suivant les plans radiaux de la tige de l'arbre.

Le bois de chêne possède des rayons très hauts et très épais déterminant sur quartier ou sur maille une large maillure visible, alors que le châtaignier ne présente, dans ces conditions, jamais de maillure. Il est donc facile de constater que la charpente est en chêne. Pour le vérifier, il suffit de rafraîchir, au ciseau ou au rabot, une petite surface de la pièce à identifier.

La construction des charpentes est, de toutes les conceptions de l'esprit humain, celle qui a les difficultés les plus sérieuses pour chercher à donner aux matériaux employés, suivant leur nature propre, la forme la plus convenable, et combiner les assemblages de manière à résister à des forces diverses. Nous ne voyons, dans cette bâtisse qui conserve malgré tout son imposante majesté de carène de navire, qu'une reproduction de formes dont le constructeur n'a pas compris les raisons géométriques ou mécaniques et qui, par ignorance, a employé des expédients maladroits (tirants, liernes tirefonnés) appliqués, tant bien que mal et sans prévision, au moment où se sont présentées les difficultés.

M. et G. PONCEAU.

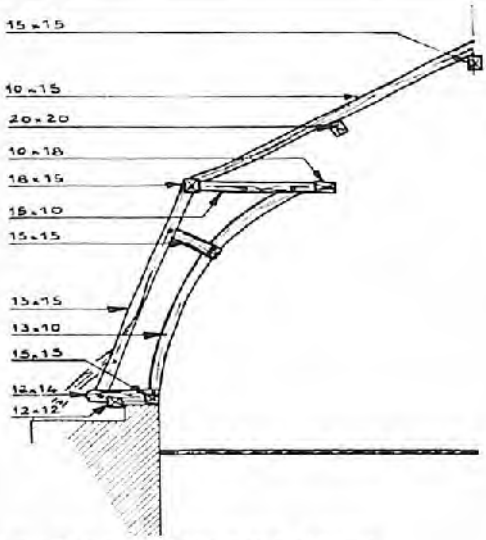

Sur ferme intermédiaire

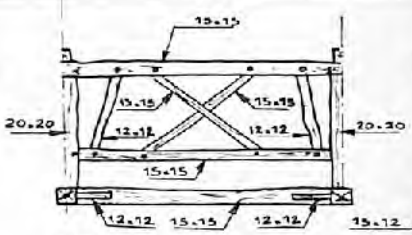

Contreventement longitudinal

COUPE

CÔT

Fermes : (17) (16) (15) (14) (13) (12) (11)

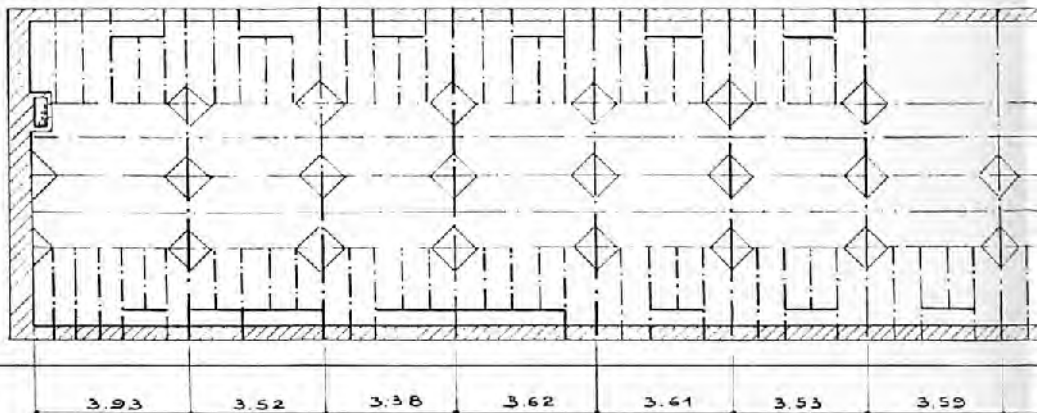

CÔTÉ

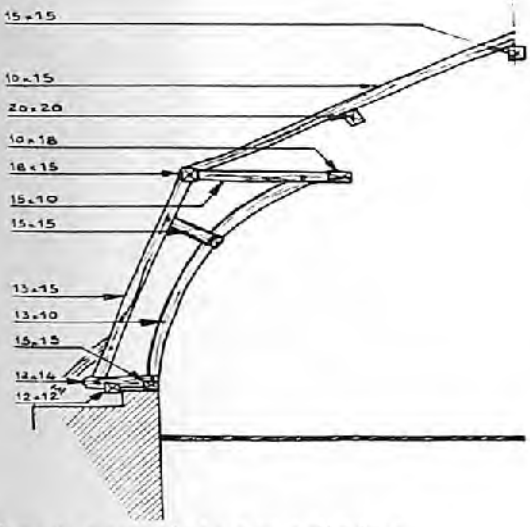

Sur ferme intermédiaire

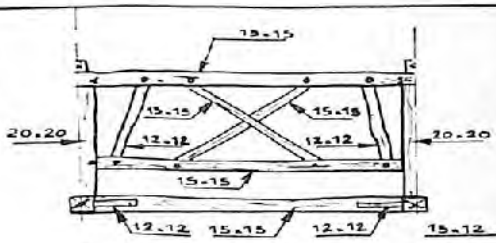

Contreventement longitudinal.

COUPE

CÔ

Fermes : (17) (16) (15) (14) (13) (12) (11)

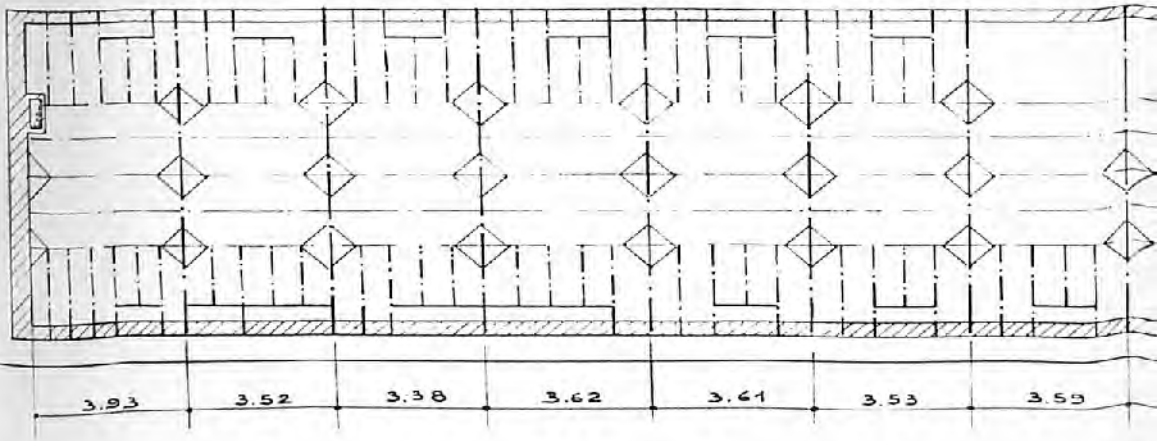

CÔTE

BRANTOME

HOTEL DE VILLE

Ancienne Abbaye

Charpente

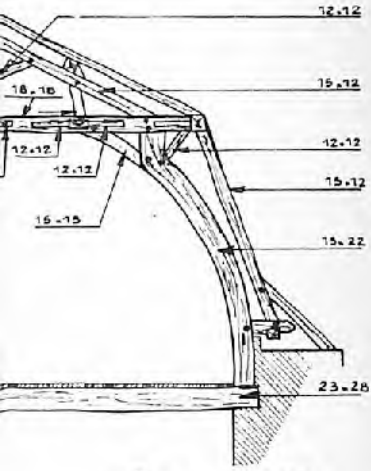

Sur ferme

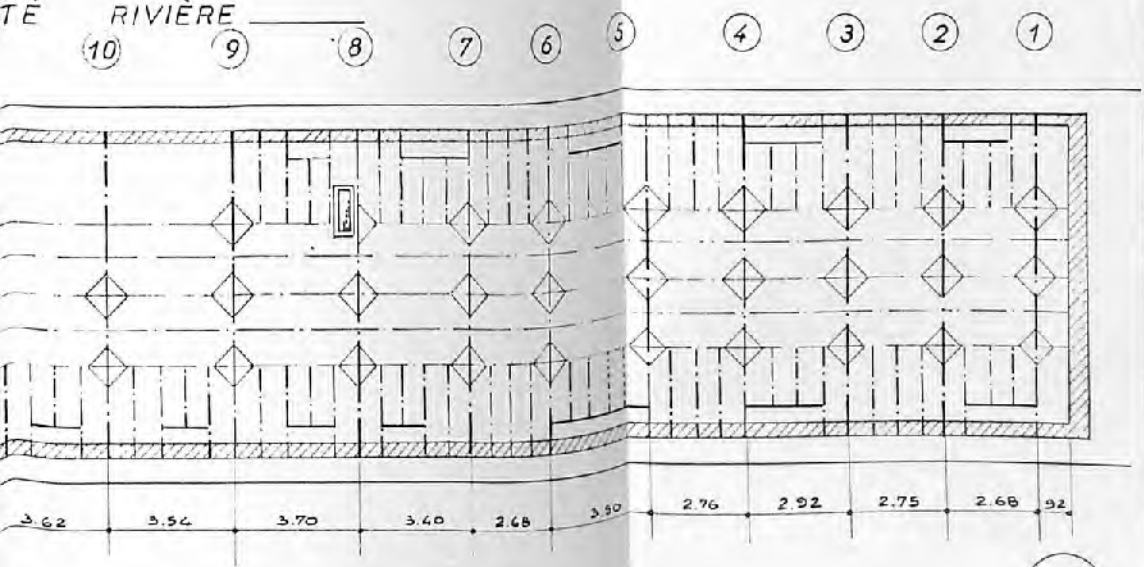

Lettre de J.B.L. Pellissier de Barry à la Marquise de Cosnac (1788)

M. Noël Becquart a récemment présenté dans ce **Bulletin** (t. XCVI, 1969, p. 277) **Une institution originale au Bugue : création en 1782 d'un comité perpétuel du Bien public.** Ce travail a permis de mieux connaître un personnage qui, à Sainte-Alvère, au Bugue et à Belvès, joua un rôle important et que l'**Histoire du Bugue** de Léon Dessalles définissait imparfaitement.

La lettre de lui que nous publions **in extenso,** était adressée à la marquise Marianne de Cosnac, née de Lostanges, laquelle était, à cette époque « seigneuresse de la terre et baronnie du Bugue » (**Armorial de la noblesse du Périgord,** t. II, pp. 201 et 352).

Outre les renseignements qu'elle donne sur les prisons du Bugue, cette lettre évoque les bains de Panassou, bien oubliés de nos jours, mais qui eurent leur heure de célébrité. La source minérale de Panassou, avant de figurer sur la carte d'état-major, avait eu les honneurs de la carte Belleyme. En dépit de son nom, elle n'est pas sous le château de Panassou (à Saint-Vincent-de-Cosse), mais à l'extrême Sud de la commune de Castels et à 3 km S.-E. de Saint-Cyprien. Notons que G. Delfau, dans son **Annuaire statistique du département de la Dordogne** (Périgueux, an XII), cite longuement la source de Panassou; il donne l'analyse chimique de son eau et précise qu'on utilisait ses boues pour le traitement de plusieurs maladies. Il concluait même en souhaitant qu'on organisât l'utilisation d'une eau si bénéfique.

Nous tenons à remercier M. le comte Henri de Chalup-Cosnac, qui nous a communiqué cette intéressante lettre et nous a autorisé à la publier dans ce **Bulletin.**

Jean SECRET.

« Madame la Marquise,

Les prisons ont toujours été à Limeuil comme chef-lieu et lorsque je m'établis au Bugue, en 1768, j'en fis faire une par provision dans la maison que j'occupais et dont le loyer me coûtait cent vingt livres par an, mais ce ne fut que pour ma propre commodité et à mes dépens, sans que feu Monsieur le Marquis votre père ait jamais entré dans cette dépense.

Lorsque ma fille fut mariée, il n'y eut d'autre prison que dans la tour et basse-fosse du château de Limeuil; tant que feu Monsieur le Marquis de Sainte-Alvère a vécu, nous avons été obligés d'envoyer à grands frais à Limeuil les prisonniers. Dans le temps même que vous étiez au Bugue, en 1780, il n'y avait point de prisons; enfin, dans l'embarras où nous étions pour exercer la police au Bugue, je proposai aux habitants de nous cotiser entre nous pour faire faire dans l'ancien cimetière, contre l'église basse, un lieu de sûreté pour enfermer les contrevenants à la police pendant 24 heures. M. l'archiprêtre s'y opposa et le projet ne fut pas exécuté. Nous n'avions pas d'autre emplacement pour en construire et ce ne fut qu'après une délibération générale des habitants du Bugue qui permit de bâtir sur le mur de clôture de l'ancien cimetière et de prendre le passage de l'ancien pont borné d'un côté par une étable de feu Monsieur La Roussille, chirurgien, et de l'autre côté par le mur de l'ancien cimetière que je proposais à Monsieur votre neveu, lors propriétaire de la baronnie de Limeuil, de

faire bâtir des prisons et un parquet pour tenir les audiences. Monsieur le Marquis votre neveu y consentit et permit de prendre les arrérages qui lui étaient dus de ses anciennes fermes.

Les prisons du Bugue ont donc été bâties aux dépens de Monsieur le Marquis de Lostanges qui réclame ce bâtiment jusques à ce que vous et Mesdames vos sœurs l'aurez remboursé; d'autant mieux que par la délibération de la communauté qui permit de bâtir sur le mur de l'ancien cimetière il est dit que le bâtiment appartiendra à la personne qui fournira l'argent. Vous avez encore, Madame la Marquise, quelques objets à régler avec Monsieur le Marquis votre neveu et Mesdames vos sœurs doivent entrer par quart avec vous sur l'objet de ces prisons que vous auriez été obligée de faire bâtir actuellement, si elles ne l'étaient point, à raison des nouvelles ordonnances.

L'on vous en a imposé lorsqu'on vous a dit qu'elles étaient affermées. Il est vrai que dans les premiers temps qu'elles furent presque achevées, je consentis qu'un menuisier y travaillât à la charge de faire un placard et la croisée qui y manquait et, dans ces derniers temps, j'ai cru que pour faciliter le grillage de fer de la fenêtre qui donne sur la rivière, je pouvais y laisser travailler un tourneur faiseur de chaises dont nous manquions au Bugue. Il en donne quarante sols par mois, ce qui paiera j'espère les grilles de fer qu'on a mises à ladite fenêtre, pourvu que ce tourneur rebuté y reste le temps suffisant. Enfin, ce qu'on appelle le parquet n'est point présentement la prison : elle est au-dessous et il est de votre intérêt que Mesdames vos sœurs contribuent au remboursement que réclame Monsieur le Marquis votre neveu à cet égard, avant de vous rendre propre cet objet qui sert dans ce moment de prison pour le Bugue et pour Limeuil où il n'en existe plus parce que celle qui y était tombe en ruine.

J'ai appris avec un vrai chagrin que la santé de Monsieur le Marquis de Cosnac était dérangée. Nous avons ici dans la terre de Laroque, près Saint-Cyprien, les boues de Panassou qui ont guéri d'un rhumatisme Monsieur le Comte de Rastignac de Puiguilhem et Monsieur le Comte de Laroque de Fages. Ce dernier avait été à Barèges inutilement.

J'ai trouvé en Poitou, dans mon voyage du mois de juin dernier, le testament en original de noble Barthélémy de Cosnac, de l'an 1268. C'est un titre vraiment précieux que j'ai en mon pouvoir et dont je me propose de faire le cadeau à Monsieur le Comte votre fils.

La généalogie de Monsieur le Marquis de Lostanges votre neveu a été reçue : il est prouvé que vous descendez de Guillaume Adhémar, dit « le Pélerin », troisième fils du Vicomte de Limoges; il fut père de Etienne Adhémar, chevalier, qui eut pour fils Guillaume Adhémar, chevalier et pour fille Marie Adhémar, mariée avec le seigneur d'Ornhiac suivant des actes de 1254. La terre de Lostanges est dans votre maison depuis cette époque.

Je suis avec le plus profond respect, Madame la Marquise, votre très humble et très obéissant serviteur.

Debarry. Au Bugue,

le 6me août 1788. »

LA " DYNASTIE " DES REY, MEDECINS AU BUGUE

« Jean Rey », écrit J.-J. Escande, dans son **Histoire du Périgord,** « médecin au Bugue, où il était né dans les dernières années du seizième siècle, publia en 1630 à Bazas un petit livre intitulé **Essays sur la recherche de la cause pour laquelle l'estain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine.** Cet ouvrage, resté longtemps peu connu, mis en lumière au XVIII[e] siècle par Bayen, chimiste du roi qui, après les premières expériences de Lavoisier, le présenta à l'Académie des Sciences, devait rendre Jean Rey célèbre. Il contenait, en effet, les premières observations vraiment scientifiques qui eussent été faites sur les propriétés de l'air et sur les causes de la combustion. » Escande ajoute que Rey inventa une arquebuse à air comprimé et mourut au Bugue vers 1646, modeste, presqu'inconnu.

Quelle était la famille de ce Jean Rey et son « environnement » social, pour employer un mot à la mode ?

Dans les archives familiales que le comte et la comtesse Aymard de Beaumont, habitant Saint-Cyprien, ont bien voulu me laisser consulter, j'ai trouvé une succession de Rey, tous médecins, vraisemblablement issus du chimiste aux déductions géniales.

Le premier en date, qui doit être le fils du savant, porte aussi le prénom de Jean, ce qui est bien dans les coutumes anciennes. Je l'ai « découvert », à propos d'une chicane d'héritage, dans un acte notarié en date du « septième de may mil six cens quatre vingt ». Il est, lui aussi, médecin au Bugue et plaide contre un certain Etienne de Limardie, avocat, habitant la ville de Bergerac, qui défend les intérêts de « la veuve de feu noble Pierre de Testamond, escuyer ». La chicane dure depuis plus de seize ans !

Puis, toujours à propos de la même affaire qui, décidément, s'éternise, deux autres documents font apparaître un Simon Rey, docteur en médecine et toujours habitant le Bugue, qui est le fils du précédent. Mais il est dit sieur de Constans, titre jusqu'alors inconnu. Le premier de ces documents, qui est une requête portée devant l'ordinaire de Limeuil, est daté du 17 juin 1718. Le second document est une lettre, malheureusement sans date, portant les signatures de Rey père et fils, c'est-à-dire Jean et Simon. Elle est également adressée au juge de Limeuil.

Les démêlés tournent autour d'une obligation que les héritiers d'une Jeanne Charon réclament aux Rey dont ils veulent obtenir 150 livres. Les Rey disent, en substance, que l'affaire est vieille de 38 ans et qu'elle ne peut avoir de suites car, « d'après la date d'icelle », elle est « esteinte et présumée payée ». Comme Limardie — toujours lui ! — veut faire procéder à une saisie des meubles et effets des Rey, « ce qui ne saurait être que très injuste et tortionnaire », les deux médecins ont recours au juge de Limeuil pour empêcher cela.

Je ne saurais dire ce qu'il en est exactement résulté, sinon que le juge a décidé que rien ne devait être fait avant trois jours et qu'après quoi il rendrait sa sentence.

Voilà donc une « dynastie », si j'ose dire, de trois médecins buguois qui me paraissent soit peu fortunés, soit tenaces dans le soutien de ce qu'ils estiment être leur bon droit, puisqu'ils préfèrent laisser traîner une affaire 38 ans que proposer une transaction à propos d'une somme peu importante. Un autre document nous apprend qu'en 1698 le docteur Jean Rey s'était obligé à verser une rente (on ne dit pas de combien) aux héritiers d'une servante en raison des gages impayés de celle-ci.

Après Simon, nous ne trouvons pas un quatrième médecin, mais une fille, Clémence-Marie Rey, qui est devenue demoiselle de Marqueyssac par son mariage

avec Gabriel de Lavergne de Marqueyssac, avocat en Parlement, habitant la ville de Saint-Cyprien. L'acte notarié qui me les a fait connaître a trait, lui aussi, à une chicane. Cette fois, c'est avec un sieur Vézat, habitant au lieu de Forcalquier, paroisse de Sainte-Colombe, juridiction de Lalinde, et l'affaire concerne « feu Rey ». L'acte date de 1730.

Il est à croire qu'en se mariant à Saint-Cyprien cette Clémence-Marie Rey y attira sa mère, ceci peut-être après ou peu avant le décès de son mari. En effet si, dès 1743, Suzanne Lafite, qu'on appelle cette fois demoiselle de Rey, habite Saint-Cyprien, un acte daté de 1749 la dit tutrice des enfants mineurs de feu Gabriel de Lavergne. Et cet acte précise bien que « demoiselle Suzanne Lafite est veuve de Simon Rey, docteur en médecine ». Aucune confusion n'est donc possible avec d'autres Rey. Après le décès de son époux, elle paie des droits à la seigneurie de Limeuil, tant pour elle-même que pour le défunt qui avait laissé des arrérages de 21 livres 10 sols en souffrance. Autre dette, réclamée, celle-ci, à « monsieur de Marqueyssac, gendre de feu monsieur Rey », relative à une rente impayée à l'abbaye du Bugue depuis 1720, c'est-à-dire depuis huit ans, et dont « mademoiselle de Rey » s'acquitte.

Pendant plusieurs années, nous trouvons toujours celle-ci à Saint-Cyprien, tantôt percevant des rentes de ses fermiers du Bugue ou des environs, tantôt payant des notes à ses fournisseurs dont les factures, mal orthographiées et sans date, abondent, principalement celles relatives à la toilette : soie, sargette, boutons d'argent, etc...

Je n'ai pu situer la date de sa mort, certainement survenue avant 1789, car les registres de l'état civil de Saint-Cyprien n'en font pas mention. En revanche, ce même état civil nous apprend que l'une de ses petites-filles Lavergne de Marqueyssac épousa le marquis Louis de Beaumont qui, sous la Restauration, fut maire de Saint-Cyprien.

Alberte SADOUILLET-PERRIN.

SOMMAIRE DU TOME XCVII

Conseil d'Administration et Bureau 5

Liste des membres de la Société 7

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Janvier 34
Février 36
Mars 40
Avril 73
Mai 75
Juin 78
Juillet 153
Août 156
Septembre 158
Octobre 233
Novembre 236
Décembre 238

Compte de gestion du Trésorier (Pierre AUBLANT) 43

ARTICLES DE FOND

AUBLANT (Pierre). Bonjour, Monsieur Tounens. A propos de quelques lettres inédites (1858-1861) du « roi qui ne s'amusait pas » 242

BECQUART (Noël). Quelques mots sur Antoine de Tounens, avoué à Périgueux 116

— Curés et vicaires du diocèse de Périgueux en 1692 ..... 200, 290

DELSOL (Jacques). *Cf.* ROUSSOT (Alain).

LARIVIERE (René). Enquête sur la truffe en Dordogne en 1835 91

MARSAC (Marthe). La châtellenie et les seigneurs de Montcuq 52, 119, 186, 279

PONCEAU (M. et G.). Le portail de l'église de La Chapelle-Mouret 69

ROUSSOT (Alain). La grotte du Bison, commune de Meyrals. Une nouvelle main peinte 46

— et DELSOL (Jacques). Un galet gravé de Rochereil, commune de Grand-Brassac 174

SECRET (Jean). Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord 82, 161, 260

SONNEVILLE-BORDES (D. de). Menues observations palethnologiques à l'abri Caminade 127

VALETTE (Jean). L'épiscopat de François 1er de Salignac, évêque de Sarlat (1567-1579) 138

VARIA

BECQUART (Noël). Accroissements des Archives de la Dordogne en 1969 71

DESBARATS (Renée). Excursion du 21 juin 231

PONCEAU (M. et G.). Puits à Auriac-de-Périgord 148

— La charpente de l'ancienne abbaye de Brantôme 303

SADOUILLET-PERRIN (Alberte). La « dynastie » des Rey, médecins au Bugue 307

SECRET (Jean). Lettre de J.B.L. Pellissier de Barry à la marquise de Cosnac (1788) 305

BIBLIOGRAPHIE

« Vignobles et vins d'Aquitaine » (Jean SECRET) 150

ILLUSTRATIONS

Grotte du Bison à Meyrals : pic en silex 47
— main peinte 48, 49
Portail de l'église de la Chapelle-Mouret 69
Carte de la Truffe en 1835 (hors-texte) 112-113
Carte de la châtellenie de Monteuq 124
Tableaux et outillage de l'abri Caminade 130, 132, 133, 134, 135, 136
Puits d'Auriac-de-Périgord 149
Galet gravé de Rochereil 177, 179, 181, 183
Charpente de l'ancienne abbaye de Brantôme (hors-texte) 304-305

ERRATA

1969

Page 270. 4e paragraphe : rectifier **Henri troizième** au lieu de « Henri treizième ».

1970

Page 9. Au lieu de « BERTRAND (Antoine) », lire BERTRAN.
Au lieu de « BLANCHARD (Edmond de) », lire BLANCHAUD.

Page 22. Rectifier l'adresse de M. LOGVINENKO : **les Martys** au lieu des « Martyrs ».

Page 65. 3e paragraphe : rectifier **7 hg 64** au lieu de « 7 kg 64 ».

Page 89. A la rubrique « Saint-Capraise », lire **Saint-Capraise-de-Lalinde.**

AVIS IMPORTANT

Les cotisations et abonnements sont fixés comme suit pour 1971, sous réserve de l'approbation ultérieure de l'Assemblée générale :

Cotisations pour les titulaires :

France et Outre-Mer	**18 F**
Etranger	**20 F**

Abonnements :

Particuliers	**20 F**
Collectivités et bibliothèques	**25 F**